

Aucune autorité en valeurs mobilières ni la Bourse de croissance TSX inc. ne se sont prononcées sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus ni sur le bien fondé de l'opération admissible dont il est question aux présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts qu'au Québec; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

PROSPECTUS

Corporation Bio Angel 1

Nouvelle émission

Le 14 janvier 2005

Dans le cadre de l'achat de Groupe Conseil Omnitech inc.

**Un minimum de 2 000 000 \$ soit un minimum de 2 857 143 Unités
un maximum de 5 000 000 \$ soit un maximum de 7 142 857 Unités**

Conformément à un accord de principe intervenu le 27 juillet 2004, tel que modifié le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004 entre Corporation Bio Angel 1 (l'« **Émetteur** » ou la « **Société** » ou « **Bio Angel** ») ou (l'« **Émetteur résultant** » après la réalisation de l'Opération admissible telle que définie ci-après) et Groupe Conseil Omnitech inc. (« **Omnitech** ») par lequel Bio Angel et Omnitech se sont engagées à conclure une convention d'achat d'actions (la « **Convention d'achat** ») avec les Actionnaires d'Omnitech (tels que définis ci-après), Bio Angel a accepté d'acquérir la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et 1 078 260 actions de catégorie « E » des 2 126 973 actions de catégorie « E » émises et en circulation du capital-actions d'Omnitech en contrepartie de l'émission par Bio Angel de 74 053 870 actions ordinaires du capital social de Bio Angel, avant le Regroupement (tel que défini ci-après) au prix de 0,20 \$ l'action, pour une contrepartie de 14 810 774 \$ ainsi que du Droit de recevoir des Actions additionnelles (tel que défini ci-après) (l'« **Opération admissible** »). Au surplus, il est prévu que les 1 048 713 actions de catégorie « E » restantes émises et en circulation du capital-actions d'Omnitech seront achetées de gré à gré par Omnitech au comptant, à la clôture de l'Opération admissible ou après la clôture de l'Opération admissible comme suit : 248 713 actions de catégorie « E » seront achetées de gré à gré à la clôture de l'Opération admissible, 250 000 actions de catégorie « E » seront achetées de gré à gré à la première des dates, entre la vente d'un immeuble appartenant à 2869-0113 Québec inc. et le 1^{er} juillet 2005 et 550 000 actions de catégorie « E » seront achetées de gré à gré au plus tard le 1^{er} juillet 2005. Sur la base du prix payé par Bio Angel, la valeur attribuée à Omnitech est de 15 859 487 \$. De plus, dans l'hypothèse où les conditions financières pour l'exercice du Droit de recevoir des Actions additionnelles seraient réalisées, la valeur attribuée à Omnitech sera de 16 658 200 \$. L'Opération admissible est conditionnelle à l'approbation de l'Agence et de la Bourse (telles que définies ci-après). Le Placement est conditionnel à ce que l'Opération admissible soit complétée au plus tard 90 jours après la Clôture (telle que définie ci-après). Suite à l'Opération admissible, les activités d'Omnitech, telles que décrites dans le présent prospectus, constitueront l'ensemble des opérations de la Société.

Par l'entremise de CTI Capital inc. (le « **Placeur pour compte** »), la Société offre par les présentes (le « **Placement** ») de vendre aux acheteurs qui résident dans la province du Québec, un minimum de 2 857 143 unités pour un produit brut minimal de 2 000 000 \$ (l'« **Offre minimale** ») et un maximum de 7 142 857 unités pour un produit brut maximal de 5 000 000 \$ (l'« **Offre maximale** ») de la Société (chacune une « **Unité** ») à un prix de 0,70 \$ l'Unité (le « **Prix d'Offre** ») après le Regroupement. Chaque Unité est composée d'une Action ordinaire à un prix de 0,70 \$ par Action ordinaire et d'un bon de souscription d'Action ordinaire (un « **Bon de souscription** ») après le Regroupement. Chaque Bon de souscription permettra à son porteur de souscrire, en tout temps, dans les 18 mois après la date de Clôture, une Action ordinaire au prix de 0,95 \$ pour chaque Action ordinaire.

Les Actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse depuis le 27 octobre 2003 sous le symbole BIA.P. Le 23 juin 2004, soit le dernier jour de transaction des Actions ordinaires à la Bourse, le cours de clôture des Actions ordinaires était de 0,1650 \$. **La Société a demandé l'approbation conditionnelle de la Bourse afin d'inscrire à sa cote les Actions ordinaires comprises dans les Unités ainsi que les Actions ordinaires sous-jacentes aux Bons de souscription, aux Bons de souscription du Placeur pour compte, aux Bons de souscription compris dans les Unités sous-jacentes aux Bons de souscription du Placeur pour compte et aux Actions ordinaires de Bio Angel émises dans le cadre de l'Opération admissible.**

	PRIX : 0,70 \$ l'Unité¹⁾		
	Prix de souscription ²⁾	Rémunération du Placeur pour compte⁴⁾	Produit net revenant à la Société ³⁾⁴⁾
Par Unité	0,70 \$	0,07 \$	0,63 \$
Offre minimale	2 000 000 \$	200 000 \$	1 800 000 \$
Offre maximale	5 000 000 \$	500 000 \$	4 500 000 \$

Notes :

- 1) Après le Regroupement.
- 2) Le prix de souscription des Unités a été déterminé par voie de négociation entre la Société et le Placeur pour compte.
- 3) Avant déduction des frais du Placement et de l'Opération admissible estimés à 300 000 \$, lesquels, comme la rémunération du Placeur pour compte, seront payés par la Société à même le produit du Placement.
- 4) Bio Angel paiera au Placeur pour compte une commission représentant 10 % des revenus bruts reçus du Placement, soit la somme de 200 000 \$ si l'Offre minimale est souscrite et de 500 000 \$ si l'Offre maximale est souscrite. En plus de cette commission, la Société octroiera au Placeur pour compte des bons de souscription (les « **Bons de souscription du Placeur pour compte** ») donnant droit au Placeur pour compte de souscrire, en tout temps dans les 18 mois à partir de la date de la Clôture, un nombre d'Unités représentant 10 % du nombre d'Unités émises dans le cadre du Placement selon les mêmes termes et conditions que les Unités émises dans le cadre du Placement, au prix de 0,70 \$ l'Unité, après le Regroupement. Les Bons de souscription du Placeur pour compte sont par le présent prospectus qualifiés pour transaction. La Société remboursera également les frais légaux et dépenses du Placeur pour compte. Voir les rubriques « Renseignements concernant Bio Angel - Options et autres droits d'achat d'actions » et « Mode de placement ».

Un placement dans les Unités comporte des risques qui devraient être examinés attentivement par l'épargnant éventuel avant de souscrire aux Unités. Un placement dans les Unités ne s'adresse qu'aux épargnants qui ont la capacité et la volonté d'accepter le risque de perte totale du capital investi. Voir « Facteurs de risque ».

Le présent Placement constitue un placement pour compte effectué par le Placeur pour compte, lequel offre conditionnellement la vente des Unités, sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur vente et leur livraison par la Société et de leur acceptation par le Placeur pour compte, selon les modalités énoncées à la Convention de placement pour compte décrite à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Desjardins Ducharme Stein Monast, s.e.n.c., pour le compte de la Société et par Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l., pour le compte du Placeur pour compte.

Les souscriptions visant les Unités offertes aux présentes seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et la Société se réserve le droit de clore les registres de souscription en tout temps sans préavis. Il est possible que la séance de clôture initiale du Placement ait lieu avant la Clôture de l'Opération admissible et dès que l'Offre minimale aura été souscrite mais au plus tard dans les 90 jours de la date du visa du prospectus définitif (la « **Clôture** »). Si l'Offre minimale est souscrite avant cette date et la Clôture de l'Opération admissible est réalisée dans les 90 jours suivant la date du Visa du prospectus définitif, des séances de clôture additionnelles pourront avoir lieu par la suite en tout temps dans les 12 mois suivant la date du visa du prospectus définitif. Le produit du Placement sera remis à la Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** ») en tant qu'agent de dépôt, qui le conservera jusqu'à la Clôture de l'Opération admissible et en disposera conformément aux termes et conditions de la Convention de dépôt. Si l'Offre minimale n'a pas été souscrite dans les 90 jours suivant la date du visa du prospectus définitif ou si la Clôture de l'Opération admissible n'a pas eu lieu dans les 90 jours suivant la date du Visa du prospectus définitif ou à tout autre moment auquel le Placeur pour compte et les Personnes qui auront souscrit des Unités dans le délai imparti peuvent consentir, la totalité du montant des souscriptions sera retournée aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction. Voir les rubriques « Renseignements concernant Bio Angel — Opération admissible — Convention d'achat » et « Mode de Placement ». Les certificats représentant les Actions ordinaires et les Bons de souscription seront disponibles pour livraison à chaque séance de clôture. Le nom et l'adresse du Placeur pour compte sont :

CTI Capital inc.
1, Place Ville-Marie
Bureau 1635
Montréal, Québec H3B 2B6
Téléphone : (514) 861-4317
Télécopieur : (514) 789-0425
www.cticap.com

TABLE DES MATIÈRES

PAGE	PAGE
GLOSSAIRE	1
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	7
BIO ANGEL.....	7
L'OPÉRATION ADMISSIBLE	7
OMNITECH	7
LE PLACEMENT	8
INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA	
NON VÉRIFIÉE	11
SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS	
FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT BIO	
ANGEL.....	13
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE	
L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	13
REGROUPEMENT.....	13
OPÉRATION ADMISSIBLE	14
DESCRIPTION DES TITRES	15
DISCUSSION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	
D'OPÉRATION PAR LA DIRECTION	16
STRUCTURE DU CAPITAL	16
OPTIONS ET AUTRES DROITS D'ACHAT	
D'ACTIONS.....	16
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....	18
PRINCIPAUX PORTEURS ET DÉTENTION	
DES DIRIGEANTS ET	
ADMINISTRATEURS.....	18
EXPÉRIENCE AUPRÈS D'AUTRES	
ÉMETTEURS ASSUJETTIS	20
DÉTENTION DU PUBLIC ET DES INITIÉS	21
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS.....	21
ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS,	
CADRES SUPÉRIEURS ET HAUTS	
DIRIGEANTS.....	22
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES	
PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES	
OPÉRATIONS IMPORTANTES	22
ACTIONS ENTIÉRCÉES	22
VENTES ANTÉRIEURES	24
COURS DES TITRES EN BOURSE	25
TRANSACTION ENTRE PARTIES LIÉES	25
PROMOTEUR.....	25
PROCÉDURES JUDICIAIRES.....	26
AUTRES FAITS IMPORTANTS	26
CONTRATS IMPORTANTS	26
VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERT	
ET REGISTRAIRE	26
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT	
OMNITECH	27
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	27
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	29
RAPPORT DE GESTION	43
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	45
SITUATION DE TRÉSORERIE ET	
SOURCES DE FINANCEMENT	47
DESCRIPTION DES TITRES	48
VENTES ANTÉRIEURES.....	49
STRUCTURE DU CAPITAL	50
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES.....	51
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....	51
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE	
DIRECTION	54
ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS,	
CADRES SUPÉRIEURS ET HAUTS	
DIRIGEANTS.....	55
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES	
INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS	
IMPORTANTES.....	55
CONTRATS IMPORTANTS	55
PROCÉDURES JUDICIAIRES	61
PROMOTEURS.....	61
VÉRIFICATEURS, AGENT DE	
TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE	
LA TENUE DES REGISTRES	61
L'ÉMETTEUR RÉSULTANT	62
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	62
DESCRIPTION DES TITRES	64
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	64
ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET	
PROMOTEURS.....	64
RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE	
DIRECTION	67
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET	
DIRIGEANTS	67
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES.....	67
TITRES ENTIÉRCÉS.....	68
VÉRIFICATEURS, AGENT DES	
TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE	
LA TENUE DES REGISTRES	71
EMPLOI DU PRODUIT NET	71
CAPITAL SOCIAL ET CAPITAL	
D'EMPRUNT CONSOLIDÉS.....	72
MODE DE PLACEMENT	73
FACTEURS DE RISQUE	74
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	77
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS	
CIVILES.....	77
RAPPORT D'ÉVALUATION	77
ÉVALUATION D'OMNITECH.....	79

ANNEXE A

ÉTATS FINANCIERS DE BIO ANGEL NON VÉRIFIÉS POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2004 ET LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003 AINSI QUE LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINTA-1

ANNEXE B

ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS D'OMNITECH POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 AOÛT 2004 ET LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS D'OMNITECH POUR L'EXERCICE DE 12 MOIS TERMINÉE LE 31 MAI 2004 ET LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINTB-1

ANNEXE C

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2869-0113 POUR LA PÉRIODE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004 ET LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINTC-1

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE NORMAX POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004 ET LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINTC-1

ANNEXE D

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS PRO FORMA DE L'ÉMETTEUR RÉSULTANT AU 31 AOÛT 2004 AINSI QUE LE RAPPORT SUR LA COMPILATION DES ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA QUI Y EST JOINT ..D-1

ANNEXE E

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS.....E-1

ANNEXE F

ATTESTATIONS F-1

GLOSSAIRE

Ci-après le glossaire des termes et abréviations utilisés fréquemment au sein de ce prospectus.

« **Accord de principe** » signifie l'accord de principe entre Bio Angel et Omnitech intervenu le 27 juillet 2004 et modifié le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004, auquel sont intervenus Monsieur Louis Lessard et CTI Capital inc. tel que plus amplement décrit à la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Développement général de l'activité de la Société ».

« **Actionnaires de Bio Angel** » signifie tout détenteur des actions émises et en circulation de la Société.

« **Actionnaires dominants** » signifie toute personne détenant ou faisant partie d'une combinaison de personnes détenant un nombre suffisant de titres d'un émetteur pour influencer considérablement sur le contrôle de cet émetteur, ou détenant plus de 20% des titres avec droit de vote en circulation d'un émetteur, à moins qu'il ne soit établi que le porteur de ces titres n'exerce pas une influence considérable sur le contrôle de l'émetteur.

« **Actionnaires d'Omnitech** » signifie, globalement, les détenteurs des Actions d'Omnitech émises et en circulation en date de l'Opération admissible.

« **Actions de Bio Angel** » ou « **Actions ordinaires** » ou « **Actions ordinaires de Bio Angel** » signifie les actions ordinaires du capital social de la Société.

« **Actions de catégorie « E » achetées** » signifie 1 078 260 Actions de catégorie « E » d'Omnitech achetées dans le cadre de l'Opération admissible sur les Actions de catégorie « E » d'Omnitech.

« **Actions de catégorie « E » d'Omnitech** » signifie les actions de catégorie « E » d'Omnitech émises et en circulation du capital-actions d'Omnitech.

« **Actions de catégorie « E » restantes** » signifie les 1 048 713 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qui ne font pas l'objet d'un achat par la Société dans le cadre de l'Opération admissible et qui seront achetées de gré à gré par l'Émetteur résultant.

« **Actions d'Omnitech** » signifie, collectivement, les Actions de catégorie « A » d'Omnitech et les Actions de catégorie « E » achetées.

« **Actions émises en vertu de l'Opération admissible** » signifie les 74 053 870 (avant le Regroupement) Actions ordinaires émises comme entièrement libérées et non susceptibles d'appel de versement aux Actionnaires d'Omnitech pour le prix de 0,20 \$ chacune en considération de l'achat de la totalité des Actions d'Omnitech.

« **Actions entières** » signifie les Actions de Bio Angel assujetties aux conditions d'entiercement de la Convention d'entiercement. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Actions entières ».

« **Actions entières de Bio Angel** » signifie les Actions de Bio Angel détenues par les administrateurs, dirigeants, promoteurs et Actionnaires dominants de Bio Angel, lesquelles sont assujetties aux conditions d'entiercement prévues à la Convention d'entiercement.

« **Actions de catégorie « A » d'Omnitech** » signifie les actions de catégorie « A » émises et en circulation du capital-actions d'Omnitech.

« **Actions de l'Émetteur résultant** » signifie les actions ordinaires émises du capital-actions de l'Émetteur résultant.

« **Agence** » signifie l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

« **Algosys** » signifie Algosys inc., compagnie constituée en vertu de la LCQ.

« **Assemblée** » signifie l'assemblée extraordinaire des Actionnaires de Bio Angel qui a été tenue le 15 décembre 2004 afin d'approuver, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible, notamment le Regroupement.

« **Bio Angel** » ou « **Société** » ou « **Émetteur** » signifie Corporation Bio Angel 1.

« **Bons de souscription du Placeur pour compte** » a la signification qui lui est donnée à la page ii du présent prospectus.

« **Bourse** » signifie Bourse de croissance TSX inc.

« **Bulletin final de la Bourse** » s'entend du bulletin que la Bourse publie après la clôture d'une opération admissible et le dépôt de toute la documentation à déposer et qui atteste du consentement définitif de la Bourse à l'égard de l'opération admissible en question.

« **Circulaire** » signifie la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société qui sera envoyée aux Actionnaires de Bio Angel dans le cadre de l'Assemblée.

« **Clôture** » signifie la date de clôture du Placement.

« **Clôture de l'Opération admissible** » signifie la clôture des transactions prévues par l'Opération admissible qui aura lieu au plus tard 90 jours suivant la date du Visa, ou à toute autre date dont la Société, Omnitech et le Placeur pour compte peuvent convenir.

« **Computershare** » signifie la Société de fiducie Computershare du Canada.

« **Convention d'achat** » signifie la convention d'achat d'actions à être conclue au plus tard à la Clôture de l'Opération admissible entre la Société, Omnitech et les Actionnaires d'Omnitech en vertu de laquelle la Société acquerra la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech en contrepartie de l'émission de 68 506 435 Actions ordinaires (avant le Regroupement) et du Droit de recevoir des Actions additionnelles et en vertu de laquelle la Société acquerra les Actions de catégorie « E » d'Omnitech achetées, en contrepartie de l'émission de 5 547 435 Actions ordinaires (avant le Regroupement).

« **Convention de bons de souscription** » signifie la convention de bons de souscription conclue le 10 janvier 2004 entre la Société et Computershare relativement aux Bons de souscription et aux Bons de souscription du Placeur pour compte émis par le présent prospectus.

« **Convention de dépôt** » signifie la convention de dépôt conclue le 10 janvier 2004 entre la Société, Computershare et le Placeur pour compte telle que décrite aux rubriques «Renseignements concernant Bio Angel – Opération admissible» et «Mode de placement».

« **Convention d'entiercement** » signifie la convention d'entiercement intervenue entre Bio Angel, Computershare et divers détenteurs de titres de Bio Angel à la clôture du Premier appel public à l'épargne et datée du 26 septembre 2003.

« **Convention d'entiercement de Titres de valeur** » signifie la convention d'entiercement conforme au modèle proposé dans le Formulaire 5D de la Bourse à laquelle sont assujettis les Titres de valeur, y compris l'Annexe B(1), s'il s'agit d'un émetteur du Groupe 1, ou B(2), s'il s'agit d'un émetteur du groupe 2, du Formulaire 5D.

« **Convention de placement pour compte** » signifie la convention de placement pour compte conclue le 10 janvier 2004 entre Bio Angel et le Placeur pour compte et à laquelle Omnitech est intervenue, telle que décrite à la rubrique « Mode de placement ».

« **CTI Capital** » ou « **CTI** » signifie CTI Capital inc.

« **Droit de recevoir des Actions additionnelles** » signifie le droit de recevoir 3 993 565 Actions de l'Émetteur résultant (sur une base non-Regroupée) ou 1 141 018 (après le Regroupement) selon la réalisation de conditions financières décrites à l'Accord de principe.

« **Émetteur résultant** » a la signification qui lui est donnée à la rubrique « Renseignement concernant Bio Angel – Émetteur résultant ».

« **Fait important** » ou « **Changement important** » ou « **Importance** » ou « **Important** » ont le sens qu'on leur attribue dans les lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada.

« **Filiale** » a la signification qui lui est donnée dans la LCSA ou la LCQ, selon le cas.

« **Filiale de 9009-4269** » ou « **Filiale indirecte d'Omnitech** » signifie 2869-0113.

« **Filiales directes d'Omnitech** » signifie collectivement 9009-4269, Algosys et Openlinks.

« **Fonds disponibles** » signifie les espèces ou quasi-espèces moins les découverts bancaires et emprunts bancaires.

« **Filiales d'Omnitech** » signifie collectivement des Filiales directes d'Omnitech et des Filiales indirectes d'Omnitech.

« **Initié** » signifie, lorsqu'il est employé en rapport avec un émetteur :

- a) un administrateur ou un haut dirigeant de la Société;
- b) un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui est une Initiée ou une Filiale de la Société;
- c) une Personne qui exerce un droit de propriété effectif ou qui contrôle, directement ou indirectement, des actions votantes comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions votantes en circulation de la Société;
- d) la Société elle-même si elle détient un certain nombre de ses propres titres.

« **LCQ** » signifie la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec).

« **LCSA** » signifie la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, R.S.C. 1985, c. C-44, telle qu'amendée ou réadoptée de temps à autre, incluant tous règlements afférents.

« **Membre du même groupe** » signifie une société qui est membre du même groupe qu'une autre société, comme indiqué ci-après :

Une société est « Membre du même groupe » qu'une autre société si :

- a) l'une est la Filiale de l'autre,
- b) chacune d'elles est contrôlée par la même Personne.

Une société est « contrôlée » par une Personne si :

- a) les titres avec droit de vote de la société sont détenus, autrement qu'à titre de garantie seulement, par cette Personne ou pour son bénéfice, et
- b) les titres avec droit de vote, advenant l'exercice des droits de vote qui leur sont rattachés, permettent à cette Personne d'élire la majorité des administrateurs de la société.

Une Personne est le propriétaire véritable de titres qui sont la propriété effective :

- a) d'une société contrôlée par cette Personne, ou
- b) d'un Membre du même groupe que cette Personne ou d'un Membre du même groupe qu'une société contrôlée par cette Personne.

« **Omnitech** » signifie Groupe Conseil Omnitech inc.

« **Openlinks** » signifie Entreprise d'intégration de liens ouverts DNS inc., compagnie constituée en vertu de la LCSA.

« **Opération admissible** » signifie l'acquisition par Bio Angel de la totalité des Actions d'Omnitech en contrepartie de l'émission de 74 053 870 Actions ordinaires (avant le Regroupement) à un prix de 0,20 \$ l'Action ordinaire, pour une valeur totale de 14 810 774 \$ et du Droit de recevoir des Actions additionnelles et a aussi la signification prévue à la Politique 2.4 de la Bourse. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Convention d'achat d'actions ».

« **Options de Bio Angel** » signifie les 1 006 666 options octroyées aux administrateurs et dirigeants de Bio Angel et les 840 000 options octroyées à CTI et Leede Financial Markets inc. dans le cadre du Premier appel public à l'épargne.

« **Personne** » signifie une personne physique, une firme, corporation, fiducie, société de personnes, coentreprise, entité gouvernementale ou agence ou association.

« **Personnes liées à Bio Angel** » signifie les promoteurs, dirigeants, administrateurs et autres Initiés de la Société ainsi que toute Personne qui a un lien ou qui est Membre du même groupe de l'une de ces Personnes.

« **Personne qui a un lien** » signifie, lorsque l'expression désigne la relation qui existe avec une Personne :

- a) un émetteur lorsque cette personne exerce un droit de propriété effective ou un contrôle, directement ou indirectement, sur des titres avec droit de vote comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation de l'émetteur,
- b) un associé de cette personne,
- c) une fiducie ou d'une succession dans laquelle cette personne détient un intérêt bénéficiaire important ou pour laquelle cette personne agit à titre de fiduciaire ou à un titre similaire;
- d) s'il s'agit d'une personne physique, un parent de cette personne physique, y compris :
 - (i) le conjoint ou l'enfant de cette personne physique ou
 - (ii) un parent de cette personne physique ou de son conjoint, si ce parent demeure à la même adresse que la personne physique;

toutefois,

- e) si la Bourse établit que deux Personnes sont ou ne sont pas réputées être des Personnes qui ont un lien avec une firme membre, une société membre ou une société de portefeuille d'une société membre, sa décision tranchera de façon décisive la nature de leurs relations, dans l'application de la Règle D, avec cette firme membre, cette société membre ou cette société de portefeuille.

« **Placement** » ou « **Offre** » signifie l'offre de la Société d'un montant minimum de 2 000 000 \$ (après le Regroupement) et d'un montant maximum de 5 000 000 \$ (après le Regroupement) effectuée par l'intermédiaire du Placeur pour compte agissant à titre de placeur pour compte.

« **Placeur pour compte** » signifie CTI Capital inc.

« **PME** » signifie petite et moyenne entreprise.

« **Politique** » signifie la politique 2.4 du manuel de financement corporatif de la Bourse.

« **Premier appel public à l'épargne** » signifie le premier appel public à l'épargne de la Société par le biais d'un prospectus daté du 26 septembre 2003.

« **Principal intéressé** » signifie :

- a) une personne ayant agi à titre de promoteur de l'émetteur au cours des deux années ayant précédé le dépôt du prospectus du premier appel public à l'épargne ou la publication du Bulletin de la Bourse;
- b) un administrateur ou un haut dirigeant de l'émetteur ou de l'une de ses filiales importantes en exploitation au moment du dépôt du prospectus du premier appel public à l'épargne ou de la publication du Bulletin final de la Bourse;
- c) un porteur de plus de 20 % - une personne qui détient des titres comportant plus de 20 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation de l'émetteur immédiatement avant et immédiatement après le premier appel public à l'épargne de l'émetteur ou immédiatement après la publication du Bulletin final de la Bourse à l'égard des opérations autres que le premier appel public à l'épargne;
- d) un porteur de plus de 10 % - une personne qui (i) détient des titres comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation de l'émetteur immédiatement avant et immédiatement après le premier appel public à l'épargne de l'émetteur ou immédiatement après la publication du bulletin final de la Bourse à l'égard des opérations autres que le premier appel public à l'épargne; (ii) a élu ou nommé, ou a le droit d'élire ou de nommer, au moins un des administrateurs ou des hauts dirigeants de l'émetteur ou de l'une de ses filiales importantes en exploitation.

« **Propriété intellectuelle** » signifie, tous les droits, sans restriction de quelque nature que ce soit, dans les Marques de commerce, Oeuvres, Savoir-faire, licences d'un tiers, licences d'utilisation, noms commerciaux et dans tout autre droit se rapportant aux éléments d'actif intangibles (qu'ils soient enregistrés ou non), y compris, le cas échéant, leurs améliorations et modifications ainsi que les droits dans toute demande relative à la protection, au Canada ou à l'étranger, de l'un ou l'autre de ces droits de propriété intellectuelle. Aux fins de la présente définition, les termes suivants signifient :

- a) « **Marque de commerce** » : les sigles, dessins, noms de domaines, slogans, enseignes, emblèmes ou autres marques de commerce, telle que cette expression est définie dans la *Loi sur les marques de commerce*, enregistrées ou non, au Canada ou à l'étranger;
- b) « **Oeuvre** » : les sigles, dessins, emblèmes, symboles, pictogrammes, slogans, enseignes, plaques, formulaires, textes, compilations d'information, rapports, présentations écrites, memorandum, bases de données, documents techniques, logiciels, programmes d'ordinateur (incluant les codes source, les copies et copies de sauvegarde ainsi que toutes les mises à jour ou modifications) quel qu'en soit le support (écrit, informatique ou autre) ou toute autre œuvre dont la protection est régie par une loi canadienne ou étrangère sur le droit d'auteur;
- c) « **Savoir-faire** » : toute information de nature confidentielle que la Personne considérée ne dévoile pas ordinairement aux tiers, toute connaissance acquise par la Personne considérée dans le cadre de tout ouvrage effectué pour son compte ou pour le compte d'un client ou d'une autre personne, ne pouvant pas être breveté

ou que l'on ne désire pas breveter, l'expertise, le savoir-faire, les connaissances, les secrets commerciaux et industriels ainsi que toutes les connaissances et données techniques, commerciales, industrielles et scientifiques, incluant les listes de clients, de fournisseurs, de matériaux ou de prix, les soumissions, offres, documents promotionnels, concepts, renseignements, renseignements techniques, diagrammes, idées, inventions, découvertes, données, dessins, plans, devis, spécifications, rapports, guides de production, expériences, pratiques, méthodes, procédés, algorithmes, logiciels (sources, exécutables et documentation), bases de données, compilations, bases de connaissances, matériel, modèles, prototypes et échantillons, peu importe la forme sous laquelle ils se présentent, développés ou utilisés par la Personne considérée ou l'un de ses employés.

« **Régime** » signifie le nouveau régime d'options d'achat d'actions de l'Émetteur résultant.

« **Regroupement** » signifie le regroupement des Actions ordinaires ainsi que les Options de Bio Angel émises à raison d'une Action ordinaire, après le regroupement, pour chaque 3,5 Actions ordinaires détenues par un Actionnaire de Bio Angel avant le regroupement, ainsi que le regroupement des Options de Bio Angel à raison de une Option de Bio Angel après le regroupement, pour chaque 3,5 Options de Bio Angel détenues avant le regroupement.

« **Société de capital de démarrage** » signifie une société de capital de démarrage qui a rempli les conditions au sens de la Politique.

« **Société fermée** » signifie une société, autre qu'une société d'investissement à capital variable, dont les documents constitutifs prévoient des restrictions à la libre cession des actions, interdisent l'appel public à l'épargne et limitent le nombre des actionnaires à 50, déduction faite de ceux qui sont ou ont été des salariés de la Société ou d'une Filiale.

« **Société visée** » signifie Omnitech, qui est visée pour les fins de l'Opération admissible.

« **Titres de valeur** » s'entend de valeurs mobilières émises aux termes d'une opération, et dont la valeur estimative est égale à la valeur attribuée à un actif, en utilisant une méthode d'évaluation que la Bourse juge acceptable ou encore s'entend de titres que la Bourse considère, par ailleurs, comme des titres de valeur qui doivent être entiercés, aux termes de la Convention d'entiercement des Titres de valeur.

« **Visa** » signifie le document de l'Agence qui confirme que l'Agence a visé le présent prospectus.

« **2869-0113** » signifie 2869-0113 Québec inc., compagnie constituée en vertu de la LCQ.

« **9009-4269** » signifie 9009-4269 Québec inc., compagnie constituée en vertu de la LCQ.

« **9137-4470** » signifie 9137-4470 Québec inc., compagnie contrôlée par M. Claude Belley.

Le singulier englobe le pluriel et le masculin englobe le féminin et vice-versa, selon le contexte.

Toutes références aux montants en dollars contenues à la présente réfèrent aux dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

NOTE SPÉCIALE CONCERNANT LES ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Certains des énoncés du présent prospectus constituent des énoncés prospectifs. Chaque fois que cela est possible, des termes tels que : « peut », « pourra », « anticipe », « croit », « propose », « prévoir », « être d'avis », « estimer », « s'attendre à » et d'autres termes semblables sont utilisés dans le contexte d'énoncés prospectifs. Ces énoncés traduisent le point de vue de la Société et d'Omnitech à l'égard d'événements futurs et comportent des risques, des incertitudes et des suppositions. De nombreux facteurs, notamment les facteurs dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société et d'Omnitech diffèrent considérablement des résultats, des rendements ou des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés prospectifs. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou de ces incertitudes se concrétisent ou si l'une des

hypothèses sous-jacentes aux énoncés prospectifs se révèle erronée, les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux qu'on décrit, qu'on prévoit, qu'on évalue ou auxquels on s'attend aux termes des présentes. Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le prospectus soient fondés sur des hypothèses que la direction estime raisonnables, la Société et Omnitech ne peuvent assurer aux acquéreurs éventuels que les résultats réels correspondront à ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont formulés à la date du présent prospectus et la Société et Omnitech ne sont aucunement tenus de les mettre à jour pour tenir compte d'événements ou de circonstances qui se produiront après la date à laquelle ces énoncés ont été établis.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Prière de lire le sommaire ci-dessous des principales caractéristiques du Placement et de l'information relative à Bio Angel et Omnitech et ses Filiales en tenant compte des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés dans le corps du texte.

BIO ANGEL

Bio Angel est une Société de capital de démarrage constituée le 20 mai 2003 en vertu de la LCSA sous la dénomination sociale « Corporation Bio Angel 1 ». Par certificat de modification émis le 12 septembre 2003, la Société a modifié ses statuts pour supprimer les restrictions relatives à une Société fermée. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel ». La Société a procédé au Premier appel public à l'épargne le 26 septembre 2003. Les Actions ordinaires de Bio Angel émises lors du Premier appel public à l'épargne ont été inscrites à la cote de la Bourse le 27 octobre 2003. La négociation des Actions ordinaires a débuté le lendemain.

À ce jour, Bio Angel n'a exercé aucune activité commerciale à l'exception d'évaluer certaines opérations admissibles potentielles conformément à la Politique et de conclure l'Accord de principe. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Opération admissible et Développement général de l'activité de la Société ».

L'OPÉRATION ADMISSIBLE

Conformément à l'Accord de principe, la Société a accepté d'acquérir la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et 1 078 260 Actions de catégorie « E » d'Omnitech en contrepartie de l'émission de 74 053 870 (avant le Regroupement) Actions ordinaires et du Droit de recevoir des Actions additionnelles. Les Actions ordinaires seront émises au prix de 0,20 \$ par Action ordinaire (avant le Regroupement), pour une valeur totale de 14 810 774 \$. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel - Développement général de l'activité de la Société - Opération admissible ».

Un regroupement du capital social de Bio Angel sur la base de 3,5:1 sera effectué suite à la réalisation de l'Opération admissible. Voir « Renseignements concernant Bio Angel – Développement général de l'activité de la Société – Regroupement ».

La réalisation de l'Opération admissible, telle que définie ci-après, est sujette au respect des termes et conditions prévus à la Convention d'achat et à l'approbation de l'Agence et de la Bourse. La Clôture de l'Opération admissible est une condition du Placement. Pour cette raison, si la Clôture de l'Opération admissible n'a pas lieu dans les 90 jours de la date du Visa, ou à toute autre date dont la Société et le Placeur pour compte peuvent convenir, la totalité du montant des souscriptions du Placement sera retournée aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction. Voir la rubrique « Mode de Placement ».

OMNITECH

Omnitech, la Société visée, est une Société fermée. Elle a été constituée le 29 mai 2001 en vertu de la LCQ, sous la dénomination sociale de «Groupe Conseil Omnitech inc.». Voir la rubrique « Renseignements concernant Omnitech – Structure de l'entreprise – Développement des activités ».

Omnitech offre des services professionnels afin de satisfaire les objectifs en informatique, processus d'affaires et gestion de ses clients. Omnitech subdivise ses activités en trois secteurs d'affaires clés : l'ingénierie, l'informatique et l'entretien des systèmes. Voir la rubrique « Renseignement concernant Omnitech – Structure de l'entreprise ».

LE PLACEMENT

Émetteur :	Corporation Bio Angel 1
Entreprise de l'Émetteur :	Bio Angel est une Société de capital de démarrage et sa principale activité est le repérage et l'évaluation d'entreprises ou d'actifs dans le but de lui permettre de réaliser une opération admissible au sens de la Politique. Bio Angel est actuellement en voie de compléter son Opération admissible en acquérant la totalité des Actions d'Omnitech. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel - Opération admissible ».
Offre :	La Société offre par les présentes un minimum de 2 857 143 (après le Regroupement) et un maximum de 7 142 857 (après le Regroupement) Unités. De plus, la Société octroiera au Placeur pour compte, en plus d'une commission en argent, les Bons de souscription du Placeur pour compte. Les Bons de souscription du Placeur pour compte, ainsi que les Bons de souscription et les Actions ordinaires qui lui sont sous-jacents sont qualifiés par ce prospectus pour transactions. Voir les rubriques « Renseignements concernant Bio Angel - Options et autres droits d'achat d'actions » et « Mode de placement ». Le produit du Placement sera remis à Computershare en tant qu'agent de dépôt, qui les conservera jusqu'à la Clôture de l'Opération admissible et en disposera conformément aux termes et conditions de la Convention de dépôt. Si l'Offre minimale n'a pas été souscrite dans les 90 jours suivant la date du Visa ou si la Clôture de l'Opération admissible n'a pas eu lieu dans les 90 jours suivant la date du Visa ou à tout autre moment dont le Placeur pour compte et les Personnes qui auront souscrit des Unités dans le délai imparti peuvent convenir, la totalité du montant des souscriptions sera retourné aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction. Voir les rubriques « Renseignements concernant Bio Angel — Opération admissible — Convention d'achat » et « Mode de Placement ».
Prix :	0,70 \$ l'Unité après le Regroupement. Chaque Unité se compose d'une Action ordinaire au prix de 0,70 \$ l'Action ordinaire et d'un Bon de souscription. Chaque Bon de souscription permettra à son détenteur de souscrire, en tout temps, dans les 18 mois suivant la date de la Clôture, une Action ordinaire au prix de 0,95 \$ chacune. Voir la rubrique « Mode de Placement ».
Produit brut :	Un minimum de 2 000 000 \$ après le Regroupement et un maximum de 5 000 000 \$ après le Regroupement.
Fonds disponibles :	Les Fonds disponibles de Bio Angel au 30 septembre 2004 étaient d'environ 775 000 \$, et l'utilisation bancaire d'Omnitech au 31 août 2004 était d'environ 485 000 \$ pour des fonds nets de 290 000 \$. L'Émetteur résultant disposera de Fonds disponibles de 1 425 000 \$ (Offre minimale) et de 4 123 000 \$ (Offre maximale), net des coûts de l'Opération admissible et des achats d'Actions de catégorie « E ». Voir « Bilan consolidé pro forma de Bio Angel » et les notes y afférentes incluses au Prospectus et « Émetteur résultant – Description de l'Activité et Fonds disponibles et objectifs principaux ».

Objectifs principaux des fonds :

L'Émetteur résultant a l'intention d'utiliser les Fonds disponibles, sur une base pro forma, dont il disposera pour atteindre les objectifs formulés ci-dessous, une fois l'Opération admissible réalisée. Certains délais prescrits pour réaliser les différents objectifs d'affaires et jalons peuvent être modifiés selon la disponibilité des fonds. Voir «Renseignements concernant l'Émetteur résultant – Fonds disponibles et objectifs principaux».

Objectifs	Offre minimale	Offre maximale
Produits net du placement	1 800 000 \$	4 500 000 \$
Fonds net de l'utilisation bancaire résultants de la transaction	290 000 \$	290 000 \$
	2 090 000 \$	4 790 000 \$
Coût de l'opération	300 000 \$	300 000 \$
Achat de gré à gré d'actions de catégorie « E » d'Omnitech– 22 octobre 2004 ¹⁾	120 000 \$	120 000 \$
Achat de gré à gré d'actions de catégorie « E » restantes ²⁾	248 713 \$	248 713 \$
Fonds de roulement	170 000 \$	920 000 \$
Acquisition d'entreprises ³⁾	1 251 287 \$	3 201 287 \$
Total	2 090 000 \$	4 790 000 \$

1) Ces actions ont été payées le 22 octobre 2004.

2) Dans le cadre de l'Opération admissible, la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et 1 078 260 Actions de catégorie « E » d'Omnitech seront achetées par Bio Angel. Les 1 048 713 Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré par Omnitech à la Clôture de l'Opération admissible ou après la clôture de l'Opération admissible. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Opération admissible ».

3) Une fois l'Opération admissible réalisée, l'Émetteur résultant a l'intention de procéder à des acquisitions stratégiques d'entreprises. Voir la rubrique « Renseignements concernant l'Émetteur résultant – Objectifs commerciaux déclarés ».

Emploi du produit net :

Le produit net du Placement est évalué à 1 800 000 \$ dans le cas de l'Offre minimale et à 4 500 000 \$ dans le cas de l'Offre maximale, déduction faite de la rémunération du Placeur pour compte et sera utilisé au remboursement des frais relatifs à l'Opération admissible et au Placement ainsi qu'à contribuer au fonds de roulement de l'Émetteur résultant.

Politique en matière de dividendes :

La Société n'a versé aucun dividende sur les Actions de Bio Angel et elle ne prévoit pas en verser à court terme. Le conseil d'administration de la Société a pour politique de réinvestir tous les fonds à sa disposition dans les activités d'exploitation de la Société. Cette politique sera réévaluée périodiquement par le conseil d'administration. Toute décision de verser des dividendes sur les Actions de Bio Angel à l'avenir sera prise par le conseil d'administration de la Société en fonction des bénéfices, de la situation financière et des besoins de financement de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Politique en matière de dividendes ».

L'Assemblée :	La Société a tenu le 15 décembre 2004 l'Assemblée et a obtenu au cours de celle-ci, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible, l'approbation des Actionnaires de Bio Angel relativement (i) à l'approbation du changement de nom de la Société à « Groupe Conseil Omnitech inc. », (ii) au Regroupement, (iii) à l'approbation du Régime et (iv) à l'élection de certains administrateurs de la Société.
Inscription en Bourse :	Les Actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse depuis le 27 octobre 2003 et ont commencé à être transigées le 28 octobre 2003. Le 24 juin 2004, les Actions ordinaires ont cessé d'être transigées à la demande de la Société en attendant la réalisation de l'Opération admissible. Les titres d'Omnitech ne sont pas transigés en bourse.
Placeur pour compte et relation avec la Société et Omnitech:	Les investisseurs sont avisés que la Convention de placement pour compte ne doit nullement être interprétée comme une assurance de la réalisation ou des mérites de l'Opération admissible. Le Placeur pour compte n'est nullement une Personne qui a un lien avec la Société ou avec Omnitech conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicables. La Société paiera au Placeur pour compte une commission représentant 10 % des revenus bruts reçus du Placement soit la somme de 2 000 000 \$ si l'Offre minimale est souscrite et 5 000 000 \$ si l'Offre maximale est souscrite. En plus de cette commission, la Société a octroyé au Placeur pour compte les Bons de souscription du Placeur pour compte donnant droit au Placeur pour compte de souscrire, en tout temps, dans les 18 mois à partir de la date de la Clôture, à un nombre d'Unités représentant 10 % du nombre d'Unités émises dans le cadre du Placement, sur une base Regroupée, selon les mêmes termes et conditions que les Unités émises dans le cadre du Placement, au prix de 0,70 \$ l'Unité. La Société remboursera également les frais légaux et dépenses du Placeur pour compte. Voir les rubriques « Renseignements concernant Bio Angel - Options et autres droits d'achat d'actions » et « Mode de placement ».
Facteurs de risque :	Un placement dans les Unités offertes aux présentes doit être considéré comme hautement spéculatif. Les affaires de l'Émetteur résultant, après la réalisation de l'Opération admissible, seront sujets à certains risques incluant mais non limités aux risques suivants : (i) les droits exclusifs de propriété intellectuelle, (ii) les besoins en capitaux, (iii) la concurrence, (iv) la désuétude technologique, (v) la gestion de la croissance et le développement de marché, (vi) les conflits d'intérêts, (vii) l'établissement des prix, (viii) la main-d'œuvre, (ix) les acquisitions, (x) les erreurs dans les produits, (xi) l'incertitude dans le marché des logiciels, (xii) la fluctuation du cours des titres, et (xiii) le marché des valeurs mobilières. Voir la rubrique « Émetteur résultant – Facteurs de risques ».

INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA NON VÉRIFIÉE

Le tableau suivant indique certaines informations financières non vérifiées à l'égard de Bio Angel au 30 septembre 2004, certaines informations financières non vérifiées à l'égard d'Omnitech au 31 août 2004 et certaines informations financières non vérifiées consolidées pro forma non vérifiées à l'égard de l'Émetteur résultant au 31 août 2004, comme si l'Opération admissible et certains autres rajustements, tels que décrits dans les notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non vérifiés inclus dans ce prospectus, avaient eu lieu au 31 août 2004.

Ce tableau devrait être lu conjointement avec les états financiers inclus dans ce prospectus.

	Au 31 août 2004	Au 31 août 2004	Au 30 septembre 2004	Au 31 août 2004
	Pro forma consolidé (Offre minimale) Émetteur résultant	Pro forma consolidé (Offre maximale) Émetteur résultant	Bio Angel	Omnitech
	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)	(non vérifié)
Espèces et dépôts à terme	1 908 000 \$	4 608 000 \$	776 713 \$	-
Débiteurs	2 123 181 \$	2 123 181 \$	28 531 \$	2 094 650 \$
Total de l'actif à court terme	4 362 734 \$	7 062 734 \$	871 313 \$	2 360 134 \$
Actifs incorporels	1 144 381 \$	1 144 381 \$	-	1 144 381 \$
Écart d'acquisition	555 787 \$	555 787 \$	-	555 787 \$
Créditeurs et frais courus	892 662 \$	892 662 \$	85 416 \$	807 246 \$
Produits reportés	72 953 \$	72 953 \$	-	72 953 \$
Total du passif à court terme	1 785 458 \$	1 785 458 \$	85 416 \$	1 700 042 \$
Dette à long terme (y compris la partie échéant en deçà d'un an)	419 772 \$	419 772 \$	-	419 772 \$
Capital-actions Catégorie «E» rachetables au gré du détenteur	800 000 \$	800 000 \$	-	2 326 973 \$
Total du passif	3 024 793 \$	3 024 793 \$	85 416 \$	4 466 350 \$
Avoir des actionnaires	3 907 862 \$	6 607 862 \$	785 897 \$	463 705 \$
Nombre d'actions ordinaires	26 891 581	31 177 295		

SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les tableaux ci-après font état d'informations financières historiques choisies concernant Omnitech tirées de ses états financiers et des notes y afférentes figurant dans le présent prospectus et devraient être lues conjointement avec ces états financiers.

Principaux éléments d'information financière – Omnitech

	Période de 3 mois terminée le 31 août 2004 (non vérifiés)	Période de 3 mois terminée le 31 août 2003 (non vérifiés)	Exercice terminé le 31 mai 2004 (vérifiés)	Exercice terminé le 31 mai 2003 (non vérifiés)	Exercice terminé le 31 mai 2002 (non vérifiés)
Produits	1 553 112 \$	241 418 \$	3 000 746 \$	852 587 \$	445 089 \$
Bénéfice avant impôts	123 519 \$	20 140 \$	361 513 \$	100 466 \$	49 567 \$
Bénéfice net	89 721 \$	15 700 \$	259 819 \$	83 361 \$	37 160 \$

	Au 31 août 2004 (non vérifiés)	Au 31 août 2003 (non vérifiés)	Au 31 mai 2004 (vérifiés)	Au 31 mai 2003 (non vérifiés)
Espèces et dépôts à terme	-	97 141 \$	-	44 724 \$
Débiteurs	2 094 650 \$	320 926 \$	1 496 270 \$	185 768 \$
Total de l'actif à court terme	2 360 134 \$	465 822 \$	1 579 436 \$	272 521 \$
Actifs incorporels	1 144 381 \$	300 744 \$	548 171 \$	6 946 \$
Écart d'acquisition	555 787 \$	28 864 \$	124 986 \$	28 864 \$
Créditeurs et frais courus	807 246 \$	165 998 \$	514 788 \$	153 523 \$
Produits reportés	72 953 \$	-	111 924 \$	-
Total du passif à court terme	1 700 042 \$	221 783 \$	960 970 \$	166 600 \$
Dettes à long terme (y compris la partie échéant en deçà d'un an)	419 772 \$	118 413 \$	352 899 \$	109 828 \$
Capital-actions catégorie « E » rachetable au gré du détenteur	2 326 973 \$	531 260 \$	846 576 \$	163 260 \$
Total du passif	4 466 350 \$	951 155 \$	2 241 166 \$	439 534 \$
Avoir des actionnaires	463 705 \$	129 865 \$	373 984 \$	114 165 \$

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT BIO ANGEL

La Société a été constituée sous la dénomination sociale « Corporation Bio Angel I » par certificat de constitution émis en vertu de la LCSA le 20 mai 2003. Par certificat de modification daté du 12 septembre 2003, la Société a retiré de ses statuts les dispositions qui en faisaient une Société fermée.

Le siège social de la Société est situé au 3429, rue Drummond, Bureau 305, Montréal (Québec) H3G 1X6.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

À titre de Société de capital de démarrage et conformément à la Politique, la Société a procédé au Premier appel public à l'épargne le 26 septembre 2003 par le biais d'un prospectus visant un minimum de 3 333 340 Actions ordinaires et un maximum de 10 000 000 d'Actions ordinaires au prix de 0,15 \$ par Action ordinaire. Dans le cadre du Premier appel public à l'épargne, la Société a reçu des souscriptions visant 8 400 000 Actions ordinaires pour un produit brut de 1 260 000 \$. Les Actions ordinaires de Bio Angel ont été inscrites à la cote de la Bourse le 27 octobre 2003 et ont commencé à être transigées le 28 octobre 2003.

Le 27 juillet 2004, Bio Angel a conclu l'Accord de principe avec Omnitech, lequel a été amendé le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004, auquel sont intervenus CTI et Monsieur Louis Lessard, énonçant les modalités et les conditions en vertu desquelles Bio Angel se propose d'acquérir (l'« **Achat** »), conformément à la Convention d'achat à intervenir, la totalité des Actions d'Omnitech, ce qui constituera l'Opération admissible.

Les modalités proposées de la Convention d'achat prévoient l'émission aux Actionnaires d'Omnitech de 68 506 435 (avant le Regroupement) Actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition de la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et l'émission de 5 547 435 (avant le Regroupement) Actions ordinaires en contrepartie de l'acquisition des Actions de catégorie « E » achetées. Il a été convenu de fixer le prix des Actions ordinaires à 0,20 \$ chacune ce qui correspond à la valeur d'Omnitech de 14 810 774 \$ telle que celle-ci a été déterminée conformément à l'Accord de principe. Il est également prévu que les Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré, au comptant par Omnitech à la clôture de l'Opération admissible ou après la clôture de l'Opération admissible.

Le 30 septembre 2004, Bio Angel a consenti, en vertu d'une convention de prêt (la « **Convention de prêt Omnitech** »), garantie par une hypothèque mobilière, un prêt en argent au montant de 250 000 \$ à Omnitech. Ce prêt doit être utilisé par Omnitech uniquement pour les fins agréées entre les parties, c'est-à-dire afin d'effectuer des opérations de repérage et d'évaluation de l'entreprise et afin de supporter les honoraires des conseillers juridiques et comptables lors de la réalisation d'acquisitions stratégiques complémentaires aux activités d'Omnitech et lors d'opérations financières courantes. Ce prêt est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels d'Omnitech, de toute nature et où qu'ils puissent être situés. Pour garantir le paiement des sommes d'argent non garanties par l'hypothèque principale et le remboursement de toute somme d'argent qui peut devenir due à Bio Angel en vertu de l'hypothèque ou en vertu de la Convention de prêt Omnitech ainsi que le paiement de toute indemnité pour paiement anticipé, Omnitech a hypothéqué les biens hypothéqués décrits plus haut, pour une somme additionnelle de 45 000 \$.

Voir les rubriques intitulées « Renseignements concernant Bio Angel – Opération Admissible » et « Renseignements concernant Omnitech – Contrats importants ».

REGROUPEMENT

Survol

Le conseil d'administration de Bio Angel a déterminé qu'il serait dans le meilleur intérêt des Actionnaires de Bio Angel d'effectuer un regroupement du nombre d'Actions ordinaires présentement en circulation et des Actions émises dans le cadre de l'Opération admissible et à cet effet, le conseil d'administration de Bio Angel a, le 15 décembre 2004, lors de l'Assemblée, obtenu l'approbation des deux tiers (2/3) des Actionnaires de Bio Angel concernant entre autres le Regroupement, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible.

Le capital social de Bio Angel est composé d'un nombre illimité d'Actions ordinaires. Au 31 décembre 2004, il y avait 10 066 662 Actions ordinaires en circulation. Le Regroupement des Actions ordinaires de Bio Angel et des Actions émises dans le cadre de l'Opération admissible se fera sur une base de une Action ordinaire aux termes du Regroupement pour chaque groupe de 3,5 Actions ordinaires en circulation à la date du Regroupement. Ainsi, chaque Actionnaire de Bio Angel aura droit, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible, , pour chaque 3,5 Actions ordinaires qu'il détient, à une Action ordinaire dont la valeur au marché sur une base pro forma devrait se situer à trois fois et demie la valeur qu'elle avait immédiatement avant le Regroupement. Aussi, les détenteurs d'Options de Bio Angel auront droit, à la date du Regroupement à une Option de Bio Angel pour chaque 3,5 Options de Bio Angel qu'ils détiennent, à un prix d'exercice égal à trois fois et demie la valeur qu'elle avait immédiatement avant le Regroupement.

Raisons du Regroupement

Le conseil d'administration de Bio Angel a constaté que les 10 066 662 Actions ordinaires présentement en circulation et les Actions émises en vertu de l'Opération admissible ne reflètent pas adéquatement la taille de Bio Angel et qu'il serait souhaitable que son capital social soit ramené à un niveau semblable à celui d'autres compagnies de la même taille.

OPÉRATION ADMISSIBLE

Convention d'achat

En vertu de l'Accord de principe, Bio Angel acquerra la totalité des Actions d'Omnitech, ce qui consistera en l'Opération admissible de Bio Angel. Bio Angel, Omnitech et les Actionnaires d'Omnitech concluront la Convention d'achat en vertu de laquelle la Société acquerra : (i) la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech en contrepartie de l'émission de 68 506 435 (19 573 267 après le Regroupement) Actions ordinaires de Bio Angel et du Droit de recevoir des Actions additionnelles et (ii) 1 078 260 Actions de catégorie « E » en contrepartie de l'émission de 5 547 435 (1 584 981 après le Regroupement) Actions ordinaires qui comprend l'émission de 156 250 (44 643 après le Regroupement) Actions ordinaires de Bio Angel à 9110-6419 Québec inc. (« **9110-6419** »), en paiement d'un bonus équivalent à 25 % du prix de conversion des Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues pour un montant égal à 31 250 \$, tel que prévu à la convention intervenue entre 9110-6419 et Omnitech le 29 août 2003, telle que décrite à la rubrique « Renseignements concernant Omnitech – Contrats importants ».

Au surplus, il est prévu que les Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré par Omnitech au comptant, à la Clôture de l'Opération admissible ou après la Clôture de l'Opération admissible comme suit : 248 713 Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré à la Clôture de l'Opération admissible, 250 000 Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré à la première des dates, entre la vente d'un immeuble appartenant à 2869-0113 et le 1^{er} juillet 2005 et 550 000 Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré au plus tard le 1^{er} juillet 2005.

Le prix convenu par Action ordinaire est de 0,20 \$ avant le Regroupement, ce qui représente une valeur de 14 810 774 \$ (le « **Prix d'acquisition** »). Cette valeur a été établie par voie de négociation entre parties transigeant à distance entre la Société et Omnitech et approuvée par le Placeur pour compte, en fonction de l'évaluation indépendante effectuée par l'Expert (tel que défini ci-après).

La Convention d'achat prévoiera notamment que l'acquisition par Bio Angel des Actions d'Omnitech soit approuvée par la Bourse en tant qu'Opération admissible de Bio Angel conformément à la Politique. L'accomplissement des transactions prévues à la Convention d'achat est également assujéti à un certain nombre de conditions, y compris l'obtention de l'approbation de l'Agence.

Le Placement est conditionnel à la Clôture de l'Opération admissible dans les 90 jours suivant la date du Visa ou à toute autre date pouvant être déterminée entre la Société et le Placeur pour compte. Dans l'éventualité où l'Opération admissible ne serait pas réalisée dans le délai imparti, le produit du Placement déposé auprès de Computershare en tant qu'agent de dépôt aux termes de la Convention de dépôt sera remis aux souscripteurs selon les modalités de la Convention de dépôt. Voir la rubrique « Mode de placement ».

Le Prix d'acquisition comporte de plus, à titre de contrepartie additionnelle pour les Actions de catégorie « A », le Droit de recevoir des actions additionnelles, soit 1 996 780 Actions de l'Émetteur résultant (570 509 après le Regroupement) à la condition que Omnitech et les Filiales d'Omnitech, à l'exception de Bio Angel, génèrent des profits de 875 000 \$ pour l'exercice financier vérifié et consolidé d'Omnitech et de l'Émetteur résultant pour la période complète de 12 mois débutant le 1^{er} juin 2004 et se terminant le 31 mai 2005 et le Droit de recevoir des Actions additionnelles, soit 1 996 785 Actions de l'Émetteur résultant (570 510 après le Regroupement) à la condition que Omnitech et les Filiales d'Omnitech, à l'exception de Bio Angel, génèrent des profits de 1 900 000 \$ pour l'exercice financier vérifié et consolidé d'Omnitech et de l'Émetteur résultant débutant le 1^{er} juin 2005 et se terminant le 31 mai 2006.

Aux fins de l'Accord de principe, il a été convenu d'évaluer la Société à une valeur de 1 812 000 \$ et d'établir le Prix d'acquisition de la totalité des Actions de catégorie « A » et de 1 078 260 Actions de catégorie « E » émises et en circulation d'Omnitech à 14 810 774 \$. Le Prix d'acquisition a été dûment approuvé par CTI et a fait l'objet d'une évaluation indépendante. La Société a obtenu une évaluation indépendante par la firme d'experts en évaluation d'entreprises, Robert Boisjoli & Associés (l'« **Expert** »), quant à la valeur attribuée à Omnitech, pour les fins de l'Opération admissible. L'Expert a déterminé que la valeur d'Omnitech se situe entre 13 800 000 \$ et 18 400 000 \$. Voir la rubrique « Rapport d'évaluation ». Sur la base du prix payé par Bio Angel, la valeur attribuée à Omnitech est de 15 859 487 \$. De plus, dans l'hypothèse où les conditions financières pour l'exercice du Droit de recevoir des Actions additionnelles seraient réalisées, la valeur attribuée à Omnitech sera de 16 658 200 \$.

En vertu d'ententes de conversion intervenues entre Omnitech et chacun des Actionnaires d'Omnitech, ceux-ci se sont engagés à échanger les Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'ils détiennent contre des Actions de Bio Angel ou à vendre de gré à gré les Actions de catégorie « E » restantes qu'ils détiendront suite à l'Achat, à Omnitech. Voir la rubrique « Renseignements concernant Omnitech – Contrats importants ».

Émetteur résultant

Suite à l'accomplissement de l'Opération admissible, Bio Angel détiendra la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech, 1 078 260 actions de catégorie « E » d'Omnitech et sera l'Émetteur résultant. L'Émetteur résultant aura comme activités celles exercées par Omnitech, telles que décrites au présent prospectus. Voir la rubrique « Renseignements concernant Omnitech ». La dénomination sociale de l'Émetteur résultant deviendra « Groupe Conseil Omnitech inc. ».

DESCRIPTION DES TITRES

Les Actions ordinaires

Le capital social autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'Actions ordinaires votantes, sans valeur au pair ni nominale. En date des présentes, 10 066 662 Actions ordinaires sont émises et en circulation et entièrement payées. Suite à la réalisation du Premier appel public à l'épargne, la Société a octroyé à CTI et à Leede Financial Markets inc. (« **Leede** ») 840 000 Options de Bio Angel incessibles leur permettant d'acheter un nombre d'Actions ordinaires correspondant à 10 % du nombre d'Actions ordinaires souscrites lors du Premier appel public à l'épargne, soit 840 000 Actions ordinaires au prix de 0,15 \$ par Action ordinaire, exerçables jusqu'au 27 avril 2005, soit pendant une période de 18 mois suivant la date de l'inscription des Actions ordinaires à la cote de la Bourse. De ce nombre, 781 767 Options de Bio Angel appartiennent à CTI et 58 233 à Leede. En date des présentes, CTI et Leede n'ont levé aucune portion de leur Option de Bio Angel. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel - Options et autres droits d'achat d'actions - Options des placeurs pour compte ». Suite à la réalisation de l'Opération admissible, un maximum de 26 891 581 Actions ordinaires de l'Émetteur résultant après le Regroupement, dans le cas du Placement minimum et un maximum de 31 177 295 Actions ordinaires de l'Émetteur résultant après le Regroupement, dans le cas du Placement maximum seront émises et en circulation dont 399 999 (1,49 % dans le cas du Placement minimum et 1,28 % dans le cas du Placement maximum) seront détenues par des initiés, promoteurs et parties liées à Bio Angel.

Les porteurs d'Actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque ceux-ci sont déclarés par le conseil d'administration. Ils ont droit à un vote par action à toute assemblée des actionnaires de la Société et, sous réserve des droits des porteurs de toute autre catégorie d'actions ayant un rang supérieur, de recevoir le reliquat des biens de

la Société à sa liquidation ou sa dissolution. Les Actions ordinaires sont entièrement payées et non susceptibles d'appel de versement subséquent.

DISCUSSION ET ANALYSE DES RÉSULTATS D'OPÉRATION PAR LA DIRECTION

En date des présentes, Bio Angel a réuni des capitaux par le biais d'une émission d'Actions ordinaires dans le cadre du Premier appel public à l'épargne ainsi que par les intérêts accumulés sur les sommes détenues par la Société depuis le Premier appel public à l'épargne. Bio Angel a été capitalisée initialement le 11 juillet 2003 lorsque les actionnaires fondateurs de la Société ont investi un total de 105 000 \$ et par la suite, le 11 septembre 2003, un montant de 20 000 \$ dans la Société et ont reçu 1 666 662 Actions ordinaires à un prix de 0,075 \$ par Action ordinaire. Les Actions ordinaires de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse le 27 octobre 2003 à titre de « Société de capital de démarrage » après avoir complété le Premier appel public à l'épargne de 8 400 000 Actions ordinaires à un prix de 0,15 \$ par Action ordinaire représentant un produit total de 1 260 000 \$.

La Société a engagé des charges d'honoraires professionnels de pré acquisitions n'ayant pas conduits à la conclusion d'une transaction admissible pour un total de 102 613 \$ pour la période du 20 mai au 31 décembre 2003 et de 111 535 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004. Les charges générales et administratives totalisent 36 769 \$ pour la période du 20 mai au 31 décembre 2003 et 120 917 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004. Au 30 septembre 2004, la Société a capitalisé et reporté des honoraires pré acquisition pour un total de 61 877 \$ lié à la réalisation de l'opération admissible avec Omnitech.

En date du 30 septembre 2004, Bio Angel avait en caisse et dépôts à terme de 776 713 \$ et un passif à court terme de 85 416 \$. Bio Angel n'a pas de dette, l'avoir des actionnaires est de 785 897 \$ et elle dispose d'un actif total de 871 313 \$. Après le 30 septembre 2004, la Société a déboursé 250 000 \$ garanti par hypothèque universelle mobilière sur tous les actifs d'Omnitech. Ce prêt doit servir au repérage et à l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'opération d'acquisitions stratégiques. La Société dispose des ressources financières nécessaire pour mener à terme une autre transaction admissible advenant le cas où celle-ci, concernant Omnitech, ne se réalise pas.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente la structure du capital, sur une base non diluée, de la Société sur la base du bilan non vérifié en date du 30 septembre 2004 avant l'Opération admissible et le Regroupement. Voir les rubriques intitulées « Opération admissible » et « Regroupement ».

Désignation des titres	Montant autorisé	Montant en circulation au 30 septembre 2004	Montant en circulation à la date du présent prospectus	Montant en circulation en supposant la vente de l'offre minimale ^{1) 2) 3) 4) 5)}	Montant en circulation en supposant la vente de l'offre maximale ^{1) 2) 3) 4) 5)}
Capital d'emprunt	Aucun	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions ordinaires	illimité	1 083 742 \$ (10 066 662 actions)	1 083 742 \$ (10 066 662 actions)	2 583 742 \$ (20 066 663 actions)	5 283 742 \$ (35 066 662 actions)

Notes :

- 1) Excluant 1 006 666 options d'achat d'actions ordinaires émises à 0,15 \$ l'action advenant la levée des options octroyées aux administrateurs. Voir la rubrique « Options et autres droits d'achat d'actions – Options ».
- 2) Excluant 840 000 droits de souscrire aux actions ordinaires émises à 0,15 \$ l'action advenant la levée de l'option des placeurs pour compte du Premier appel public à l'épargne. Voir la rubrique « Options et autres droits d'achat d'actions – Options des placeurs pour compte ».
- 3) Considérant des frais d'émission estimatifs de 500 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et 800 000 \$ dans le cas de l'offre maximale. Voir la rubrique « Le Placement ».
- 4) Le montant estimatif des fonds disponibles suite au placement s'élèvera à 1 425 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et à 4 123 000 \$ dans le cas de l'offre maximale. Voir la rubrique « Le Placement – Fonds disponibles ».
- 5) Concernant le capital d'emprunt voir la rubrique « Discussion et analyse des résultats d'opération par la direction ».

OPTIONS ET AUTRES DROITS D'ACHAT D'ACTIONS

À l'exception de ce qui est indiqué aux présentes, la Société n'est partie à aucune convention ou entente l'obligeant à émettre des options, des bons de souscriptions ou d'autres titres convertibles en Actions ordinaires. À la Clôture de l'Opération admissible, aucune Action ordinaire ni Option de Bio Angel ne seront émises et en circulation, autres que celles qui sont indiquées aux présentes ainsi que les Actions ordinaires sous-jacentes à l'exercice des Options de

Bio Angel octroyées. Rien ne garantit que la totalité ou une partie des Options de Bio Angel décrites aux présentes seront effectivement levées.

Options

Les administrateurs de la Société détiennent collectivement des Options de Bio Angel leur donnant le droit de souscrire 1 006 666 Actions ordinaires au prix de 0,15 \$ par Action ordinaire pour une période de cinq ans à compter de leur octroi.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'Actions ordinaires pouvant être émises à la levée des Options de Bio Angel en circulation ainsi que leur détenteur en date des présentes.

Nom du bénéficiaire	Nombre d'Actions ordinaires réservées	Prix d'exercice	Date d'expiration
André Du Sault	191 745	0,15 \$	27 octobre 2008
Yvan Goineau	191 745	0,15 \$	27 octobre 2008
Clément C. Gagnon	191 745	0,15 \$	27 octobre 2008
André Monette	191 745	0,15 \$	27 octobre 2008
Hans C. Fluehler	191 745	0,15 \$	27 octobre 2008
Ante L. Padjen	47 941	0,15 \$	27 octobre 2008
TOTAL	1 006 666		

Modalités des options d'achat d'actions

Le conseil d'administration de la Société peut, de temps à autre, à son appréciation et conformément aux exigences de la Bourse, octroyer aux administrateurs, aux dirigeants et aux conseillers techniques de la Société, des options d'achat incessibles visant des Actions ordinaires pouvant être levées pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans à compter de la date de l'octroi. Toutefois, le nombre d'Actions ordinaires réservées aux fins d'émission ne peut excéder 10 % du nombre des Actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'Actions ordinaires réservées aux fins d'émission à un administrateur ou à un dirigeant en particulier ne peut excéder 5 % des Actions ordinaires émises et en circulation et le nombre d'Actions ordinaires réservées aux fins d'émission émises à l'ensemble des conseillers techniques ne peut excéder 2 % des Actions ordinaires émises et en circulation. Les options peuvent être levées au plus tard 90 jours après que le titulaire cesse d'occuper son poste au sein de la Société; toutefois, si le décès du titulaire est la cause de la cessation de son emploi, du poste d'administrateur ou de l'entente en matière de consultation technique, les options pourront être levées dans un délai maximal d'un an après le décès, sous réserve de leur date d'expiration. Toutes les Actions ordinaires acquises à la levée d'options avant la date de réalisation de l'Opération admissible doivent être entières et seront assujetties à l'entierement jusqu'à ce que le Bulletin final de la Bourse soit publié. Voir la rubrique « Actions entières ».

Options des placeurs pour compte

Lors du Premier appel public à l'épargne, la Société a accordé à CTI et Leede 840 000 options leur donnant le droit de souscrire 840 000 Actions ordinaires de Bio Angel au prix de 0,15 \$ par Action ordinaire et pouvant être exercées jusqu'au 27 avril 2005, soit 18 mois après la date de l'inscription des Actions ordinaires à la cote de la Bourse. En date des présentes, CTI et Leede n'ont levé aucune portion de leur option. Voir la rubrique « Description des titres – Les Actions ordinaires ».

En guise de rémunération additionnelle pour le Placement, la Société émettra les Bons de souscription du Placeur pour compte permettant à celui-ci de souscrire, en tout temps, un nombre d'Unités représentant 10 % du nombre d'Unités émises dans le cadre du Placement et pourront être exercés au prix de 0,70 \$ l'Unité dans les 18 mois suivant la date de la Clôture. Voir la rubrique « Mode de placement ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La Société n'a versé aucun dividende à l'égard des Actions ordinaires en circulation et elle n'entend pas en verser à court terme. Le conseil d'administration de la Société a pour politique de réinvestir tous les Fonds disponibles dans les activités d'exploitation de la Société. Cette politique sera réévaluée périodiquement par le conseil d'administration de la Société. Toute décision de verser des dividendes sur les Actions ordinaires à l'avenir sera prise par le conseil d'administration de la Société en fonction des bénéfices, de la situation financière et des besoins de financement de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents.

PRINCIPAUX PORTEURS ET DÉTENTION DES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit indique le nom, la municipalité de résidence des administrateurs ou dirigeants de la Société, le poste qu'ils occupent au sein de la Société de même que leur principale occupation ou emploi et les dates auxquelles ils ont commencé à agir à titre d'administrateur ou de dirigeant de la Société ainsi que le nombre de titres de la Société qu'ils détiennent directement ou indirectement.

Nom, âge et municipalité de résidence	Poste occupé au sein de la Société	Nombre d'Actions ordinaires détenues avant le Regroupement	Pourcentage d'Actions ordinaires détenues considérant l'Opération admissible et le Placement minimum ²⁾	Pourcentage d'Actions ordinaires détenues considérant l'Opération admissible et le Placement maximum ²⁾	Principale occupation	Administrateur ou dirigeant depuis le
André Du Sault, ¹⁾ 45 ans, Montréal (Québec)	Président et administrateur	266 666	0,28 %	0,24 %	Président Société Conseil SDA inc.	30 juin 2003
Yvan Goineau, 51 ans, Carignan (Québec)	Vice-président, secrétaire trésorier et administrateur	266 666	0,28 %	0,24 %	Vice-président exécutif CGE Capital inc.	11 septembre 2003
Ante L. Padjen, 62 ans, Montréal (Québec)	Administrateur	66 666	0,07 %	0,06 %	Professeur de pharmacologie et de thérapeutique à la faculté de médecine de l'Université McGill	30 juin 2003
Clément C. Gagnon, ³⁾ 58 ans, Montréal (Québec)	Administrateur	266 666	0,28 %	0,24 %	Président de CGE Capital inc. et de Le Groupe CGE Communication	30 juin 2003
André Monette, ^{1) 4)} 65 ans, Montréal (Québec)	Administrateur	266 666	0,28 %	0,24 %	Président de Gestion André Monette inc.	7 juillet 2003
Hans C. Fluehler, ^{1) 5)} 62 ans, Montréal (Québec)	Administrateur	266 666	0,28 %	0,24 %	Président de Le Groupe Canfhel Itée	7 juillet 2003

Notes :

- 1) Membre du comité de vérification de la Société.
- 2) Sur une base non diluée après l'émission d'Actions ordinaires suite à l'Opération admissible et le Regroupement.
- 3) Par l'entremise de CGE Capital inc. dont l'unique actionnaire est Gestion CGE inc., dont M. Gagnon est l'unique actionnaire.
- 4) Par l'entremise de Gestion André Monette inc., dont M. Monette est l'unique actionnaire.
- 5) Par l'entremise de Canfhel Investments Ltd, dont M. Fluehler est l'unique actionnaire.

Les administrateurs de la Société, collectivement, détiennent, directement ou indirectement, 1 399 996 Actions ordinaires (avant le Regroupement) représentant 13,91 % des Actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 8 novembre 2004. Le promoteur de la Société, M. Clément C. Gagnon, détient, indirectement, 266 666 Actions ordinaires représentant 2,65 % des Actions ordinaires de la Société avant de donner effet à l'Opération Admissible et avant le Placement. Immédiatement après la Clôture de l'Opération admissible et de l'Offre maximale, il est anticipé que le pourcentage de détention de ces personnes s'établira à 1,49 % dans le cas de l'Offre minimale et après le Regroupement et à 1,28 % dans le cas de l'Offre minimale et après le Regroupement, sur une base non diluée.

Biographie des administrateurs

André Du Sault, président et administrateur

M. Du Sault est président de la Société Conseil SDA inc. au sein de laquelle il exerce actuellement des mandats de consultation auprès de sociétés de biotechnologies et sciences de la vie. M. Du Sault cumule 15 années d'expérience dans le secteur des sciences de la vie. De 1987 à juin 1999, il a travaillé chez Novartis Pharma Canada inc. où il était responsable des finances et des opérations au Brésil, aux Philippines, en Espagne et au Mexique. Il détient un diplôme d'ingénieur forestier de l'Université Laval (mai 1982), un MBA du London Business School (juin 1987) et un MPA (Master in Public Administration) de Harvard (juin 2000).

Yvan Goineau, Vice-président, secrétaire trésorier et administrateur

M. Goineau est vice-président exécutif de CGE Capital inc, une société d'ingénierie financière, depuis septembre 2004. Il cumule plus de 28 années d'expérience dans ce domaine. Il a occupé, de janvier 1991 à juillet 2004, les fonctions de directeur du Centre du Québec, Estrie et Mauricie pour Capital RoyNat inc., une banque d'affaires nord-américaine vouée à la croissance des entreprises de taille moyenne. Il a été conférencier invité à maintes reprises dans le domaine du financement. Il détient un baccalauréat en administration des affaires, option finances de l'Université de Sherbrooke (avril 1976).

Ante L. Padjen, administrateur

Le docteur Padjen est professeur de pharmacologie et de thérapeutique à la faculté de médecine de l'Université McGill depuis décembre 1975. Il est actif dans plusieurs associations professionnelles nationales et internationales. Il est également professeur invité en Afrique, en Croatie, dans les Caraïbes et en Chine. Après avoir complété ses études à l'Université de Zagreb en Croatie (MD, janvier 1966, MSc, novembre 1968, DSc, novembre 1970), il a complété sa formation post-doctorale au National Institute of Mental Health (Washington, DC, d'avril 1971 à décembre 1975).

Clément C. Gagnon, administrateur

M. Gagnon est président de Le Groupe CGE Communication depuis avril 1992, une société de communications financières dédiée plus spécifiquement aux entreprises publiques inscrites en Bourse. Il est aussi président de CGE Capital, depuis juin 1997, une société d'ingénierie financière dont la mission est de faire accéder les PME à du capital social et à fournir des solutions financières. Entre janvier 2002 et août 2004, il a occupé le poste de président-directeur général de Applitox Bio Pharma inc., une entreprise qu'il a co-fondée avec une vingtaine d'investisseurs. De mai 2003 à août 2004, il présidait également F.P.L. Pharma inc., une filiale de Applitox Bio Pharma Inc. spécialisée dans la recherche du cancer du sein. Il détient un baccalauréat de l'Université Laval (février 1969) et un MBA de l'Université de Sherbrooke (mai 1985).

André Monette, administrateur

M. Monette est président de Gestion André Monette inc., une firme de gestion spécialisée dans la planification stratégique, fusion et acquisition. Il est également administrateur de Vichtom Bionique Humaine inc. depuis janvier 2004. Il a occupé des fonctions de directeur général jusqu'à la vice-présidence, gestion privée de mars 1989 à février 1998 chez Les Placements T.A.L. ltée. De 1963 à 1987, il a occupé successivement le poste de vice-président chez Johnson & Johnson inc., Compagnie Trust Royal et Banque Laurentienne du Canada. Il a obtenu un diplôme

d'ingénieur en génie chimique de l'École Polytechnique de Montréal (mai 1962) et détient également un AMP (Advanced Management Program) de Harvard (décembre 1976).

Hans C. Fluehler, administrateur

M. Fluehler occupe, depuis janvier 2000, la présidence de Le Groupe Canfhel, une entreprise qui offre des services de gestion, de consultation et de financement de projets au Canada, en Europe et en Afrique. De juin 1993 à décembre 1999, il était directeur des activités gouvernementales et affaires internationales chez Raymond Chabot Grant Thornton. De 1974 à 1980, il a été vice-président et membre du conseil d'administration de Sogebry ltée, une société fermée de gestion qui était actionnaire majoritaire de York Lambton Corporation Limited, une société ouverte. Il siège sur plusieurs conseils d'administration, notamment celui de Procyon Biopharma inc. et l'Unique, Compagnie d'Assurances Générales. Il détient un diplôme en éducation de l'Université de Bâle en Suisse (avril 1963) et une maîtrise en psychopédagogie de l'Université d'Ottawa (mai 1973).

Ordre d'interdiction et faillite

Au cours des dix années précédant la date des présentes, aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de la Société n'a été administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction d'une société ayant fait l'objet d'un ordre d'interdiction d'opération sur valeur ou d'une ordonnance semblable ou à qui une dispense a été refusée pendant plus de 30 jours consécutifs ou d'une société qui a fait faillite ou fait une proposition concordataire, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, et aucun séquestre, séquestre-gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir les biens d'une société pendant qu'ils en étaient administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction.

Pénalité ou sanction

Aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de la Société n'a reçu d'amende ou de sanction imposées par une cour ou une autorité de réglementation en valeurs mobilières relativement à des opérations sur valeurs, à la promotion, la formation ou l'administration d'une société ouverte ou impliquant la fraude ou le vol.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs, des dirigeants, des Initiés et le promoteur de la Société pourraient se retrouver en situation de conflit d'intérêts dans le cadre de l'exploitation de la Société. Certains des administrateurs, des dirigeants, des Initiés et le promoteur participent ou continueront de participer aux activités de sociétés ou d'entreprises qui peuvent être en concurrence avec la Société ou l'Émetteur résultant, le cas échéant. Par conséquent, il pourrait y avoir des circonstances où certains des administrateurs, des dirigeants, des Initiés et le promoteur seront en concurrence directe avec la Société. Les conflits d'intérêts, s'il y a lieu, feront l'objet des procédures et des recours qui sont prévus par les lois applicables.

EXPÉRIENCE AUPRÈS D'AUTRES ÉMETTEURS ASSUJETTIS

Le tableau suivant présente la liste des administrateurs, dirigeants et promoteurs de la Société qui sont, ou qui ont été au cours des cinq dernières années, des administrateurs, des dirigeants ou des promoteurs d'autres émetteurs qui sont ou étaient des émetteurs assujettis au sens de la réglementation des autorités en valeurs mobilières dans un territoire canadien :

Nom	Nom de l'émetteur assujetti	Nom de la Bourse ou du marché (s'il y a lieu)	Poste	De	À
Hans C. Fluehler	Procyon Biopharma inc.	TSX (PBP-T)	Administrateur	Novembre 2000	ce jour
André Monette	Victhom Bionique Humaine inc.	TSX (VHB)	Administrateur	Janvier 2004	ce jour

DÉTENTION DU PUBLIC ET DES INITIÉS

En date des présentes, les administrateurs et dirigeants de la Société sont actuellement collectivement détenteurs, directement ou indirectement, de 1 399 996 Actions ordinaires (avant Regroupement), soit 13,91 % des Actions ordinaires (avant Regroupement). Les autres Actions ordinaires de la Société sont détenues par le public. Le tableau qui suit indique la répartition de la détention des titres de la Société, après avoir donné effet au Placement, à l'Opération admissible et au Regroupement, sur une base non diluée. Voir la rubrique « L'Émetteur résultant - Capital social et Capital d'emprunt consolidés ».

Détention directe ou indirecte par	Après avoir donné effet au Placement minimal		Après avoir donné effet au Placement maximal	
	Nombre d'Actions de l'Émetteur résultant	Pourcentage	Nombre d'Actions de l'Émetteur résultant	Pourcentage
Administrateurs, dirigeants, initiés et promoteurs de la Société à titre de groupe	399 999	1,49 %	399 999	1,28 %
Le public	26 491 582	98,51 %	30 777 296	98,72 %
Total	26 891 581	100 %	31 177 295	100 %

CTI et Leede détiennent 840 000 Options de Bio Angel leur permettant d'acquérir 840 000 Actions de Bio Angel pouvant être exercées au prix de 0,15 \$ par Action ordinaire en tout temps avant le 27 avril 2005, soit 18 mois suivant la date de l'inscription des Actions ordinaires à la cote de la Bourse. En date des présentes, aucune de ces options n'ont été levées en vue de l'achat d'Actions ordinaires. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Options et autres droits d'achat d'actions – Options des placeurs pour compte ».

Dans le cadre du placement, la Société octroiera au Placeur pour compte les Bons de souscription du Placeur pour compte lui permettant de souscrire, en tout temps dans les 18 mois de la date de la Clôture un nombre d'Unités représentant 10 % du nombre d'Unités émises dans le cadre du placement au prix de 0,70 \$ l'Unité.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Sauf indication contraire ci-dessous ou ailleurs dans le présent prospectus, avant la date de réalisation de l'Opération admissible, la Société n'a pas l'intention d'effectuer et elle n'a pas effectué, directement ou indirectement, de paiement que ce soit à une Personne qui a un lien avec la Société ou à une Personne qui a un lien avec la Société et qui est partie à l'Opération admissible, ni à une Personne qui s'occupe des relations avec les investisseurs à l'égard des titres de la Société ou de l'Émetteur résultant de l'Opération admissible, y compris :

- a) une rémunération pouvant prendre, entre autres, la forme suivante :
 - (i) salaire;
 - (ii) frais de consultation;
 - (iii) frais de contrat de gestion ou jetons de présence;
 - (iv) honoraires d'intermédiation;
 - (v) emprunts, avances et primes;
- b) des dépôts et autres paiements similaires.

Toutefois, la Société peut rembourser aux Personnes qui ont un lien avec la Société des frais raisonnables au titre du loyer, des services de secrétariat et des autres frais administratifs généraux de la Société, à leur juste valeur marchande (un « **Remboursement autorisé** »). Depuis sa constitution, la Société n'a effectué aucun Remboursement autorisé. Les frais de location ou d'achat d'un véhicule ne sont pas remboursables.

La Société a réservé un maximum de 1 166 666 Actions ordinaires dans le cadre de l'octroi d'options d'achat d'actions à ses administrateurs. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Options et autres droits d'achat d'actions ».

Après la Clôture de l'Opération admissible, il est prévu que la Société versera une rémunération à ses administrateurs et à ses dirigeants. Toutefois, ni la Société ni aucune partie agissant pour le compte de la Société n'effectueront de paiements autres que les Remboursements autorisés, après la date de réalisation de l'Opération admissible, si le paiement se rapporte à des services fournis ou à des obligations contractées dans le cadre de l'Opération admissible.

Options d'achat d'actions

La Société a octroyé des options d'achat d'actions (les « **Options** ») à ses administrateurs, dirigeants et conseillers techniques. La Société a octroyé 1 006 666 Options visant l'achat de ses Actions ordinaires à ses dirigeants. Toutefois, elle ne prévoit pas en octroyer d'autre jusqu'à la date de réalisation de l'Opération admissible. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Options et autres droits d'achat d'actions ».

Autre rémunération

La Société n'a versé aucune rémunération additionnelle aux hauts dirigeants ni aux administrateurs depuis la date de sa constitution.

Il n'y a aucune entente conclue entre la Société et un haut dirigeant ou un administrateur relativement à sa rémunération.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS, CADRES SUPÉRIEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Aucun administrateur ou dirigeant de la Société, non plus qu'aucune Personne qui a un lien avec un tel administrateur ou dirigeant ni aucune Personne qui est Membre du même groupe que l'un d'eux n'est ni n'a été endetté envers la Société à aucun moment depuis la date de sa constitution.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est énoncé dans le prospectus, la direction de la Société n'a connaissance d'aucun intérêt Important, direct ou indirect, d'un administrateur, haut dirigeant ou autre Initié de la Société ou d'une Personne qui a un lien avec ceux-ci ou d'une Personne qui est Membre du même groupe que ces personnes, dans une transaction concernant la Société depuis la date de constitution de la Société.

ACTIONS ENTIÉRCÉES

Actions entières en circulation

La totalité des 1 666 662 Actions ordinaires émises avant le Premier appel public à l'épargne à un prix inférieur à 0,15 \$ l'Action ordinaire et la totalité des Actions ordinaires qui ont été acquises par des Personnes qui ont un lien avec la Société dans le cadre du Premier appel public à l'épargne ou d'une autre manière avant la date de réalisation de l'Opération admissible sont ou seront déposées auprès de Computershare, conformément à la Convention d'entiercement.

Toutes les Actions ordinaires acquises à la levée d'Options émises en vertu du Régime avant la date de réalisation de l'Opération admissible doivent également être entières et seront assujetties à l'entiercement jusqu'à la publication du Bulletin final de la Bourse en vertu de la Convention d'entiercement.

En outre, toutes les Actions ordinaires de la Société acquises sur le marché secondaire avant la date de réalisation de l'Opération admissible par une Personne qui devient un Actionnaire dominant doivent être entières. Sous réserve de certaines dispenses accordées par la Bourse, tous les titres de la Société détenus par les Principaux intéressés de l'Émetteur résultant seront également entières.

Le tableau suivant indique, en date des présentes, le nombre d'Actions ordinaires de la Société, avant le Regroupement, qui sont entières en vertu de la Convention d'entiercement ainsi que le pourcentage avant l'Opération admissible et le Placement ainsi qu'après l'Opération admissible, considérant le Placement.

Nom et municipalité de résidence de l'actionnaire	Actions ordinaires	Nombre d'actions entières	Pourcentage d'Actions ordinaires entières détenues avant l'Opération admissible et le Placement	Pourcentage d'Actions ordinaires, considérant l'Opération admissible et le Placement minimum ⁵⁾	Pourcentage d'Actions ordinaires, considérant l'Opération admissible et le Placement maximum ⁵⁾
CGE Capital inc. ¹⁾ Montréal (Québec)	266 666	266 666	2,65 %	0,28 %	0,24 %
La Société financière Européenne ²⁾ Montréal (Québec)	266 666	266 666	2,65 %	0,28 %	0,24 %
André Du Sault Montréal (Québec)	266 666	266 666	2,65 %	0,28 %	0,24 %
Canfhel Investments Ltd ³⁾ Montréal (Québec)	266 666	266 666	2,65 %	0,28 %	0,24 %
Gestion André Monette inc. ⁴⁾ Montréal (Québec)	266 666	266 666	2,65 %	0,28 %	0,24 %
Ante L. Padjen Montréal (Québec)	66 666	66 666	0,66 %	0,07 %	0,06 %
Yvan Goineau Carignan (Québec)	266 666	266 666	2,65 %	0,28 %	0,24 %

Notes :

- 1) Une société contrôlée par M. Clément C. Gagnon.
- 2) Une société contrôlée par M. Gilles Cloutier.
- 3) Une société contrôlée par M. Hans C. Fluehler.
- 4) Une société contrôlée par M. André Monette.
- 5) Sur une base non-diluée et après l'émission d'Actions ordinaires suite à l'Opération admissible et considérant le Regroupement.

Si une Personne autre qu'un particulier (une « **Société de portefeuille** ») détient des Actions ordinaires qui doivent être entières, chaque Société de portefeuille, conformément à la Convention d'entiercement, a convenu, ou conviendra, de ne réaliser, sans le consentement de la Bourse, aucune opération pendant la durée de la Convention d'entiercement devant entraîner un changement de contrôle de la Société de portefeuille. La Société de portefeuille doit prendre envers la Bourse l'engagement que, dans la mesure du possible, elle ne permettra ni n'autorisera aucune émission ou transfert de titres qui pourrait raisonnablement entraîner un changement de contrôle de la Société de portefeuille. En outre, la Bourse peut exiger des Actionnaires dominants de la Société de portefeuille qu'ils s'engagent à s'abstenir de transférer les actions de cette société.

Aux termes de la Convention d'entiercement, 10 % des Actions ordinaires entières seront libérées dès la publication du Bulletin final de la Bourse (la « **Libération initiale** ») et 15 % des Actions ordinaires supplémentaires seront libérées à intervalles de six mois par la suite, soit le 6^e, le 12^e, le 18^e, le 24^e, le 30^e et le 36^e mois suivant la Libération initiale.

Si l'Émetteur résultant de l'Opération admissible satisfait aux exigences minimales d'inscription de la Bourse relatives au groupe 1 au moment de la publication du Bulletin final de la Bourse ou par la suite, la libération des Actions ordinaires entières se fera par anticipation. La libération par anticipation ne commencera pas avant que l'Émetteur résultant de l'Opération admissible ait présenté une demande d'inscription auprès de la Bourse à titre d'émetteur du groupe 1 et que celle-ci n'ait publié un bulletin annonçant que cette demande a été acceptée.

Le transfert des Actions ordinaires entières nécessite au préalable le consentement de la Bourse. En règle générale, la Bourse permettra uniquement que les actions entières soient transférées aux futurs principaux intéressés à l'égard d'un projet d'opération admissible.

Si aucun Bulletin final de la Bourse n'est publié, les Actions ordinaires entières ne seront pas libérées. Aux termes de la Convention d'entierement de Titres de valeur, chaque Personne qui traite sans lien de dépendance avec la Société et qui détient des Actions ordinaires entières acquises à un prix inférieur au prix d'offre aux termes du présent prospectus a donné irrévocablement l'autorisation et l'ordre d'annuler sans délai la totalité de ces Actions ordinaires entières dès la publication par la Bourse d'un bulletin radiant de sa cote les Actions ordinaires de la Société.

Titres entières dans le cadre de l'Opération admissible

En règle générale, si au moins 75 % des titres émis dans le cadre de l'Opération admissible constituent des Titres de valeur, la totalité des titres émis à des principaux intéressés de l'Émetteur résultant de la réorganisation dans le cadre de l'Opération admissible seront alors entières aux termes de la Convention d'entierement de Titres de valeur.

Si l'Émetteur résultant de l'Opération admissible constitue un émetteur du groupe 2 au moment de la publication du Bulletin final de la Bourse, la Convention d'entierement de Titres de valeur prévoit un mécanisme de libération réparti sur trois ans, dans le cadre duquel 10 % des titres entières seront libérés dès la publication du Bulletin final de la Bourse et 15 % des titres entières sont libérés à intervalles de six mois par la suite, soit le 6^e, le 12^e, le 18^e, le 24^e, le 30^e et le 36^e mois suivant la publication du Bulletin final de la Bourse.

Si l'Émetteur résultant de l'Opération admissible est un émetteur du groupe 1 au moment de la publication du Bulletin final de la Bourse, la Convention d'entierement de Titres de valeur prévoit un mécanisme de libération réparti sur 18 mois, dans le cadre duquel 25 % des titres entières seront libérés dès la publication du Bulletin final de la Bourse, et 25 % des titres entières seront libérés à intervalles de six mois par la suite.

Les actions entières sont assujetties aux directives et décisions de la Bourse. Plus spécifiquement, les actions entières ne peuvent être vendues, cédées, hypothéquées ou transférées ou autrement transigées de quelque manière sans le consentement préalable de la Bourse. Si un actionnaire détenteur d'actions entières fait faillite, les actions entières pourront être transférées au syndic de faillite ou à toute autre Personne ayant droit aux actions entières. En cas de décès d'un actionnaire détenant des actions entières, les actions entières seront libérées et livrées aux représentants légaux du défunt.

La Politique exige que tous les titres détenus, directement ou indirectement, par les propriétaires inscrits véritables au moment du Premier appel public à l'épargne d'une Société de capital de démarrage, acquis conformément au Premier appel à l'épargne par prospectus de la Société ou acquis après le Premier appel public à l'épargne par prospectus de la Société mais avant la finalisation de l'Opération admissible, par des Personnes liées à Bio Angel, soient entières. De plus, tous les titres de la Société de la catégorie offerte aux termes du Premier appel public à l'épargne par prospectus de la Société ou émis avant un appel public à l'épargne par prospectus à un prix par action inférieur au prix du Premier appel public à l'épargne par prospectus, ainsi que tous les titres acquis par un Actionnaire dominant sur le marché secondaire avant la finalisation de l'Opération admissible, devront également être entières. Les actions entières ne peuvent être libérées à moins que l'Opération admissible (autre qu'un placement privé) ne soit complétée par la Société. Si l'Opération admissible n'est pas complétée, les actions entières seront annulées conformément à la Politique de la Bourse.

VENTES ANTÉRIEURES

Depuis la date de constitution de la Société, 10 066 662 Actions ordinaires et 1 846 666 Options de Bio Angel ont été émises. Les Actions ordinaires ont été émises de la façon suivante :

Date	Nombre d'Actions ordinaires	Prix d'émission par Action ordinaire	Prix total de l'émission	Nature de la contrepartie reçue
11 juillet 2003	266 666 ¹⁾	0,075 \$	20 000 \$	Comptant
11 juillet 2003	266 666 ¹⁾	0,075 \$	20 000 \$	Comptant
11 juillet 2003	266 666 ¹⁾	0,075 \$	20 000 \$	Comptant
11 juillet 2003	266 666 ¹⁾	0,075 \$	20 000 \$	Comptant
11 juillet 2003	266 666 ¹⁾	0,075 \$	20 000 \$	Comptant
11 juillet 2003	66 666 ¹⁾	0,075 \$	5 000 \$	Comptant
11 septembre 2003	266 666 ¹⁾	0,075 \$	20 000 \$	Comptant
27 octobre 2003	8 400 000	0,15 \$	1 260 000 \$	Comptant

Note :

- 1) Toutes ces Actions ordinaires sont entières aux termes de la Convention d'entierement. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel — Actions entières ».

COURS DES TITRES EN BOURSE

Les Actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse sous le symbole BIA.P. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société est Computershare à ses bureaux situés à Montréal.

Le tableau suivant indique le haut et le bas des cours de clôture des Actions ordinaires pour les périodes mentionnées :

Période	Fourchette de prix		Volume
	Haut	Bas	
au 28 octobre 2003 ¹⁾	0,29 \$	0,24 \$	53 000
novembre 2003	0,21 \$	0,20 \$	54 784
décembre 2003	0,19 \$	0,16 \$	11 143
janvier 2004	0,23 \$	0,21 \$	66 056
février 2004	0,26 \$	0,24 \$	75 995
mars 2004	0,27 \$	0,24 \$	40 145
avril 2004	0,24 \$	0,22 \$	21 050
mai 2004	0,24 \$	0,23 \$	23 063
juin 2004 ²⁾	0,19 \$	0,165 \$	17 625

Notes :

- 1) Les Actions ordinaires de la Société ont été inscrites à la Bourse le 27 octobre 2003.
2) Les transactions sur les Actions ordinaires ont été suspendues à la Bourse le 24 juin 2004.

TRANSACTION ENTRE PARTIES LIÉES

Depuis la date de sa création, la Société n'a fait l'acquisition d'aucun élément d'actif ni de services, dans le cadre d'une opération réalisée ou projetée, auprès d'un administrateur ou d'un dirigeant de la Société ou d'une personne pouvant être qualifiée de porteur principal de la Société ou de Personnes qui ont un lien avec ces personnes ou qui sont Membres du même groupe qu'elles.

L'Opération admissible projetée constitue une opération sans lien de dépendance.

PROMOTEUR

Clément C. Gagnon peut être considéré comme le promoteur de la Société puisqu'il a pris l'initiative de fonder et d'organiser la Société. M. Clément C. Gagnon détient indirectement, par l'entremise de CGE Capital inc., société qu'il contrôle, 266 666 Actions ordinaires qu'il a acquises au prix de 0,075 \$ par Action ordinaire.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Il n'existe actuellement aucun litige Important actuel ou appréhendé auquel la Société est partie.

AUTRES FAITS IMPORTANTS

En date des présentes, il n'existe actuellement aucun fait Important pouvant impliquer la Société ou l'un de ses actifs qui n'a pas été décrit au Prospectus.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception de ce qui est décrit plus bas, la Société n'a conclu aucun contrat important depuis sa constitution :

- a) la Convention d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres intervenue le 26 septembre 2003 entre la Société et Computershare;
- b) la Convention de placement pour compte intervenue le 26 septembre 2003 entre la Société, CTI, Leede et Computershare;
- c) la Convention d'entiercement. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel - Actions entières »;
- d) l'Accord de principe;
- e) la Convention de bons de souscription;
- f) la Convention de placement pour compte;
- g) la Convention de dépôt;
- h) la Convention d'entiercement de Titres de valeur; et
- i) la Convention de prêt Omnitech.

Ces conventions pourront être consultées aux bureaux de Bio Angel au 3429, rue Drummond, bureau 305, Montréal (Québec) H3G 1X6, pendant la durée du Placement et, pendant 30 jours par la suite, aux bureaux de l'Agence pendant les heures d'ouverture et sur SEDAR en tout temps. Voir la rubrique « Mode de placement ».

VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERT ET REGISTRAIRE

Les vérificateurs de la Société sont RSM Richter s.e.n.c.r.l., au 2, Place Alexis-Nihon, bureau 1820 Montréal (Québec) H3Z 3C2.

Computershare à son établissement situé au 1500, rue University, bureau 700, Montréal (Québec), H3A 3S8, est l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT OMNITECH

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale et constitution

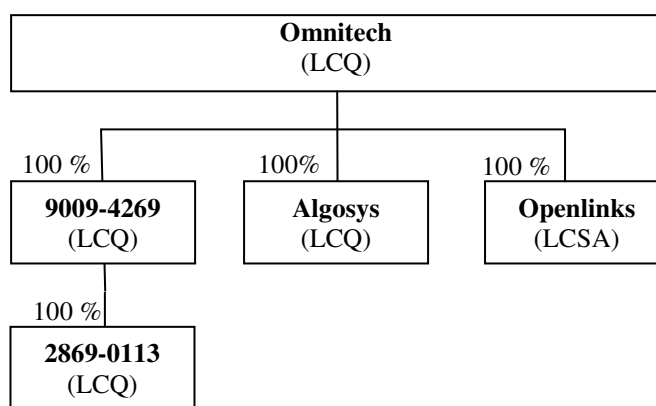
Omnitech a été constituée en vertu de la LCQ le 29 mai 2001 sous la dénomination sociale « Groupe Conseil Omnitech inc. ». Le siège social et principal établissement d'Omnitech est situé au 1389, rue Galilée, Québec (Québec) G1P 4G4.

Des statuts de modification ont été émis le 21 août 2003 afin de modifier la désignation des titres ainsi que de créer de nouvelles catégories d'actions.

Omnitech a, le 13 décembre 2004, procédé à la subdivision de la totalité des 100 Actions de catégorie « A » émises et en circulation en 13 701 287 Actions de catégorie « A ».

Liens intercompagnies

Comme l'indique le graphique ci-dessous, Omnitech détient directement 100 % des droits de vote afférant à la propriété des titres de 9009-4269, d'Algosys et d'Openlinks. Omnitech détient aussi indirectement, par l'intermédiaire de 9009-4269, 100 % des droits de votes afférant à la propriété des titres de 2869-0113.



Développement des activités

Le 25 mai 2003, Omnitech a acquis la totalité des actions émises et en circulation de la compagnie Zèle Solutions d'affaires inc. (« **Zèle** ») et ajoutait à son actif deux cadres, soit M. Guy Payeur, ingénieur, en tant que vice-président technologies et M. Stéphane Payeur comme coordonnateur du département des technologies. Omnitech ajoutait également à ses actifs, par la même occasion, une cinquantaine de clients en technologie de l'information et en informatique de procédés autrefois détenus par Zèle.

Le 1^{er} août 2003, Omnitech a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Openlinks, une compagnie spécialisée dans le développement d'applications d'aide à la décision. Fondée en 1999, Openlinks a complété le développement d'un tableau de bord digital (B.I.) entièrement WEB qui constitue un centre nerveux d'affaires unique. Cet outil fut développé afin de répondre aux indicateurs de performance de toutes les industries. De plus, cet outil peut s'adapter aux technologies telles que Microsoft, Oracle et Unix. Le personnel d'Omnitech utilise le produit chaque jour afin de prendre des décisions rapides et stratégiques. L'optimisation de l'information et l'intégrité des données provenant de n'importe quelles sources sont nécessaires pour soutenir la croissance d'Omnitech. La centralisation de l'information dans une source principale permet à Omnitech d'avoir la bonne information et ce, à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit. Le produit est offert à la clientèle sous la forme d'un produit individuel ou intégré au ERP-Olympic.

Le 31 août 2003, Omnitech a acquis de Conseillers en gestion et informatique CGI inc. les codes sources et les actifs du progiciel ERP Olympic (« **Olympic** »). CGI avait acquis cette entreprise de Cognicase inc. et SMGC Gestion Conseil inc. en était le concepteur. Olympic est actuellement implanté dans une trentaine d'entreprises manufacturières importantes. Olympic permet la gestion financière et la gestion de la production en passant par l'approvisionnement, l'inventaire, le service à la clientèle, la gestion du temps et le transport tout en donnant aux gestionnaires des outils d'aide à la décision. Cette acquisition a permis d'implanter à l'interne un logiciel maison solide, adaptable à tous les besoins actuels et futurs pour supporter la croissance dans tous les processus internes de la prospection des clients à la facturation des produits et services. Cette importante composante contribue à la réussite des intégrations administratives et opérationnelles pour l'utilisation par toutes les ressources, d'un même système d'information unique entièrement configurable. Cette acquisition a également permis d'offrir à la clientèle actuelle et future d'Omnitech qui sont des PME, un logiciel ERP efficace, reconnu pour son configurateur de produits manufacturiers.

Le 1^{er} septembre 2003, Omnitech a acquis la moitié des actions émises et en circulation de MAS Informatiques inc., une entreprise québécoise offrant des services en informatique et se spécialisant dans la réseautique, la bureautique et l'intégration de systèmes. Le 1^{er} novembre 2003, Omnitech a acquis la totalité des actions de 9109-0365 Québec inc., une société de gestion qui détenait l'autre moitié des actions votantes de MAS Informatiques inc.

Le 14 octobre 2003, Omnitech a acquis les codes sources des solutions Soumissions, Production, Optimiseur et ERP MSI de Maupass Système d'Information inc. Au surplus, les propriétaires de ces solutions, MM. Dominic Simard et Luc Francoeur, ont été embauchés par Omnitech en tant que directeur du développement des affaires et directeur de projets manufacturiers, respectivement.

Le 1^{er} juin 2004, Omnitech a acquis les éléments d'actif reliés au progiciel ressources humaines Vision RH et ses suites (R&D Compagnon), soit la dénomination sociale, les codes sources et droits de Propriété intellectuelle et a embauché, par la même occasion, MM. Jean-Marie Bérubé et Sylvain Massicotte, ces derniers ayant développé ces logiciels. Cette acquisition a permis à Omnitech de fournir à ses clients des solutions informatiques pour la gestion des ressources humaines et la gestion des produits de recherche et développement.

Le 1^{er} juin 2004, Omnitech a acquis la totalité des actions émises et en circulation d'Algosys, une firme de consultants en ingénierie spécialisée en valorisation de matières et contrôles de procédés, principalement dans les domaines miniers et pétroliers. Cette acquisition a permis à Omnitech de pénétrer l'industrie minière qui est actuellement dans une période faste et d'offrir à sa clientèle ses autres solutions d'affaires. Cette acquisition permettra également à Omnitech de faire de la vente croisée avec les 210 clients actuels d'Algosys.

Le 27 juillet 2004, Omnitech a conclu l'Accord de principe avec Bio Angel, tel qu'amendé le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004.

Acquisition importante

Le 1^{er} juillet 2004, Omnitech a acquis la totalité des actions émises et en circulation de 9009-4269 pour un prix d'achat total de 710 578 \$. Le prix d'achat a été payé par un versement en argent comptant de 236 865 \$ et par l'émission de 473 713 Actions de catégorie « E » d'Omnitech, ayant une valeur, au moment de la vente, de 473 713 \$ et rachetables au gré d'Omnitech pour un prix égal au montant versé sur ces actions, plus les dividendes déclarés non payés sur ces Actions de catégorie « E » d'Omnitech.

Dans le cadre de cette transaction, Omnitech s'est engagée à racheter une première tranche desdites Actions de catégorie « E » d'Omnitech émises en paiement du prix d'achat, représentant un montant global équivalent au prix de vente nette de l'immeuble de 9009-4269 située au 1015, rue de Nemours, Charlesbourg (Québec) G1H 2M7 au prorata desdites Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues par les anciens actionnaires de 9009-4269, chaque Action de catégorie « E » d'Omnitech devant être achetée pour un prix d'achat de gré à gré de 1 \$ par action jusqu'à concurrence d'un montant global égal au prix de vente nette. Aussi, Omnitech s'est engagée à racheter le solde des Actions de catégorie « E » d'Omnitech si l'immeuble de 9009-4269 n'était pas vendu, selon la plus rapprochée des dates suivantes : la date de la réalisation d'un premier appel public à l'épargne suivant l'inscription d'Omnitech à une bourse reconnue ou, au plus tard, un an suivant la date de clôture.

9009-4269 est une société de gestion qui détient deux filiales de services spécialisées en technologie de l'information, soit 2869-0113, faisant affaires sous le nom de Valro informatique enr., et Normax informatique inc. (« **Normax** »).

En vertu d'une convention d'achat d'actions intervenue le 1^{er} juillet 2004 entre Ultra cargo inc. et 9009-4269, cette dernière a acquis la totalité des actions émises et en circulation que Ultra cargo inc. détenait dans Normax, soit la moitié des actions émises et en circulation de Normax, pour un prix d'acquisition de 80 000 \$ payé au comptant, pour un montant de 26 667 \$ le 15 juillet 2004 et le reliquat, soit 53 333 \$, payable au comptant au moment de la plus rapprochée des dates suivantes, soit : la date de réalisation d'un premier appel public à l'épargne suivant l'inscription d'Omnitech à une bourse reconnue ou le 15 juillet 2005.

Cette acquisition a permis un positionnement stratégique gouvernemental et institutionnel, l'ajout de 20 professionnels expérimentés desservant plus de 1 500 clients, augmentant ainsi le bassin référentiel pour de la vente croisée et finalement l'obtention plus rapide pour Omnitech de sa certification à la norme ISO-9001 puisque la filiale de 9009-4269, Valro, est accréditée depuis 1998.

Durant le dernier trimestre, Omnitech a fermé le bureau de Sainte-Thérèse (Québec) de Normax et localisé le personnel à son bureau de Terrebonne (Québec). Au surplus, elle a dissout Normax le 4 octobre 2004.

Ces acquisitions vont permettre à Omnitech de renforcer sa position stratégique de fournisseur de solutions à guichet unique. Omnitech, par ces acquisitions, a d'ailleurs ajouté 20 ressources techniques à son actif. Cette acquisition représentera un accroissement du chiffre d'affaires de près de 3 900 000 \$ ainsi que l'ajout d'une bâtisse appartenant à 2869-0113 d'une valeur approximative de 300 000 \$.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Omnitech est une firme canadienne spécialisée en ingénierie, informatique et entretien de systèmes. Omnitech intervient dans tous les aspects du génie industriel et des technologies de l'information (« **TI** »). Ceci confère une compétence multidisciplinaire et interdisciplinaire à Omnitech, lui permettant de maintenir une position stratégique dans les marchés visés. La force d'intégration des compétences que combine Omnitech est présentée sous forme de guichet unique.

A) Principaux produits ou services

Omnitech offre une gamme complète de services en génie conseil, notamment la gestion administrative et de production, les services-conseils et l'intégration des systèmes. Omnitech subdivise ses activités en trois secteurs d'affaires : l'ingénierie, l'informatique et l'entretien.

Les secteurs d'activités

Omnitech vise les organisations qui doivent optimiser leurs processus, les entreprises de services, les entreprises manufacturières et les organismes publics. Omnitech possède l'expertise nécessaire à l'analyse des processus de gestion des opérations et de la production de ces entreprises, de leurs composantes ainsi que des interactions entre celles-ci.

Ingénierie

Les produits et services offerts par Omnitech dans ce secteur d'activités ont pour objectif d'organiser et de contrôler l'utilisation des moyens de gestion administrative et de production, de manière à assurer l'emploi efficace, sûr et économique du personnel, des matériaux et de l'équipement. Ce secteur d'activités représente approximativement 30 % du chiffre d'affaires d'Omnitech. En collaboration avec la direction de l'entreprise, Omnitech détermine les objectifs à atteindre ainsi que les problèmes à résoudre. Dans ce secteur d'activités, Omnitech intervient à deux niveaux; l'ingénierie administrative et l'ingénierie de production.

Ingénierie administrative

Dans ce cadre, Omnitech analyse la conception et l'optimisation de l'ensemble des disciplines qui contribuent à rendre une unité de gestion administrative efficace, qu'elle fasse ou non, partie d'un réseau d'information. La qualité de la prise de décision des dirigeants dépend de leur capacité à anticiper les coûts ainsi que les problèmes de gestion. Notamment, il y a six dysfonctionnements principaux qui entraînent des gaspillages de ressources :

- l'absentéisme du personnel;
- les accidents du travail;
- les défauts de qualité;
- les écarts de temps de main-d'œuvre et de conduite des processus;
- les écarts de consommation de matières premières;
- les écarts de rotation et/ou de formation du personnel.

Omnitech réalise sa mission en permettant aux entreprises de maîtriser ces facteurs de désordre par le biais de ses compétences en ingénierie administrative et, selon le cas, l'intégration des technologies de l'information.

Ingénierie de production

En ce qui concerne le volet de l'ingénierie de production, Omnitech utilise les techniques quantitatives d'optimisation des systèmes de production basées sur les sciences et les techniques spécifiques au génie industriel en utilisant les outils informatiques. Omnitech aide les entreprises à mettre en place une productique efficace par l'utilisation des nouvelles technologies, dont l'informatique, la conception et la fabrication assistée par ordinateur (CFAO), la robotique et l'automatisation programmable. L'équipe d'Omnitech accomplit les activités spécifiques suivantes :

- l'aménagement d'usines;
- la gestion de production;
- la gestion de la qualité;
- l'ergonomie;
- la productique.

Les synergies avec les autres secteurs d'ingénierie d'Omnitech (génie informatique et entretien), et son équipe multidisciplinaire, favorisent une intervention intégrée. De plus, Omnitech recommande à ses clients des changements relatifs à l'organisation, aux méthodes de travail, à l'utilisation du matériel et aux programmes de sécurité. Parallèlement, Omnitech choisit des méthodes de travail qui réduisent au minimum l'effort physique, les doubles emplois et les retards.

Informatique

Omnitech offre les services conseils qui visent les grandes entreprises, les PME et les organismes publics en leur fournissant une gamme complète de services de consultation en technologie de l'information et en gestion, notamment la planification stratégique des technologies de l'information, l'ingénierie des processus d'affaires et l'architecture des systèmes.

Omnitech offre des services complets de mise en œuvre intégrant les multiples volets de l'environnement technologique de ses clients afin de créer des systèmes qui répondent à leurs besoins stratégiques. En plus de

maîtriser les technologies et les applications aux logiciels de pointe, Omnitech fournit à ses clients des services de développement d'applications sur mesure. Ce secteur d'activités représente 60 % des activités d'Omnitech.

L'indépendance des choix technologiques face à la fourniture de composantes adaptés à chaque situation selon les besoins et les attentes de ses clients permet à Omnitech de contrôler l'ensemble des critères de sélection, soit la qualité, l'efficacité et les coûts.

Avec la forte augmentation de la présence d'Internet au sein des entreprises, de nombreux problèmes sont apparus quant à la protection des informations et du savoir des organisations. Les divers services électroniques qui ont pour objectif de favoriser la productivité peuvent, à l'inverse, causer de sérieux problèmes à une organisation s'ils ne sont pas pris en charge de façon sécuritaire. Que ce soit pour protéger l'organisation face au réseau Internet, face aux risques internes (vol, espionnage, destruction d'information), face à d'éventuels sinistres ou bien pour sécuriser les communications électroniques, Omnitech guide sa clientèle dans une démarche structurée qui est la moins contraignante possible qui ne perturbe pas les habitudes des utilisateurs et qui, surtout, favorisera des échanges sécuritaires. Le répertoire de solutions de sécurité d'Omnitech offre des produits et services de renommée, fiables et bien positionnés dans le marché mondial, tels que ceux développés par Fortinet Inc. et Check Point Software Technologies Ltd.

Le personnel d'Omnitech est spécialisé dans divers créneaux technologiques et s'assure de mettre en place des solutions novatrices et sécuritaires adaptées à la taille de l'organisation. Omnitech offre ces services sous trois formes :

- en offrant une banque d'heures, c'est-à-dire en facturant le client pour les heures passées à la prestation de services;
- en offrant un projet clé en main; et
- en offrant un contrat d'impartition.

Le principe des banques d'heures s'applique aux clients qui ont des besoins variés et non continus dans le temps. Omnitech offre une banque d'heures facturées à l'avance et qui est consommée au fil des travaux. Omnitech fournit alors des rapports de consommation sur une base mensuelle. Ce type de facturation est utilisé pour répondre à des besoins occasionnels en soutien au personnel de ses clients ou pour prendre en charge une petite quantité d'équipement.

Les projets clé en main sont utilisés pour répondre aux demandes spécifiques de ses clients. Dans de tels projets, Omnitech est en mesure d'offrir une proposition financière à forfait, délimitant ainsi ses engagements et ses responsabilités envers l'organisation cliente.

Les projets d'impartition proposent une approche qui englobe toutes les activités nécessaires à une saine gestion et au transfert à Omnitech de la responsabilité entière ou partielle des activités. Ce type de contrat inclut la fourniture du personnel, la prise en charge des composantes, le support, la fourniture d'équipements et différentes autres facettes nécessaires au bon fonctionnement des technologies. Suite à l'établissement des niveaux de services (SLA) et des attentes de ses clients, Omnitech établit une prime annuelle payable mensuellement. Dans ces projets, Omnitech intervient en tant que partenaire de confiance dans une collaboration à moyen et à long terme.

Entretien

10 % des activités d'Omnitech est affecté à l'entretien, c'est-à-dire à la fourniture de services dans le cadre d'un programme d'entretien préventif. Malgré le fait que ces activités ne représentent que 10 % du chiffre d'affaires d'Omnitech, elles sont essentielles pour véritablement accomplir la mission de l'entreprise, soit de contribuer à ce que la clientèle réalise des profits immédiats et durables.

Les produits et services offerts dans ce secteur d'activités s'adressent aux gestionnaires de service d'entretien, aux opérateurs d'équipements et aux mécaniciens d'entretien, qui doivent chaque jour organiser leur emploi du temps

pour répondre aux besoins de la production tout en essayant de prévoir les coûts et les imprévus. Réduire les pertes de temps de production et les arrêts non planifiés, réduire les travaux urgents et les défaillances, prolonger la vie utile des équipements, sont autant d'objectifs que tente de réaliser l'équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire d'Omnitech. Omnitech réussit à atteindre ces objectifs par la planification, un bon entretien des équipements et des outils adaptés.

Un outil automatisé de gestion permet d'effectuer un suivi permanent de toutes les maintenances à faire sur les équipements. Ceux-ci peuvent aussi bien faire partie de la chaîne de production que des bâtiments ou des véhicules. L'entretien préventif combiné au génie informatique aide les gestionnaires et les mécaniciens de service d'entretien à atteindre leurs objectifs.

Les avantages et les bénéfices de l'entretien préventif sont multiples et les outils utilisés dans ce processus constituent des éléments de compétitivité stratégique. Entre autres bienfaits de l'entretien préventif on note :

- des défaillances moins nombreuses;
- des opérations plus stables;
- une production accrue et un produit de meilleure qualité;
- un inventaire de pièces et de matériaux adaptés aux besoins de la clientèle;
- une utilisation plus efficace de la main-d'œuvre;
- une réduction du nombre d'accidents;
- une productivité et une performance plus élevées des équipements et du personnel d'entretien;
- une diminution des coûts d'entretien;
- une meilleure gestion de l'information;
- une réduction des heures supplémentaires;
- des travaux effectués en temps opportun;
- une conservation des outils d'historique et de gestion.

Un système informatisé d'entretien préventif permet généralement, dès la première année, de réduire les arrêts de production de 5 % à 10 %, le coût des pièces de plus de 15% et les coûts de main-d'oeuvre et/ou de sous-traitance de 10 %. Ces statistiques sont des moyennes observées dans le « CMMS Handbook » de Thomas Marketing de New-York.

À ces avantages s'ajoutent des bénéfices intangibles comme la documentation des procédures d'entretien et d'assainissement, de même que leur amélioration continue. La direction constate généralement aussi une baisse de la pression sur l'équipe d'entretien, puisque le travail se fait de manière plus structurée et qu'il est mieux planifié. Le temps utile des équipements de production augmente, ce qui a pour effet direct de rendre l'entreprise plus productive et plus rentable.

Produits et services

Avec son approche multidisciplinaire et interdisciplinaire, Omnitech est une des rares entreprises au Québec à combiner le génie industriel, le génie informatique et l'entretien. Cela lui permet d'être un fournisseur privilégié des entreprises du secteur privé, public et parapublic.

En plus des ressources humaines, celle-ci possède des outils distinctifs, par leur technologie et leur profondeur, faisant partie de solutions d'affaires avant-gardistes à haut rendement. Ces outils sont exclusifs et ont été intégrés aux solutions d'Omnitech au fur et à mesure des acquisitions réalisées depuis 2003.

Afin d'accomplir sa mission, Omnitech mise sur les membres de son équipe et ses outils de gestion. Le maintien d'un environnement stable, qui met à profit les avantages des nouvelles technologies, est indispensable pour réaliser la stratégie et assurer la réussite à long terme d'Omnitech.

Omnitech regroupe ses produits et services sous la forme d'activités représentées par six départements : les solutions d'affaires, la formation, le service aux clients (HelpDesk), la technologie, l'instrumentation et contrôle et l'ingénierie de procédés.

Solutions d'affaires

Les solutions d'affaires d'Omnitech sont conçues pour répondre à des besoins spécifiques au niveau des processus d'affaires et sont composées de plusieurs ensembles de services et outils de gestion tels que des cadres de gestion et des applications informatiques. Ces applications de gestion sont conçues avec les meilleures techniques en considérant les règles de l'art de la pratique du génie logiciel. La plupart des outils de gestion sont offerts en version 32 bits pour Windows® 95/98/Me/2000/XP. Omnitech développe aussi des solutions pour la plateforme Linux.

En plus de posséder ses propres applications de gestion informatique, Omnitech développe des outils de gestion sur mesure en fonction des besoins spécifiques de la clientèle. Les outils de gestion d'Omnitech utilisent DotNet (Visual Studio, NET 2003) ou J2EE (Java 2 Platform, Entreprise Édition) comme plateforme de développement d'applications. Ces plateformes sont conçues pour relever les défis les plus difficiles en matière de développement de logiciels. Elles améliorent et affinent le processus de développement tout en restant hautement performantes. Ils incluent toute une gamme de fonctionnalités, allant des modélisateurs visuels pour les applications d'entreprise les plus complexes au déploiement d'applications sur les terminaux les plus petits. Ces outils puissants et sophistiqués permettent de concevoir, développer, déboguer et déployer des applications robustes, conviviales et sécurisées.

Ces environnements de développement sont entièrement conçus pour permettre l'intégration à travers les services Web XML. En permettant aux applications de partager des données sur Internet, les services Web XML permettent aux développeurs d'assembler des applications à partir de codes nouveaux ou existants, quel que soit la plateforme, le langage ou le modèle d'objet utilisé.

Les processus d'affaires gérés par les outils de gestion d'Omnitech sont : les modules de comptabilité, les actifs, la recherche et le développement, les affaires internationales, la collecte des données, le temps travaillé, l'approvisionnement, la configuration de produit, le contrôle de la qualité, la production, l'ordonnancement, l'inventaire, les lots et numéros de série, les entrepôts, l'expédition, le routage, la paye, les horaires et absences, les compétences, les *curriculum vitae*, la formation, le dossier santé et sécurité, le dossier des assurances salaires, le dossier des griefs, l'entretien préventif, les coûts de revient, les budgets, la gestion de projets, les relations avec la clientèle, les représentants de commerce, le commerce électronique, les processus de vente, l'archivage, les rapports, les équipes techniques, les indicateurs de performance et le service après vente.

Les solutions sont modulaires et s'implantent intégralement ou en partie. Ces outils de gestion sont :

- Logiciel *R&D Compagnon* - pour la recherche et développement;
- Logiciel *ERP – Olympic* - pour la gestion intégrée d'entreprise;
- *BI-Cubix* – pour les tableaux de bords et les indicateurs de gestions (KPI);
- *RH-Vision RH* – pour la gestion des ressources humaines;
- Logiciel *PEP* – pour les programmes d'entretien préventif;

- *CRM* – pour les systèmes de gestion de la relation avec la clientèle.

Omnitech agit en tant que firme de génie conseil, mais aussi en tant qu'intégrateur et concepteur de solutions.

La formation

Le département de formation a la responsabilité de desservir autant les clients que les employés par des programmes complets de formation sur l'ensemble des produits et services d'Omnitech, notamment sur les solutions d'affaires., l'instrumentation et contrôle et l'ingénierie industrielle de procédé. Des programmes d'accréditation, agréés par Omnitech sont continuellement mis à jour afin de créer une communauté de formateurs et d'intégrateurs.

Ce département répond essentiellement à toutes les questions relatives à la gestion des ressources humaines :

- les difficultés de recrutement;
- les compétences que l'entreprise devrait développer chez son personnel afin de maintenir sa position concurrentielle; et
- le taux de roulement.

Actuellement, le marché du travail vit des changements importants. La mondialisation des marchés, qui se traduit notamment par une concurrence accrue, oblige les entreprises à faire des investissements pour améliorer leur productivité. De nouveaux équipements plus performants et une main-d'œuvre compétente qui doit s'adapter à de nouveaux contextes de travail sont des besoins qu'on ne peut plus qualifier d'exceptionnels.

Le vieillissement de la population conjugué aux effets de la dénatalité aura aussi un impact considérable sur la gestion des ressources humaines dans les entreprises. Déjà, le concept de stratégie de rétention de main-d'œuvre se répand de plus en plus dans nos organisations. Autrefois, on arrivait sans trop de mal à combler les besoins de main-d'œuvre. La situation s'est renversée et les difficultés de recrutement sont devenues chose courante.

Les entreprises, de leur côté, ont intérêt à suivre cette évolution et à prendre les mesures nécessaires pour s'adapter au nouveau contexte. Les défis sont nombreux : gestion des connaissances et transfert de celles-ci vers une jeune relève, planification de la relève, adoption de mesures favorisant un meilleur équilibre travail-famille, conditions de rémunération plus compétitives, valeurs de gestion axées sur la reconnaissance et le respect, aménagements convenant à une main-d'œuvre plus âgée, etc. Les mesures mises en place pour relever ces défis sont susceptibles de maintenir en emploi les travailleurs et travailleuses et d'attirer une nouvelle main-d'œuvre.

Le personnel du service de formation d'Omnitech est sensible à l'importance de définir des stratégies pour attirer, former, mobiliser et fidéliser les travailleurs et travailleuses de tous les niveaux. C'est pourquoi nous mettons à la disposition des entreprises un coffre à outils complet pour encourager leurs initiatives en matière de gestion des ressources humaines.

Le service (HelpDesk)

Ce département est responsable du service après vente, de la relève des services d'hébergement de services corporatifs et de sites Web et du support en ligne. Il accepte également des demandes de service *ad hoc* dans d'autres domaines connexes. Il assure le support applicatif des solutions d'affaires de premier niveau et le support technologique de premier et deuxième niveau. Le premier niveau correspond aux problèmes qui nécessitent une compétence générale pour le résoudre, il peut devenir de deuxième niveau si la résolution du problème requiert une compétence approfondie. La responsabilité de la répartition des bons de travail entre les différents intervenants sur la route lui est attribuée.

La clientèle d'Omnitech dispose ainsi d'un guichet unique où elle peut s'adresser pour diagnostiquer un problème, recevoir un soutien technique de base ou avancé et ultimement, commander un soutien technique sur place.

La technologie

Le département de la technologie offre un service de génie conseil en infrastructure touchant les technologies de l'information. Les infrastructures de réseaux informatiques, de sécurité, de stockage, d'application, de bureautique, d'hébergement de services corporatifs ainsi que de sites Web et de fourniture sont traitées par ce service. Son processus habituel d'intervention comprend l'analyse des besoins, la conception de processus ainsi que l'informatisation de ceux-ci, la sélection, la fourniture, l'installation et le contrôle de la qualité.

Par la mise en place de procédures et d'un système de qualité ISO 9001, Omnitech offre à sa clientèle des solutions technologiques respectant une norme de qualité et de conformité qui stabilise les infrastructures et donne la confiance nécessaire à la poursuite des objectifs de la clientèle.

Parmi les atouts décisifs de ce département il y a la normalisation des pratiques, la haute disponibilité des services, la compétence multidisciplinaire et l'équipe de conseillers spécialement formés grâce à un programme interne de formation continue.

Instrumentation et contrôle

Ce département augmente l'offre du guichet unique d'Omnitech en intervenant au niveau des automatismes industriels et de la robotique, de l'automatisation, de la supervision et de la gestion de réseaux, des systèmes d'instrumentation et de contrôle, de la régulation des procédés industriels, des systèmes d'analyse, de la conception et de la réalisation de salles de contrôle-commande.

Omnitech applique ses connaissances en matière de systèmes de contrôle et d'automatismes afin de proposer des solutions adaptées, génératrices de qualité et de productivité. Omnitech a développé des connaissances approfondies des processus de ses clients et des enjeux spécifiques à chaque domaine d'intervention. L'offre d'Omnitech comprend la définition des spécifications à partir d'une analyse des besoins du client, la réalisation des études d'ingénierie à partir de ces spécifications, la conduite de travaux d'ingénierie détaillée à partir de l'ingénierie de base, l'achat et la livraison des matériaux, l'installation et la mise en œuvre, la validation, la maintenance, la mise à niveau des installations et la formation du personnel sur les systèmes.

Omnitech ne dépend pas de fournisseurs de matériel; elle maîtrise les technologies et les équipements disponibles sur le marché. Omnitech garde une indépendance stratégique face aux manufacturiers d'équipement afin de préserver l'intégrité de ses conseils auprès de la clientèle. Elle conçoit, fournit et maintient des systèmes avec le matériel le plus approprié pour répondre à la demande du client.

L'ingénierie de procédés

Omnitech se spécialise en réconciliation de données par bilan de masse dans les secteurs d'activités de la transformation des matières premières, c'est-à-dire les minéraux, le pétrole, le traitement des eaux et boues. Créée en 1992 en se basant sur une technologie promue par le Gouvernement canadien depuis le début des années 1980, cette solution est constituée d'un ensemble de technologies dont l'efficacité est maintenant prouvée, qui n'ont qu'à être configurées en fonction de l'entreprise cliente pour répondre adéquatement à ses besoins spécifiques.

Omnitech fournit ses services d'ingénierie à l'échelle internationale et dessert les pays suivants : le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Chili, l'Argentine, le Pérou, le Brésil, l'Australie, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Congo, la Suède, la Turquie, l'Iran et le Japon. Cette solution technologique est implantée dans plus de 200 sites répartis dans le monde entier où elle contribue à la réduction des coûts d'opération et génère des bénéfices mesurables.

Les bénéfices de la réconciliation de données par bilan de matière sont les suivants :

- des données plus précises pour les contrôleurs automatiques;
- une vision plus claire de l'opération des procédés;

- une réduction du niveau d'incertitude sur les indices de performance calculés;
- une comptabilisation de la production plus précise;
- un meilleur contrôle de la qualité et des pertes de production de 10 à 20%;
- une meilleure utilisation de l'instrumentation;
- une réduction du nombre et des coûts d'analyse de routine 20 à 50%;
- la réduction des coûts de maintenance de l'instrumentation de 10 à 30%; et
- une plus grande confiance dans l'opération du procédé.

Note : Les données quantitatives exprimées dans l'énumération ci-haut sont tirées de l'historique, sur une période de 20 ans, de plus de 70 clients sur 225 sites géographiques différents et ont été corroborées par la compétition telle que Belsim S.A.

Omnitech travaille actuellement au développement d'une vitrine technologique au Québec. Omnitech établira, dans la région de Québec, un centre d'interprétation de la réconciliation de données par bilan de matière transformable. Ce centre québécois permettra de démontrer les bénéfices de cette solution technologique à travers trois axes industriels, soit : les minéraux, le pétrole et le traitement des eaux. Ce centre accueillera des visiteurs provenant des cinq continents, offrant ainsi une visibilité certaine d'Omnitech sur le plan mondial.

Sur le plan environnemental, la solution Bilmat™ permet de contrôler la qualité de l'information recueillie. Un aspect important des procédés de transformation ou de traitement de la matière transformable est la mesure de certaines variables de procédé soit en ligne soit par l'échantillonnage des flux de matière et l'analyse des échantillons tant en temps réel qu'en laboratoire. Ces mesures sont utilisées pour la surveillance des unités de production, la régulation automatique, la comptabilisation de la production, le calcul des indices de performance et la prise de décisions.

Cependant, la nature des procédés, l'hétérogénéité de la matière transformable traitée et la qualité des instruments de mesure font en sorte que les mesures prises sont imprécises et parfois impossibles à obtenir. L'absence d'information ou son incohérence rend les processus de prise de décision, qu'ils soient automatisés ou humains, difficiles, voire inefficaces. La technologie de la réconciliation des données de procédé permet d'estimer le niveau d'imprécision des mesures, de le réduire par un traitement statistique et d'estimer la valeur des variables pour lesquelles une mesure n'est pas disponible. Tous les processus de prise de décision qui découlent de ces données s'en trouvent améliorés.

Par exemple, dans le cas du traitement des eaux, les applications et les retombées de cette technologie sont a priori nombreuses et ce, à plusieurs niveaux : au niveau de la surveillance des unités de traitement des eaux usées et de leur instrumentation, au niveau de l'amélioration de la comptabilisation de l'eau (et de sa qualité) traitée et rejetée dans l'environnement, ainsi qu'au niveau de l'amélioration de l'efficacité des usines de traitement des eaux usées.

Les produits et marques de commerce utilisées par Omnitech dans la prestation de ses services sont :

- Bilmat™ / réconciliation de données de procédé par bilan de matière;
- Metallurgical/Production Accountant™ / comptabilité de production inventaires métallurgiques et suivi de procédé;
- Matbal / bilans matière dans les usines de flottation;
- Crushex / simulateur d'usine de broyage et d'agrégats;
- SimAxiom / ajuste et simule les contrôleurs PID (Proportionnel, Intégral, Différentiel) industriels;

- DynAxiom / ajuste en continu les contrôleurs PID (Proportionnel, Intégral, Différentiel) industriels;
- Control Loop Attendant / gestion d'un parc de contrôleurs automatiques;
- Simulation of Induration Furnaces / simulation et optimisation des fours de cuisson;
- Simbal / simulateur d'usines de traitement des minerais;
- RTD, FINDBS / calibrage des simulateurs;
- Logiciel R & D Compagnon / gestion de projets, échéanciers, gestion du temps et calcul fiscal; et
- Logiciel ERP.

B) Exploitation

Méthode de production des produits et de prestation de services

Les solutions d'affaires créées par Omnitech sont conçues par une équipe de concepteurs logiciels internes. Cette équipe est composée d'ingénieurs, de techniciens et spécialistes techniques, d'architectes organiques et fonctionnels, d'architectes technologiques et sécurité, d'analystes-programmeurs et d'administrateurs de bases de données. Ils sont responsables de créer les différents modèles nécessaires à l'élaboration des mandats qui leurs sont confiés. De plus, ils sont soumis à une gestion de projet stricte qui exige des tests unitaires complets, suivis de tests intégrés et de plusieurs séances d'essais avec les utilisateurs finaux.

Cette équipe multidisciplinaire est à la fine pointe de la technologie et utilise les principes en émergence dont l'UML (Unified Modeling Language), le MDA (Model Driven Architecture) et le RAD (Rapid Application Development). De plus, Omnitech souscrit aux techniques de gestion de projet du logiciel FDI (Feature Driven Implementation).

En outre, Omnitech possède sa propre équipe de prestation des services. Une équipe dynamique de techniciens, ingénieurs et chargés de projets servent la clientèle d'Omnitech. La plupart des mandats commencent par la revue des systèmes existants. Les rencontres préliminaires avec les dirigeants de l'entreprise pour l'explication et la définition des problèmes sont déterminants pour la réalisation et la réussite du mandat. Une vision d'ensemble combinée à une évaluation de chaque détail sont nécessaires à la mise en œuvre de l'éventail des services offerts pour l'application des mesures à prendre.

Dans tous les cas, les différents projets sont gérés en fonction d'un système intégré de gestion qui comprend les feuilles de temps, la recherche et le développement, la facturation et les comptes de dépenses. Une procédure ferme d'approbation électronique est en place pour contrôler ces opérations.

Sous-traitance

Actuellement, il y a très peu de sous-traitance. Omnitech possède sa propre équipe de spécialistes. Toutefois, à l'avenir, et surtout dans le cas du développement de logiciels, Omnitech pourrait avoir recours à des ressources externes. L'impartition du développement de logiciels, en Inde par exemple, représente une économie substantielle sur le coût par concepteur et exige une dépense de supervision sur place afin de garantir l'intégrité des droits d'auteurs et d'autres obligations. Dans ce cas, un calcul de retour sur investissement est nécessaire. Toutefois, cette option est envisageable pour des projets de moyenne à grande envergure.

Connaissances spécialisées

Omnitech compte sur une équipe de plus de 69 spécialistes tels que des ingénieurs, titulaires de maîtrise en administration des affaires, docteurs en sciences, chargés de projet, architectes organiques et fonctionnels, architectes technologiques et sécurité, analystes-programmeurs, techniciens et conseillers.

L'expertise des employés d'Omnitech est partagée entre ses six secteurs, soit l'ingénierie industrielle, l'électricité et instrumentation, l'entretien, la technologie et les solutions d'affaires. Parmi les 69 spécialistes oeuvrant au sein de l'entreprise, 12 d'entre eux occupent des postes de direction et sont affectés à l'un des cinq secteurs précédemment énumérés. Ainsi, les secteurs de l'ingénierie industrielle et de l'électricité et instrumentation comptent chacun trois directeurs, alors que les autres secteurs en compte chacun deux.

Le secteur de l'ingénierie est composé de sept spécialistes, dont quatre occupent également des fonctions liées à l'électricité et instrumentation, ainsi qu'à l'entretien. Le secteur de l'électricité et instrumentation, quant à lui, compte cinq employés, dont deux également affectés au secteur de l'ingénierie et un à l'entretien. Le secteur de l'entretien compte, à son tour, cinq employés, également affectés aux secteurs de technologie et de solutions d'affaires. Quant au secteur de technologie, il regroupe à lui seul 21 spécialistes dont sept sont aussi impliqués au niveau des solutions d'affaires. Enfin, le secteur solutions d'affaires comprend une équipe de 19 employés parmi lesquels quatre oeuvrent également dans le secteur de l'ingénierie industrielle, trois effectuent des tâches liées à l'électricité et instrumentation, trois autres employés effectuent des tâches dans le secteur de technologie et finalement deux spécialistes des solutions d'affaires occupent également des fonctions dans le secteur de l'entretien.

Disponibilité des produits

Omnitech est propriétaire de la totalité des codes sources de ses solutions d'affaires, Omnitech n'a pas de contraintes à ce niveau. Par ailleurs, plusieurs marques de commerce, listes, noms commerciaux, licences et logiciels sont devenus la propriété d'Omnitech au fur et à mesure des acquisitions. Lors de la dissolution des entreprises acquises, Omnitech s'assure de garder tous les droits de propriété intellectuelle sur ces éléments.

Installations

Le siège social et principale place d'affaires d'Omnitech fait l'objet d'un bail intervenu le 31 mai 2004 entre M. Claude Belley et Omnitech. M. Belley est chef de la direction, président, secrétaire, trésorier et administrateur d'Omnitech. Les locaux loués par Omnitech sont situés dans un immeuble portant le numéro civique 1389-1391 Galilée, Québec (Québec) et ont une superficie approximative de 14 500 pieds carrés. Le bail spécifie que les lieux loués sont utilisés pour l'exploitation d'un commerce ou d'une activité approuvée par les règlements municipaux, soit l'ingénierie et l'informatique. La durée de ce bail est de trois ans à compter du 1^{er} juin 2004 et se terminera le 31 mai 2007. Omnitech aura le droit de renouveler le bail une fois seulement pour une période additionnelle de trois ans, le tout selon les mêmes modalités, outre le fait que le loyer sera renégocié entre les parties et sera basé sur le taux du marché à la période du renouvellement. Le loyer mensuel se chiffre à 6 645,83 \$ et peut être ajusté sur une base per diem.

Tel qu'il appert d'une convention de bail en date du 10 mars 2004, intervenue entre 142560 Canada inc. et Omnitech, cette dernière est locataire du local 3544 de l'immeuble sis au 3540-3562, boulevard Des Entreprises, Terrebonne (Québec), J6X 4J8, dont la superficie approximative est de 3 500 pieds carrés. Ce bail prévoit l'engagement par Omnitech d'utiliser le local uniquement à des fins d'ingénierie, informatique et entretien. Sa durée est d'un an, débutant le 1^{er} avril 2004 et se terminant le 31 mars 2005. La convention prévoit une option de renouvellement pour une durée additionnelle d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2006. Le loyer de base est payable en versements mensuels et consécutifs de 1 500 \$ pour les 6 premiers mois et de 1 800 \$ pour les 6 derniers mois.

Terrebonne est l'extension du siège social de Québec. Le HelpDesk, la comptabilité, le marketing, la gestion des clients, la gestion de la performance et les finances sont concentrés uniquement à Québec (Québec). Pour ce qui est du reste des opérations service sur place, réparation, force de vente, développement logiciel, force d'implantation et formation, Omnitech opère à partir des deux emplacements.

Algosys est locataire des lieux abritant son siège social, soit des espaces à bureaux du deuxième étage de l'aile arrière de l'édifice portant l'adresse civique 825, rue Sainte-Thérèse, Québec (Québec), G1N1S6, et ce, en vertu d'un bail intervenu le 1^{er} avril 2003 entre Del Degan, Massé et Associés Inc. et Algosys. Ces locaux loués ont une superficie approximative de 2 011 pieds carrés et portent les numéros de locaux 201 à 205 et 215. Le bail prévoit que les lieux loués ne peuvent être utilisés que pour opérer une entreprise dans le domaine de l'optimisation et de la commande automatique de procédés industriels. Le bail a été consenti pour une période de 28 mois se terminant le

31 août 2005 et est assorti d'une option de renouvellement. Le coût mensuel du loyer, incluant les taxes, est de 1 916,06 \$ pour la période allant du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2005.

Omnitech loue actuellement un local situé dans un immeuble sis en la ville de Sainte-Thérèse (Québec), au 201 boulevard Ducharme, bureau 102, dont la superficie est de 804 pieds carrés, le tout en vertu d'une convention de bail intervenue le 12 août 2003 entre Normax et 9053-8323 Québec inc. Le bail a été consenti pour une période de 36 mois se terminant le 31 août 2006 et prévoit une option de renouvellement. Le loyer a été fixé à 1 038,50 \$ par mois, taxes applicables en sus, du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2006. Ce bail lie désormais Omnitech et 9053-8323 Québec inc.

C) Marché

Études de marché

Le secteur d'activités du génie conseil au Québec est un partenaire majeur au sein de l'économie du savoir. Elle touche 16 grands secteurs de l'économie et offre 36 types de services dans 248 domaines de spécialisation. Plus d'une centaine de firmes d'ingénieurs-conseils au Québec embauchent près de 12 000 personnes. Selon les information disponibles auprès d'Industrie Canada, en 1998, l'industrie canadienne du génie conseil employait environ 70 000 personnes, réparties entre 6 000 cabinets ayant un chiffre d'affaires d'environ 9,6 milliards de dollars, dont 1,4 milliards provenant des ventes à l'exportation. (Source : «Filière du Génie-conseil» avril 2003)

Au Canada, le secteur du génie informatique compte plus de 46 600 entreprises et un effectif supérieur à 200 000 employés. Au Québec, l'industrie informatique compte 8 900 entreprises, 54 000 personnes à l'emploi et des recettes estimées à 5,7 milliards de dollars. Grâce aux politiques d'achat de son gouvernement, le Québec est devenu le foyer d'importantes firmes de services-conseils en informatique, maintenant présentes partout dans le monde. Actuellement, ces entreprises développent les marchés de l'impartition, des affaires électroniques, ainsi que des réseaux privés virtuels. Le gouvernement du Québec est intervenu très tôt pour soutenir le développement de nouveaux secteurs d'activités du logiciel, du multimédia et du commerce électronique. (Source : Développement économique et régional Québec « Filière des TIC », octobre 2003).

La progression d'Internet dans le monde (y compris l'ensemble des applications spécialisées qui s'y rattachent, dont le commerce électronique) a été l'un des principaux vecteurs de croissance pour le matériel informatique, les télécommunications, les logiciels et les services. Cette progression explique la demande plus forte de systèmes de plus grande capacité et de logiciels plus performants, mais aussi la mise à niveau des infrastructures technologiques : installation de fibres optiques, commutateurs numériques et autres matériels spécialisés. (Source : Développement économique et régional Québec « Filière des TIC », octobre 2003).

Les entreprises manufacturières du Québec sont confrontées aux défis de la concurrence internationale et de la mondialisation. L'augmentation de la productivité est la clef du succès et dépend du niveau de l'innovation technologique, de la recherche et du développement.

Selon une étude réalisée par Cogem en 2002 et présentée au ministère des Finances du Québec, les revenus générés par les éditeurs de logiciels ont été de l'ordre de 7 milliards au Canada et 88 milliards aux États-Unis en 2002, mais le point le plus important est que le logiciel ERP (Effective Resource Planning) est en tête de liste pour le taux de croissance annuelle. L'acquisition du logiciel ERP-Olympic est d'autant plus significative que révélatrice de la vision de l'équipe de direction.

Les tendances du secteur des services de consultation sont attribuables à deux facteurs. D'une part, en période de croissance économique, les entreprises veulent être plus concurrentielles, faire plus de profits et, en contrepartie, doivent augmenter leur personnel et leur production, occasionnant une augmentation des problèmes dus à cette croissance. D'autre part, en période de ralentissement économique, les entreprises veulent éviter toute perte financière et sont confrontées à des décisions cruciales telles que réduire les effectifs sans trop affecter la production, diminuer les coûts de production, diminuer les inventaires, établir une meilleure gestion interne (production) et administrative. Dans le domaine du suivi des processus et des contrôles, les sociétés de génie conseil peuvent guider la prise de décision de leur client pour qu'il fasse le meilleur choix possible.

Marchés industriels visés

Le marché du génie informatique connaîtra une expansion importante dans l'entreprise au cours des 3 à 5 prochaines années (Source : «Rapport régional sur le secteur des TIC» janvier 2004). Cette expansion permettra à Omnitech d'optimiser la gamme de services conseil pour le futur. Omnitech prévoit que la demande à la hausse, les avancés technologiques, les nouveautés, la diversité des produits et de solutions placeront Omnitech à l'avant plan de ce marché. De plus, les sociétés conseils qui pourront départager les bonnes solutions des mauvaises deviendront des références. Pour cela, une bonne combinaison entre la jeunesse et l'expérience définira les normes d'Omnitech pour les solutions d'affaires dans le monde du génie informatique. Omnitech réalise que le niveau de productivité provincial n'atteint pas les critères des autres pays industrialisés et que face à la mondialisation des marchés et à l'impartition internationale, les entreprises manufacturières n'auront d'autre choix que d'innover et de trouver des méthodes de production plus pointues, tandis que son guichet unique lui permettra de procurer les services recherchés par sa clientèle.

Le marché cible d'Omnitech est composé à 80 % de moyennes entreprises. Omnitech est d'avis que cette clientèle est compatible avec sa structure, ses prix, ses services et son suivi. Les autres clients composant le 20 % sont constitués de petites entreprises qui sont compatibles avec la taille d'Omnitech.

Le chiffre d'affaires des services de génie-conseil pour le Québec réalisé en 2005 est évalué à quelques 1,9 milliards de dollars alors que celui du secteur informatique se chiffre à près de 5,4 milliards de dollars, pour un total de 7,3 milliards uniquement pour la province de Québec. Le plan de commercialisation prévoit une forte pénétration de ces marchés au cours des deux prochaines années. Omnitech se positionne pour être un leader dans un marché où aucun concurrent ne possède son offre de « guichet unique ». (Source : Développement économique et régional Québec « filière des TIC », octobre 2003).

Zones géographiques

La récente acquisition d'Algosys a permis à Omnitech d'étendre son offre de services au niveau canadien et international, dans plus de 20 pays. Omnitech fournit maintenant des services d'ingénierie de procédés et des solutions logiciels pour la valorisation des matières de production et du contrôle de procédés minier et pétrolier. Les prochaines acquisitions ciblées agrandiront les services offerts en ingénierie. Selon la direction d'Omnitech, le marché de la Chine, du Pérou et des pays du Maghreb seront des étapes importantes pour le développement d'Omnitech au niveau international.

Présentement, Omnitech opère dans la zone géographique de la ville de Québec et ses banlieues, ce qui représente environ 70 % des revenus générés par l'organisation localement, indépendamment de ce qui se passe en Amérique du Sud et dans d'autres pays. L'objectif à court terme est d'étendre cette couverture potentielle à la ville de Montréal et de procéder à l'implantation stratégique d'une structure de ventes pour développer le marché de la PME dans l'ensemble de la province de Québec. Également, à très court terme, Omnitech envisage, au cours du troisième trimestre de 2005, l'implantation d'une structure commerciale dans la région de l'Ontario, là où est situé 51 % des entreprises générant 56 % des recettes en TIC du Canada. (Source : Développement économique et régional Québec « Filière des TIC », octobre 2003).

L'objectif premier d'Omnitech est de maintenir les activités de ventes dans le territoire connu de la ville de Québec et de sa région. Au cours du premier trimestre 2005, Omnitech veut implanter une structure semblable proportionnellement ajustée selon le potentiel du marché dans la région de l'Ontario.

Acceptation des produits

Suite aux projets d'acquisitions qui ont eu lieu dans les derniers mois, Omnitech a constaté par l'entremise de ses contacts avec les nouveaux clients ainsi acquis, que les produits et services d'Omnitech sont très bien positionnés et que les prix sont concurrentiels, ce qui a grandement motivé Omnitech à poursuivre ces acquisitions. Dans les prochains mois, Omnitech envisage effectuer une activité d'étude et de développement de marché auprès des principales firmes compétentes en la matière dans le secteur d'activités afin de déterminer la valeur, la croissance, les tendances du marché. Cette étude permettra à Omnitech de faire une comparaison entre l'offre et la demande pour

justifier et faciliter la prise de décisions sur les stratégies commerciales à entreprendre dans les semaines et les mois à venir qui doivent venir appuyer le plan d'affaires actuellement déclaré d'Omnitech.

Omnitech détient la certification ISO 9001, suite à l'acquisition de 9009-4269. Omnitech a l'intention d'étendre la norme ISO 9001 à son cadre de gestion des mandats et de gestion des projets. La certification ISO 9001 permet de définir les objectifs des clients, de clairement délimiter l'ampleur des projets et d'assurer que les ressources nécessaires sont consacrées à l'atteinte de ces objectifs. Le déploiement de la norme permettra de maintenir et d'améliorer les performances d'Omnitech afin de toujours conserver le but premier de satisfaction totale du client. Elle permettra à Omnitech de s'assurer que les services offerts et que l'ensemble des opérations de l'entreprise sont effectuées de façon professionnelle et avec le maximum de qualité.

D) Plans et Stratégies de Commercialisation

Stratégie de développement

La stratégie de développement d'Omnitech repose sur 5 axes :

- a) Se situer en tant que guichet unique en ingénierie et informatique auprès des PME;
- b) Offrir une diversité de services de consultation, d'impartition, de projets clé en main ou IAG (ingénierie – approvisionnement - gestion – construction) et de produits logiciels et d'équipements à une diversité de clientèle principalement industrielle, pour une proportion de 70% de la totalité de la clientèle et commerciale, pour une proportion de 30% de la totalité de la clientèle dans une diversité géographique. Omnitech a en effet l'intention d'augmenter sa présence aux États-Unis, au Pérou et en Chine dès 2005;
- c) Maintenir une importante croissance par intégrations stratégiques cibles de firmes d'ingénieurs industrielles et de procédés, de firmes informatiques spécialisées et d'éditeurs de logiciels, de firmes de R&D, d'intégrateurs en instrumentation, de contrôle et régulation et d'équipements industriels très spécialisés à valeur ajoutée. Aussi, Omnitech a l'intention d'améliorer la gestion des opérations d'Omnitech par l'ajout constant d'administrateurs chevronnés provenant des acquisitions d'entreprises qu'elle entrevoit faire;
- d) Augmenter la croissance organique de façon durable par la mise en place d'une solide équipe de commercialisation, vente et marketing unique, supportée par un système d'information maison avant-gardiste, d'augmenter le niveau de revenus récurrents ainsi que réaliser, au cours de 2005 la sollicitation croisée des 4 100 clients ayant déjà acheté une des solutions d'affaires d'Omnitech;
- e) Augmenter le niveau de R&D d'Omnitech afin que les développements et recherches sur les produits logiciels, comme éditeur et les équipements, comme intégrateur soient performants et rentables de façon durable.

Mode de commercialisation

Omnitech utilise un mode de commercialisation directe de ses produits et services. Toutes les activités de vente se font par une équipe de vente interne qui développe la clientèle. À l'intérieur de cette équipe, il y a aussi une force de télémarketing. Cette force effectue la sollicitation de clients potentiels et la prise de rendez-vous pour ensuite transférer les nouvelles opportunités au département approprié.

Le mode de commercialisation indirecte est aussi utilisé, mais seulement pour le département d'ingénierie de procédés. Il y a une bonne opportunité d'utiliser le mode de commercialisation indirecte dans le département des solutions d'affaires. C'est-à-dire de structurer une force de ventes indirectes via des partenaires ou des agents représentants dans des marchés qui sont présélectionnés, ce qui donnera un accès plus rapide et plus grand à Omnitech pour la commercialisation de ces produits et services.

Au surplus, les partenaires d'Omnitech ont aussi une base de clients facilitant l'accès dynamique à cette clientèle.

Le troisième mode de commercialisation envisagé est le partenariat stratégique avec des firmes financières qui offrent des produits financiers pour les PME. L'objectif de ce partenariat est de s'assurer d'avoir accès à cette clientèle par l'offre d'un produit de gestion intégré des opérations commerciales soutenu par un plan de financement pour les PME.

Programmes de commercialisation

Sur le plan du mode de commercialisation directe, Omnitech communique avec la clientèle existante obtenue au cours de ses récentes acquisitions afin de les informer des produits et services offerts par Omnitech. Ce processus permet de rassurer sa clientèle sur l'efficacité et le professionnalisme d'Omnitech et de faire une évaluation et une qualification de chacun de ses clients afin de connaître leurs besoins, leurs budgets et leurs fournisseurs actuels. Ceci renseigne Omnitech sur le taux de pénétration du marché sur une base réelle. L'ensemble des renseignements obtenus détermine les stratégies commerciales qui permettent d'augmenter le taux de pénétration d'Omnitech dans son marché.

En ce qui concerne le mode de commercialisation indirecte, des tactiques telles que la participation à des foires commerciales, l'organisation de séminaires d'information et de sessions d'information et d'éducation pour des clients existants ou éventuels, la participation à des événements culturels, des activités sociales et sportives, le maintien d'une relation dynamique et motivante avec la clientèle actuelle et potentielle, la publicité directe via des brochures et de la littérature avec une lettre d'introduction adressée aux preneurs de décisions et aux présidents propriétaires d'entreprises, mais aussi de la publicité indirecte via des magazines spécialisés dans des créneaux spécifiquement identifiés, sont utilisées par Omnitech.

Le démarchage pour la recherche de partenaires clés dans certains départements fait partie de la commercialisation indirecte. Omnitech possède des points d'entrée aux États-Unis, au Mexique, au Chili, en Argentine, au Pérou, au Brésil, en Australie, en Indonésie, en Afrique du sud, au Botswana, au Congo, en Suède, en Turquie, en Iran et au Japon. Déjà, plusieurs agents sont opérationnels. Plusieurs autres devront être identifiés et une structure de soutien aux ventes doit être mise en place en fonction de l'ampleur des marchés identifiés.

Établissement des prix

La politique de prix utilisée par Omnitech est basée selon l'offre et la demande, ainsi le prix des services et produits d'Omnitech est concurrentiel en relation à la valeur des produits et services offerts.

Les honoraires chargés aux clients le sont à des taux corporatifs pour des sociétés de tailles moyennes. Omnitech ne fait pas sa réputation par l'entremise des prix offerts, mais plutôt par ses réalisations, la qualité de ses solutions et ses rapports.

E) Conditions Concurrentielles

Omnitech fait concurrence à de grandes sociétés possédant d'énormes ressources et de larges canaux de distribution, tout en ayant une expertise et une excellence connaissance du marché. Certains concurrents ont la capacité d'entrer sur le marché de façon agressive en offrant des bas prix. Certains des concurrents ont une renommée parfois même internationale et offrent une gamme de produits d'envergure reconnue de tous, ce qui leur permet d'occuper une position enviable sur le marché. Par ailleurs, vis-à-vis cette concurrence, Omnitech se distingue car elle est une des rares entreprises au Québec à combiner le génie industriel et le génie informatique. Cet avantage concurrentiel permet à Omnitech de devenir le fournisseur des PME en optimisation d'entreprise.

La taille d'Omnitech permet d'offrir un service plus personnalisé, des innovations plus pertinentes et une optimisation des performances d'Omnitech.

Le tableau suivant liste les principaux concurrents d'Omnitech, divisés par secteur d'activités puisque selon la direction d'Omnitech, aucune de ces entreprises ne combine les deux champs d'activités qu'offre Omnitech.

Concurrents Génie industriel	Concurrents Services informatiques	Concurrents Éditeurs de logiciels
Le Groupe Créatech inc.	Groupe CGI inc.	SAP Canada inc.
Toptech Groupe Conseil inc.	Groupe LGS inc.	Cognos incorporated
Groupe Progima inc.	Les Services informatiques ARS inc.	Speedware Ltée
Le Groupe Conseil Proformax inc.	Nexxlink Technologies inc.	Microsoft Business Solutions- Navision

F) Protection des brevets

Afin de protéger son savoir-faire, ses secrets commerciaux et ses autres droits de Propriété intellectuelle, y compris la possession physique des codes source, Omnitech a recours à plusieurs mécanismes.

Marques de commerce

La grande majorité des marques de commerce qu'utilise Omnitech n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Toutefois, Omnitech est d'avis qu'elle dispose de tous les moyens nécessaires afin de prouver leur usage. Par ailleurs, les marques de commerce suivantes sont enregistrées de manière conforme au Canada :

- SIMAXIOM - Cette marque de commerce est enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada en date du 17 février 2000. Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, elle est renouvelable tous les 15 ans à compter de la date d'enregistrement.
- DYNAXIOM - Cette marque de commerce est enregistrée auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada en date du 22 février 2000. Conformément aux dispositions de la Loi sur les marques de commerce, elle est renouvelable tous les 15 ans à compter de la date d'enregistrement.

Contrat d'emploi

Tous les employés d'Omnitech signent, dès leur entrée en fonction, un contrat d'emploi établissant les responsabilités et devoirs de chacun à l'égard de la confidentialité et de la non-concurrence.

Code source

Afin de sécuriser ses clients, Omnitech dépose en fiducie, auprès de diverses firmes, une copie originale de codes sources, des fichiers de travail ou des données stratégiques sous quelque forme que ce soit.

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion qui suit présente une analyse de la situation financière d'Omnitech et son contexte commercial tels qu'ils sont, de l'avis des dirigeants, au moment de sa rédaction. Il présente la vision, la stratégie et les principaux facteurs ayant une importance et une incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'Omnitech au cours de la période de 3 ans terminée le 31 mai 2004 et la période de 3 mois terminée le 31 août 2004. Il doit être lu à la lumière des états financiers et des notes y afférentes paraissant ailleurs dans le présent prospectus et des facteurs de risque.

Vue d'ensemble

Omnitech est une firme spécialisée en ingénierie, informatique et entretien de systèmes. Omnitech intervient chez ses clients à travers le monde dans tous les aspects du génie industriel et des technologies de l'information (TI) en

réalisant l'intégration de nouvelles technologies ou l'optimisation des systèmes en place, rendant ainsi disponible aux PME, l'expertise de pointe utilisée dans les meilleures pratiques incluant celles retrouvées dans les grandes entreprises. Cette compétence multidisciplinaire et interdisciplinaire permet à Omnitech de se positionner stratégiquement face aux marchés traditionnels et de se distinguer de la compétition en étant une rare entreprise offrant cette combinaison mais la seule étant en plus éditrice de logiciels. La force d'intégration des compétences en ingénieries et informatiques que combine Omnitech est présentée sous la forme d'un « guichet unique ». Omnitech privilégie les projets clé en main, d'impartitions ou d'IAGC (ingénierie-approvisionnement-gestion-construction).

La clientèle d'Omnitech comprend principalement des entreprises du secteur manufacturier et de services, allant de la petite à la grande entreprise. Cette clientèle est étendue principalement sur un marché local mais aussi national et international. Le volet international est appelé à prendre beaucoup d'ampleur au cours de la prochaine année.

Acquisitions

Une composante importante de la stratégie de croissance d'Omnitech repose sur les acquisitions et la capacité à les intégrer complètement dans l'organisation de façon réussie. Depuis sa fondation, Omnitech a acquis 9 entités et réussi à les intégrer de façon efficace malgré certains problèmes rencontrés. Omnitech a développé et optimisé une méthode d'intégration qui tient compte des facteurs humains et technologiques par une saine gestion des changements.

Au cours du premier trimestre 2004, Omnitech a acquis 2 entités importantes soit Algosys et 9009-4269 (une société de gestion qui détient 2 filiales de services spécialisées en technologie de l'information soit 2869-0113 faisant affaires sous le nom de Valro Informatique enr. et Normax) en plus des logiciels Vision RH et Compagnon R&D de Foreman afin d'enrichir l'offre de services et de produits et d'augmenter la masse critique de clients. Précédemment, Omnitech avait acquis les produits logiciels ERP-Olympic, et Cubix. Ces acquisitions visent à promouvoir la mission de fournisseur de solutions à guichet unique.

Les actifs ERP-Olympic

Omnitech a également acquis de CGI en septembre 2003, le logiciel ERP-Olympic. Omnitech poursuivait 2 objectifs importants, soit, premièrement d'implanter à l'interne un logiciel maison solide adaptable à tous les besoins actuels et futurs pour supporter la croissance dans tous les processus internes de la prospection des clients à la facturation des services et produits. Cette importante composante contribue à la réussite des intégrations administratives et opérationnelles par l'utilisation par toutes les ressources, d'un même système d'information unique entièrement configurable. Le second objectif était d'offrir à la clientèle de PME actuelle et future d'Omnitech, un logiciel ERP efficace, reconnu pour son configurateur de produit manufacturier.

Omnitech a entrepris la refonte de plusieurs modules du ERP-Olympic en nouvelle architecture technologique « Dot Net » de Microsoft. Une fois le refonte complétée d'ici 2006, Olympic s'adressera à une clientèle manufacturière plus importante ayant un chiffre d'affaires de plus de 50 000 000\$ et pourra se positionner face à de grands joueurs comme SAP Canada inc. Les 25 clients actuels utilisant ERP-Olympic, à deux exceptions près, ont un chiffre d'affaires moyen en bas de 25 000 000 \$. Depuis la date d'acquisition, incluant ce trimestre, soit 12 mois d'opération, ERP-Olympic a généré 1 161 240\$ de revenu dans Omnitech.

Algosys

En juin 2004, Omnitech a acquis la totalité des actions de cette société de consultation en ingénierie spécialisée en valorisation de matières et contrôle de procédés principalement reliés aux domaines miniers et pétroliers. L'objectif pour Omnitech était de pénétrer l'industrie minière qui est actuellement dans une période faste et d'offrir à cette clientèle ses autres solutions d'affaires.

Les revenus des solutions Algosys étaient de 160 056 \$ au premier trimestre 2004, soit une augmentation de 95 % par rapport à 82 043 \$ pour la même période l'année précédente. Omnitech offrira à la clientèle d'Algosys composée actuellement de 210 clients à travers le monde, ses autres produits et services. La solution BI Cubix d'Omnitech est maintenant un complément important et incontournable au logiciel BilMat d'Algosys.

9009-4269 et Filiales de 9009-4269

9009-4269 (une société de gestion qui détient deux filiales de services spécialisées en technologie de l'information soit 2869-0113 faisant affaires sous le nom de Valro Informatique enr. et Normax) et les Filiales de 9009-4269 sont spécialisées en technologie de l'information. 2869-0113 (faisant affaires sous le nom Valro informatique enr.) et Normax ont généré, avant l'acquisition par Omnitech, un chiffre d'affaires combiné durant la période de dix mois se terminant au 30 juin 2004 de 3 558 080 \$. Plusieurs objectifs ont été poursuivis par Omnitech par ces acquisitions. Un positionnement stratégique gouvernemental et institutionnel, l'ajout de 20 professionnels expérimentés desservant plus de 1500 clients augmentant le bassin référentiel pour les référencements croisés et l'obtention plus rapide pour Omnitech de sa certification à la norme ISO 9001, puisque 2869-0113 est accréditée ISO 9001 depuis 1998 et maintient sa certification. Omnitech a fermé le bureau de Ste-Thérèse (Québec) de Normax et a localisé le personnel à son bureau de Terrebonne (Québec).

Durant le dernier trimestre, les ventes produites par 2869-0113 et Normax étaient de 929 000 \$ comparativement à 887 000 \$ pour le même trimestre en 2003, en hausse de 4,7%. Cependant, l'acquisition s'étant faite le 1^{er} juillet 2004, les deux mois de contribution dans Omnitech ont généré 613 000 \$ de ventes.

Openlinks

En août 2003, Omnitech a acquis la totalité des actions de la compagnie DN Openlinks. L'objectif de cette acquisition était d'ajouter un produit logiciel de tableau de bord « BI » contenant son propre entrepôt de données, robuste et entièrement WEB. De plus, cette acquisition allait permettre à Omnitech de renforcer sa position de développeur « Dot.Net » de Microsoft, en ajoutant plusieurs programmeurs expérimentés. Omnitech a sous-estimé certains facteurs lors de sa vérification diligente. Elle a dû radier des comptes à recevoir et le niveau de développement du logiciel « BI » Cubix était inférieur aux estimations préliminaires. De plus, Openlinks a reçu des réclamations qui n'étaient pas divulguées lors de l'achat et Omnitech a dû les régler. Il reste à ce jour quelques litiges qui sont en cours de règlement et qui ne devraient pas avoir d'impact majeur sur les résultats financiers à venir. En octobre dernier, Omnitech a racheté la totalité des actions privilégiées de l'ancien propriétaire de cette compagnie et réglé tous les différents avec ce dernier. Malgré ces problèmes, Omnitech a investi 153 000 \$ pour compléter et commercialiser le produit Openlinks. Suite à cet investissement, Omnitech a vendu le logiciel Cubix à son premier client « BI » en février 2004, une importante compagnie d'assurance qui a remplacé les produits « BI » de Cognos inc. et Speedware qu'ils utilisaient, pour celui d'Omnitech. Omnitech entrevoit maintenant un avenir très prometteur pour ce produit.

Foreman

En juin 2004, Omnitech a acheté les logiciels Vision R.H. et R&D Compagnon de Foreman E.M.A. inc. Cette acquisition stratégique permettait à Omnitech de fournir à ses clients des solutions informatiques pour la gestion des ressources humaines et la gestion des projets de recherche et développement. Omnitech a maintenant terminé la conversion du logiciel R&D Compagnon en « dot.net » de Microsoft pour remplacer la technologie FileMaker. Cet investissement rend le produit plus attrayant et a permis à Omnitech de signer le 13 juillet 2004, une entente de partenariat importante avec la compagnie M4S, comme dépositaire pour la revente de ce logiciel et sa future utilisation en mode ASP.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Premier trimestre finissant le 31 août 2004

Produits d'exploitation

Pour le trimestre terminé le 31 août 2004, les produits d'exploitation d'Omnitech ont augmenté de 543% par rapport à la même période en 2003. Ceux-ci atteignant 1 553 112 \$ comparativement à 241 418 \$ en 2003. De ces revenus, 813 179 \$ (52,4%) proviennent des acquisitions effectuées lors de ce trimestre, le reste, 739 933 \$ (47,6%) provient de la croissance interne d'Omnitech. Au cours de ce trimestre Omnitech a signé un contrat d'impartition avec une entreprise spécialisée dans le domaine de l'hôtellerie, afin d'assurer sa gestion des technologies. Il s'agit d'un contrat de 210 000 \$ s'étalant sur les trois prochaines années.

Marge bénéficiaire

La marge bénéficiaire brute est de 822 498 \$ (53%) par rapport à 160 143 \$ (66%) au 31 août 2003 et reflète la répartition des produits vendus au cours du trimestre se terminant le 31 août 2004.

Frais de vente et d'administration

Les frais de ventes et d'administration sont passés de 131 218 \$ à 655 512 \$ au 31 août 2004 et reflètent l'accroissement important du volume d'affaires, la création d'une équipe de vente et les dépenses reliées à l'intégration et la relocalisation des entités acquises.

Frais financiers

Les frais financiers qui sont passés de 2 680 \$ à 51 638 \$ reflètent l'accroissement du volume d'affaires et le financement des entreprises acquises.

Bénéfice net

En conséquence, le bénéfice net du premier trimestre 2004 a augmenté de 471% pour atteindre 89 721 \$.

Exercice terminé le 31 mai 2004

Produits d'exploitation

Omnitech a connu une croissance au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2004. Suite à de nombreuses acquisitions, les produits d'exploitation ont augmenté, passant de 852 587 \$ à 3 000 746 \$. De ces revenus, 1 870 990 \$ proviennent des acquisitions effectuées lors de cet exercice, le reste, 1 129 756 \$ provient de la croissance interne d'Omnitech (33% de croissance interne par rapport au même trimestre en 2003).

Marge bénéficiaire

La marge bénéficiaire brute est de 2 202 447 \$ (73%), ce qui représente sensiblement la même proportion qu'au 31 mai 2003 soit 606 299 \$ (71%).

Frais de vente et d'administration

Les frais de ventes et d'administration sont passés de 478 501 \$ à 1 707 133 \$ au 31 mai 2004 et reflètent l'accroissement important du volume d'affaires et les dépenses reliées à l'intégration et la relocalisation des entités acquises.

Frais financiers

Les frais financiers qui sont passés de 6 894 \$ à 56 425 \$ reflètent l'accroissement du volume d'affaires et le financement des entreprises acquises.

Bénéfice net

En conséquence, le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mai 2004 a augmenté de 212% pour atteindre 259 819 \$.

Exercice terminé le 31 mai 2003

Produits d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2003, les produits d'exploitation sont passés de 445 089 \$ à 852 587 \$ pour une augmentation de 91,6%. La croissance des revenus est due au développement de nouveaux clients. En fin d'exercice 2003, Omnitech a procédé à des alliances stratégiques et à l'acquisition d'une première entreprise.

Marge bénéficiaire

La marge bénéficiaire brute est de 606 299 \$ (71%), ce qui représente exactement la même proportion qu'au 31 mai 2002 soit 318 725 \$ (72%).

Frais de vente et d'administration

Les frais de ventes et d'administration sont passés de 259 407 \$ (58%) à 478 501 \$ (56%) au 31 mai 2004 et reflètent simplement l'accroissement du volume d'affaires.

Frais financiers

Les frais financiers qui sont passés de 906 \$ à 6 894 \$ sont principalement constitués de frais relatifs à une hypothèque sur un immeuble abritant le siège social d'Omnitech.

Bénéfice net

En conséquence, le bénéfice net de l'exercice terminé le 31 mai 2003 a augmenté de 124% pour atteindre 83 361 \$.

Exercice terminé le 31 mai 2002

Produits d'exploitation

L'exercice terminé le 31 mai 2002 représente le premier exercice financier d'Omnitech. Les produits d'exploitation, qui se sont élevés à 445 089 \$, étaient constitués à parts égales entre des services d'ingénierie et d'informatique.

Marge bénéficiaire ,frais de vente et d'administration, frais financiers et bénéfice net

La marge bénéficiaire brute s'est établie à 318 725 \$ (72%), les frais de ventes et d'administration à 259 407 \$ (58%) et les frais financiers à 906 \$ pour un bénéfice net de 37 160\$.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours de la période de trois mois terminée le 31 août 2004 se sont élevés à 27 481 \$ comparativement à (73 985 \$) pour le même trimestre l'année dernière. Au cours de ce trimestre, Omnitech a procédé à des acquisitions d'entreprises totalisant 1 410 569 \$, lesquelles ont été financées par des émissions du capital-actions d'Actions de catégorie E d'Omnitech, pour un nombre total représentant 1 023 713 \$ ainsi que par des paiements en espèces de 386 856 \$. De plus, Omnitech a encaissé 400 000 \$ suite à l'émission d'Actions de catégorie E d'Omnitech. Le trimestre s'est donc terminé par une diminution des liquidités de 152 080 \$ et une situation de trésorerie, à la fin du trimestre, qui reflète l'utilisation des facilités de crédit pour 485 042 \$.

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2004 se sont élevés à (194 376 \$) comparativement à 32 171 \$ pour l'exercice 2003. Au cours de cet exercice, Omnitech a procédé à des acquisitions totalisant 685 000 \$ lesquelles ont été financées par une émission du capital-actions d'Actions de catégorie E d'Omnitech , pour un nombre total représentant 210 000 \$ ainsi que par des paiements en espèces de 475 000 \$. De plus, Omnitech a encaissé 465 000 \$ suite à l'émission d'Actions de catégorie E d'Omnitech et a contracté un emprunt à long terme de 257 315 \$. L'exercice 2004 s'est donc terminé par une diminution des liquidités de 113 223 \$ et une situation de trésorerie, à la fin de l'exercice, qui reflète l'utilisation des facilités de crédit pour 218 499 \$.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2003 se sont élevés à 32 171 \$ comparativement à (55 124 \$) pour l'exercice 2002. Au cours de cet exercice, Omnitech a procédé à une acquisition d'entreprises totalisant 50 000 \$ laquelle a été financée par une émission du capital-actions

d'Actions de catégorie E d'Omnitech, pour un nombre total représentant 50 000 \$. L'exercice 2003 s'est terminé par un accroissement des liquidités de 47 242 \$ et une situation de trésorerie, à la fin de l'exercice, de 44 724 \$.

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2002 se sont élevés à (55 124 \$). Au cours de cet exercice, Omnitech a procédé à une émission du capital-actions d'Actions de catégorie E d'Omnitech, pour un nombre total représentant 113 260 \$, a augmenté ses emprunts bancaires de 48 446 \$ et a acquis des immobilisations corporelles pour 105 036 \$. L'exercice 2002 s'est terminé par une diminution des liquidités de 2 618 \$.

Facteurs de risque

Voir la rubrique « Facteurs de risque » pour plus de détails sur les risques auxquels est exposée Omnitech, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

DESCRIPTION DES TITRES

Le capital-actions autorisé d'Omnitech est composé de (i) un nombre illimité d'actions de catégorie « A », sans valeur nominale; (ii) un nombre illimité d'actions de catégorie « B », sans valeur nominale; (iii) un nombre illimité d'actions de catégorie « C », sans valeur nominale; (iv) un nombre illimité d'actions de catégorie « D », sans valeur nominale; (v) un nombre illimité d'actions de catégorie « E », sans valeur nominale; et (vi) un nombre illimité d'actions de catégorie « F », sans valeur nominale. En date des présentes, 13 701 287 Actions de catégorie « A » d'Omnitech sont émises et en circulation et 2 126 973 Actions de catégorie « E » d'Omnitech sont émises et en circulation. Aucune action de catégorie « B », « C », « D » ou « F » n'a été émise en date des présentes.

Les détenteurs d'Actions de catégorie « A » d'Omnitech ont le droit de participer dans les biens, profits et surplus d'actif d'Omnitech et, à cette fin, de recevoir tout dividende déclaré et de se partager le reliquat des biens d'Omnitech lors de sa dissolution. Ils ont également droit de vote, mais Omnitech ne peut verser aucun dividende sur les Actions de catégorie « A » d'Omnitech, ni acheter de gré à gré lesdites actions si, de ce fait, la valeur de réalisation de l'actif net d'Omnitech est réduite à un montant inférieur au prix d'achat de gré à gré des actions des autres catégories d'actions émises et en circulation.

Les détenteurs d'actions de catégorie « B », quant à eux, ont droit de vote, chaque action conférant 100 votes, mais n'ont droit à aucun dividende, ni aucune participation dans les profits ou surplus d'actif d'Omnitech. Toutefois, en cas de dissolution, liquidation ou autre distribution de biens d'Omnitech, les actions de catégorie « B » auront droit au paiement du prix de rachat en priorité sur les Actions de catégorie « A » d'Omnitech et sur les actions de catégorie « F », mais postérieurement aux actions de catégories « C », « D » et « E ». Les actions de catégorie « B » sont rachetables unilatéralement par Omnitech et tout détenteur d'actions de catégorie « B » peut exiger d'Omnitech l'achat de gré à gré de ses actions. Les actions de catégorie « B » peuvent également faire l'objet d'un achat de gré à gré par Omnitech. Toute création d'actions d'une autre catégorie de même rang ou prenant rang antérieurement auxdites actions de catégorie « B », conversion ou modification de la catégorie « B » ne pourra être réalisée que sur approbation par vote d'au moins les trois quarts (3/4) des actions de catégorie « B ».

Les détenteurs d'actions de catégorie « C » n'ont pas droit de vote, mais ont droit au dividende mensuel, fixe, non cumulatif et préférentiel aux détenteurs d'Actions de catégorie « A » d'Omnitech, mais postérieurement aux détenteurs d'actions de catégorie « E » à un taux de un demi pour cent (1/2%) par mois sur la valeur d'achat de gré à gré fixée. En cas de dissolution, liquidation ou autre distribution de biens d'Omnitech, les actions de catégorie « C » auront droit au paiement du prix de rachat concurremment aux actions de catégorie « D », en priorité sur les Actions de catégorie « A » d'Omnitech et sur les actions de catégorie « B » et « F », mais postérieurement aux actions de catégories « E ». Les actions de catégorie « C » sont rachetables unilatéralement par Omnitech et tout détenteur d'actions de catégorie « C » peut exiger d'Omnitech l'achat de gré à gré de ses actions. Les actions de catégorie « C » peuvent également faire l'objet d'un achat de gré à gré par Omnitech. Toute création d'actions d'une autre catégorie de même rang ou prenant rang antérieurement auxdites actions de catégorie « C », conversion ou modification de la catégorie « C » ne pourra être réalisée que sur approbation par vote d'au moins les trois quarts (3/4) des actions de catégorie « C ».

Les détenteurs d'actions de catégorie « D » n'ont pas droit de vote, mais ont droit au dividende mensuel, fixe, non cumulatif et préférentiel aux détenteurs d'Actions de catégorie « A » d'Omnitech, mais postérieurement aux détenteurs d'actions de catégorie « E » à un taux de trois quarts pour cent (3/4%) par mois sur la valeur d'achat de gré à gré fixée. Toutefois, en cas de dissolution, liquidation ou autre distribution de biens d'Omnitech, les actions de catégorie « D » auront droit au paiement du prix de rachat concurremment aux actions de catégorie « C », en priorité sur les Actions de catégorie « A » d'Omnitech et sur les actions de catégorie « B » et « F », mais postérieurement aux actions de catégories « E ». Les actions de catégorie « D » sont rachetables unilatéralement par Omnitech et tout détenteur d'actions de catégorie « D » peut exiger d'Omnitech l'achat de gré à gré de ses actions. Les actions de catégorie « D » peuvent également faire l'objet d'un achat de gré à gré par Omnitech. Toute création d'actions d'une autre catégorie de même rang ou prenant rang antérieurement auxdites actions de catégorie « D », conversion ou modification de la catégorie « D » ne pourra être réalisée que sur approbation par vote d'au moins les trois quarts (3/4) des actions de catégorie « D ».

Les détenteurs d'Actions de catégorie « E » d'Omnitech n'ont pas droit de vote, mais ont droit au dividende mensuel, fixe, non cumulatif et préférentiel aux détenteurs d'Actions de catégorie « A » d'Omnitech, « C » et « D » à un taux de neuf pour cent (9%) par année calculé sur le montant versé. Toutefois, en cas de dissolution, liquidation ou autre distribution de biens d'Omnitech, les détenteurs d'Actions de catégorie « E » d'Omnitech auront droit, en priorité sur les détenteurs d'actions de catégorie « A », « B », « C », « D » et « F », au paiement du prix d'achat de gré à gré. Les Actions de catégorie « E » d'Omnitech sont rachetables unilatéralement par Omnitech et tout détenteur d'Actions de catégorie « E » d'Omnitech peut exiger d'Omnitech l'achat de gré à gré de ses actions. Les Actions de catégorie « E » d'Omnitech peuvent également faire l'objet d'un achat de gré à gré par Omnitech. Toute création d'actions d'une autre catégorie de même rang ou prenant rang antérieurement auxdites Actions de catégorie « E » d'Omnitech, conversion ou modification de la catégorie « E » ne pourra être réalisée que sur approbation par vote d'au moins les trois quarts (3/4) des actions de cette catégorie.

Pour leur part, les détenteurs d'actions de catégorie « F » n'ont pas droit de vote, mais ont droit au dividende dans certains cas spécifiques. En cas de dissolution, liquidation ou autre distribution de biens d'Omnitech, les détenteurs d'actions de catégorie « F » auront droit, en priorité sur les détenteurs d'Actions de catégorie « A » d'Omnitech, mais postérieurement aux détenteurs des autres catégories d'actions, au paiement du prix d'achat de gré à gré. Les actions de catégorie « F » sont rachetables unilatéralement par Omnitech. Elles font également l'objet d'un achat de gré à gré obligatoire advenant le décès d'un détenteur. Toute création d'actions d'une autre catégorie de même rang ou prenant rang antérieurement auxdites actions de catégorie « F », conversion ou modification de la catégorie « F » ne pourra être réalisée que sur approbation par vote d'au moins les trois quarts (3/4) des actions de cette catégorie.

VENTES ANTÉRIEURES

Le tableau suivant décrit les dates et les prix auxquels des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et des Actions de catégorie « E » d'Omnitech ont été vendues dans les 12 mois précédant la date du présent prospectus, ou doivent l'être, par Omnitech, ainsi que le nombre d'actions qui ont été vendues ou doivent l'être à chacun des prix indiqués :

Date	Transaction	Prix	Nom du détenteur	Nombre d'actions	Catégorie
31 mai 2004	Du capital-actions	250 000 \$	9110-6419	250 000	« E »
31 mai 2004	Achat de gré à gré par Omnitech	5 400 \$	Guy Payeur	(5 400)	« E »
31 mai 2004	Achat de gré à gré par Omnitech	3 800 \$	Christian Mercier	(3 800)	« E »
1 ^{er} juin 2004	Du capital-actions	195 000 \$	Frédéric Flament	195 000	« E »
1 ^{er} juin 2004	Du capital-actions	46 250 \$	Chantal Parent	46 250	« E »
1 ^{er} juin 2004	Du capital-actions	8 750 \$	Gilles Pelletier	8 750	« E »

Date	Transaction	Prix	Nom du détenteur	Nombre d'actions	Catégorie
1 ^{er} juin 2004	Du capital-actions	25 000 \$	Michel Vézina	25 000	« E »
1 ^{er} juin 2004	Du capital-actions	300 000 \$	Foreman	300 000	« E »
6 juin 2004	Du capital-actions	400 000 \$	Sébastien Leboeuf	400 000	« E »
1 ^{er} juillet 2004	Du capital-actions	355 285 \$	Robert Trépanier	355 285	« E »
1 ^{er} juillet 2004	Du capital-actions	118 428 \$	André Lehoux	118 428	« E »
30 juillet 2004	Achat de gré à gré par Omnitech	9 000 \$	Guy Payeur	(9 000)	« E »
31 juillet 2004	Du capital-actions	15 200 \$	Christian Mercier	15 200	« E »
31 juillet 2004	Achat de gré à gré par Omnitech	11 400 \$	Christian Mercier	(11 400)	« E »
31 juillet 2004	Du capital-actions	36 893 \$	Guy Payeur	36 893	« E »
22 octobre 2004	Achat de gré à gré par Omnitech	120 000 \$	Stéphane Gagnon	(200 000)	« E »
2 novembre 2004	Vente ¹⁾	1 \$	Claude Belley	(187 500)	« E »
2 novembre 2004	Achat de gré à gré entre actionnaires ¹⁾	1 \$	Sébastien Leboeuf	100 000	« E »
2 novembre 2004	Achat de gré à gré entre actionnaires ¹⁾	1 \$	9110-6419	87 500	« E »
Total du capital-actions				1 521 206	« E »
Total achats de gré à gré par Omnitech				229 600	« E »
Total achats de gré à gré entre actionnaires¹⁾				187 500	« E »

- 1) Claude Belley a vendu 100 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détenait à Sébastien Leboeuf et 87 500 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détenait à 9110-6419. Voir la rubrique « Renseignements concernant Omnitech – Contrats importants ».

STRUCTURE DU CAPITAL

Désignation des titres	Montant autorisé	Au 31 août 2004, date du dernier bilan inclus dans le prospectus	Montant des encours d'Omnitech, une fois que l'Opération admissible et le placement auront été réalisés (Offre minimale)	Montant des encours d'Omnitech, une fois que l'Opération admissible et le placement auront été réalisés (Offre maximale)
Dette long terme	419 772 \$	419 772 \$	419 772 \$	419 772 \$
Capital-actions de Catégorie « E »	illimité	2 326 973 \$ 2 326 973 actions	800 000 \$ 800 000 actions	800 000 \$ 800 000 actions

Désignation des titres	Montant autorisé	Au 31 août 2004, date du dernier bilan inclus dans le prospectus	Montant des encours d'Omnitech, une fois que l'Opération admissible et le placement auront été réalisés (Offre minimale)	Montant des encours d'Omnitech, une fois que l'Opération admissible et le placement auront été réalisés (Offre maximale)
Capital-actions	illimité	100 \$ 100 actions	3 662 102 \$ 26 891 581 actions	6 362 102 \$ 31 177 295 actions
Options d'achat d'actions		0 \$	153 760 \$	153 760 \$
Bénéfices non répartis		463 605 \$	107 359 \$	107 359 \$

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

En date du présent prospectus, Omnitech n'a émis ou n'a l'intention d'émettre aucune option, aucun bon de souscription ou autre droit de souscrire à des titres d'Omnitech.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé à l'égard des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et Omnitech n'entend pas en verser à court terme. Le conseil d'administration d'Omnitech a pour politique de réinvestir tous les Fonds disponibles dans les activités d'exploitation d'Omnitech. Cette politique sera réévaluée périodiquement par le conseil d'administration de Omnitech. Toute décision de verser des dividendes sur les Actions de catégorie « A » à l'avenir sera prise par le conseil d'administration de Omnitech en fonction des bénéfices, de la situation financière et des besoins de financement de Omnitech ainsi que d'autres facteurs.

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET PRINCIPAUX PORTEURS D'OMNITECH

Le tableau qui suit indique le nom, la municipalité de résidence des administrateurs ou dirigeants d'Omnitech, leur position et poste occupé au sein d'Omnitech, de même que leur principale occupation ou emploi et les dates auxquelles ils ont débuté leurs services à titre d'administrateur ou dirigeant d'Omnitech.

Nom Âge et municipalité de résidence	Poste occupé au sein d'Omnitech	Nombre d'Actions de catégorie « A » ou « E » d'Omnitech	Principale occupation	Administrateur ou dirigeant depuis
Claude Belley, ing. 44 ans Québec (Québec)	Chef de la direction, Administrateur, président, secrétaire et trésorier	13 701 287 Actions de catégorie « A » d'Omnitech ¹⁾ 15 760 Actions de catégorie « E » d'Omnitech	Chef de la direction et administrateur	Mai 2001
Christian Mercier 40 ans Lac Beauport (Québec)	Chef des services financiers et vice- président	50 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech	Chef des services financiers	Janvier 2004
Daniel Cardin 35 ans Lorraine (Québec)	Vice-président recherche et développement	-	Vice-président recherche et développement	Novembre 2003

Nom Âge et municipalité de résidence	Poste occupé au sein d'Omnitech	Nombre d'Actions de catégorie « A » ou « E » d'Omnitech	Principale occupation	Administrateur ou dirigeant depuis
Jean-Marie Bérubé 59 ans St-Ferréol-les-Neiges (Québec)	Vice-président développement des affaires, division recherche et développement et ressources humaines	300 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech ²⁾	Vice-président développement des affaires	Juin 2004
Pierre Desrosiers 49 ans St-Nicolas (Québec)	Vice-président opération	-	Vice-président opération et développement logiciel	Juin 2002
Frédéric Flament 50 ans Québec (Québec)	Vice-président ingénierie de procédés	195 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech	Vice-président ingénierie de procédés	Juin 2004
Robert Trépanier 43 ans St-Jean-Chrysostome (Québec)	Vice-président développement des affaires, division technologies	355 285 Actions de catégorie « E » d'Omnitech	Vice-président développement des affaires	Juillet 2004
André Lehoux 41 ans Beauport (Québec)	Vice-président technologies	118 428 Actions de catégorie « E » d'Omnitech	Vice-président technologie	Juillet 2004

- 1) Conformément aux dispositions de la Convention d'achat, M. Belley se réserve le droit de transférer à 9137-4470, une compagnie qu'il contrôle, au plus tard à la date de la Clôture de l'Opération admissible, une partie ou la totalité de ses Actions de catégorie « A »
- 2) Par l'entremise de Foreman E.M.A. inc. qu'il contrôle.

Biographies des administrateurs et dirigeants

Durant les cinq dernières années, les administrateurs et dirigeants ont occupé les fonctions décrites à la présente section.

Claude Belley, ing., chef de la direction, Administrateur, président, secrétaire et trésorier

M. Belley est le chef de la direction d'Omnitech depuis sa fondation au printemps 2001. Entre 1999 et mai 2001, il était directeur des projets spéciaux ERP (« **Enterprise Resource Planning** ») chez Groupe LGS inc., acquise en 2000 par IBM Canada Ltée où il s'occupait des comptes majeurs manufacturiers tels que Groupe Bocenor inc. et Société Par-Auto du Québec et agissait comme chargé de projets pour d'importants développements logiciels en Europe chez Geneviève Lethu, Coop Italia et Nestlé Suisse S.A. De 1993 à 1999, M. Belley était président directeur général et directeur de projets pour Tritechnologie inc. et SECQM inc. et, durant cette période, a également réalisé plusieurs mandats de gestion et d'ingénierie au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Roumanie. M. Belley est ingénieur et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Christian Mercier B.a.a., chef des services financiers et vice-président

M. Mercier est le chef des services financiers et vice-président d'Omnitech depuis janvier 2004. En 1988, il a fondé MAS Informatiques inc. et développé une entreprise qui a été un exemple de gestion dans la communauté d'affaires dans la grande région de Québec. M. Mercier cumule plus de 15 ans d'expérience en gestion et en informatique. Ses domaines de compétence couvrent la gestion de projet, les outils d'analyse financière informatisés, l'implantation de modules financiers, l'architecture réseautique, l'analyse de base de données et les orientations technologiques. M. Mercier est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires.

Daniel Cardin B.ing., vice-président recherche et développement

M. Cardin est vice-président recherche et développement d'Omnitech depuis novembre 2003. Il cumule plus de 15 années en technologies de l'information et plus spécifiquement dans les architectures technologiques et projets de développement de logiciels de grande envergure. De septembre 2002 à septembre 2003, il a travaillé pour Solaris et DLF en développement logiciel. De août 1999 à août 2002, il a travaillé en recherche et développement et en gestion de projets pour le domaine de la gestion manufacturière auprès de SMGC. Il a travaillé comme consultant de juillet 1994 à août 1999 auprès de firmes telles que Andersen Consulting et CGI inc. Cette expérience lui a permis de travailler dans plusieurs secteurs d'activité tels que l'assurance de personnes (AMP), le dédouanement commercial (Livingston), l'industrie pharmaceutique (Astramerc), la pharmacie au détail (Médisolution) et la gestion du jeu (Société des Casinos du Québec).

Jean-Marie Bérubé, vice-président développement des affaires

M. Bérubé est vice-président développement des affaires d'Omnitech depuis juin 2004. Il cumule une expérience de plus de 35 années dans les domaines de la consultation, la gestion et le développement informatique. Il a été président de l'entreprise Foreman EMA inc., dont le logiciel de ressources humaines a été implanté dans plus de 300 entreprises au Canada entre 1991 et 2004. En 1992, il recevait le titre de FELLOW de la Société des Comptables en management du Canada.

Pierre Desrosiers vice-président solutions d'affaires

M. Desrosiers est vice-président solutions d'affaires depuis janvier 2004. Il cumule plus de 20 ans d'expérience en gestion des affaires, développement et mise en marché de produits et services, gestion d'équipe et des composants technologiques. M. Desrosiers a assumé le poste de directeur commercial et responsable du bureau de Québec chez Corporation Logiciel Varnet, entre mai 1994 et novembre 1997. Il a aussi occupé le poste de directeur des ventes chez Cifra Médical inc., entreprise spécialisée dans la technologie émergente qu'est la télémédecine. Entre mai 1994 et novembre 1997, M. Desrosiers s'est joint au Groupe LGS inc. où il a, dans un premier temps, travaillé à la mise en place d'un centre d'assistance en technologie, il a ensuite été responsable du développement des affaires de l'entreprise ayant à sa charge une équipe de directeur de comptes et de vente.

Frédéric Flament Msc. vice-président ingénierie de procédés

M. Flament est vice-président ingénierie de procédés d'Omnitech depuis janvier 2004. Il possède près de 30 ans d'expérience en génie, en recherche et en gestion d'entreprise. De 1983 à 1985 il a été analyste de l'informatique pour CANMET (Énergie, Mines et Ressources Canada). De 1985 à 1995, il a occupé un poste d'ingénieur chercheur pour le compte du Groupe de Recherche sur les Applications de l'Informatique à l'Industrie Minérale à l'Université Laval. Il a participé à de nombreux projets de recherche appliquée sur la modélisation phénoménologique, la simulation des procédés, la commande automatique et les réseaux de neurones artificiels. Il a publié plus d'une centaine d'articles dans diverses revues scientifiques et son expertise en réconciliation de données est reconnue mondialement. Il a fondé, en 1992, Algosys et s'y est consacré à temps plein de 1995 jusqu'à ce jour. M. Flament est diplômé en 1976 de l'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques (Nancy en France) et a complété, en 1978, sa maîtrise en génie chimique à l'Université Laval.

Robert Trépanier, vice-président développement des affaires, division Technologies

M. Trépanier est vice-président développement des affaires d'Omnitech depuis juillet 2004. M. Trépanier cumule plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'informatique. En 1992, il a fondé la compagnie Valro Informatiques inc. Par la suite, il a fait l'acquisition d'une entreprise dans le même domaine dans la région de Laval (Québec) afin d'étendre et de mieux positionner son entreprise et tous ses services dans les deux grandes villes de la province de Québec.

André Lehoux, vice-président technologies

M. Lehoux est vice-président technologies depuis juillet 2004. Il possède plus de 20 ans d'expérience en technologies de l'information. M. Lehoux a œuvré comme technicien électronique et informatique au sein de la firme

Phillips Electronics de mars 1984 à août 1989. Phillips Electronics a été un leader dans le domaine bancaire avec l'implantation de guichets automatiques Diebold pour des clients majeurs dont les Caisses Populaires Desjardins. De août 1989 à mars 1992, M. Lehoux a travaillé pour le groupe Aztec comme technicien informatique. De avril 1992 à juillet 2004, M. Lehoux était vice-président au sein de la firme Valro Informatiques inc. dont il était actionnaire. M. Lehoux s'occupait du département technique de l'entreprise.

Ordre d'interdiction et faillite

Aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction d'Omnitech n'est, ou n'a été au cours des dix années précédant la date des présentes, un administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de tout autre émetteur, qui alors que cette Personne agissait en qualité d'administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de cet émetteur, a été sujet à une interdiction d'opération ou ordonnance semblable ou ordonnance interdisant à l'émetteur de se prévaloir de quelque exemption statutaire pendant une période de plus de 30 jours consécutifs ou n'a été déclaré failli ou fait une cession volontaire de ses biens en faillite, fait une proposition en vertu de toute loi relative à la faillite ou à l'insolvabilité ou n'a été sujet à ou entrepris des procédures, d'arrangement ou de compromis avec les créanciers ni n'a fait l'objet de la nomination d'un séquestre, séquestre gérant ou d'un syndic en vue de détenir les actifs de tel émetteur.

Pénalité ou sanction

Aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction d'Omnitech n'a été sujet à quelque amende ou sanction imposée par une cour ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières relativement aux opérations sur valeurs, à la promotion, formation ou administration d'une société ouverte ou impliquant la fraude ou le vol.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant présente, conformément à la législation canadienne en matière de valeurs mobilières, la rémunération globale versée par Omnitech au cours de chacun des trois derniers exercices terminés, au président et au chef de la direction d'Omnitech et aux autres membres de la direction d'Omnitech les mieux rémunérés.

Nom et occupation principale	Exercice	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme	Toute autre rémunération
		Salaire \$	Prime \$	Autre rémunération annuelle \$	Titres visés par des options	
Claude Belley, ing. Chef de la direction	2004	72 000	30 000	-	-	-
	2003	85 000	-	-	-	-
	2002	72 800	-	-	-	-
Christian Mercier Chef des services financiers	2004	80 000	20 000	-	-	-
	2003	-	-	-	-	-
	2002	-	-	-	-	-
Daniel Cardin Vice-président recherche et développement	2004	100 000	-	-	-	-
	2003	-	-	-	-	-
	2002	-	-	-	-	-
Jean-Marie Bérubé Vice-président développement des affaires	2004	100 000	-	-	-	-
	2003	-	-	-	-	-
	2002	-	-	-	-	-

		Rémunération annuelle			Rémunération à long terme	
Nom et occupation principale	Exercice	Salaire \$	Prime \$	Autre rémunération annuelle \$	Titres visés par des options	Toute autre rémunération \$
Frédéric Flament Vice-président ingénierie de procédés	2004 2003 2002	72 800 - -	- - -	- - -	- - -	- - -
Pierre Desrosiers Vice-président solutions d'affaires	2004 2003 2002	72 800 72 800 72 800	17 200 - -	- - -	- - -	- - -
Robert Trépanier Vice-président développement des affaires	2004 - -	72 800 - -	- - -	- - -	- - -	- - -
André Lehoux Vice-président Technologie	2004 - -	72 800 - -	- - -	- - -	- - -	- - -

Rémunération des administrateurs

Le seul administrateur, M. Belley, ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur d'Omnitech.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATEURS, CADRES SUPÉRIEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

En date des présentes, aucun administrateur ou haut dirigeant, non plus qu'aucune Personne qui a un lien avec ou qui est Membre du même groupe que l'un d'eux n'est ou n'a été endetté envers Omnitech.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucune des Personnes qui ont été des administrateurs ou des dirigeants d'Omnitech à quelque moment au cours du dernier exercice financier d'Omnitech, des Initiés d'Omnitech ou des Personnes qui ont un lien ou qui sont Membres du même groupe que ces Personnes, ne détenait quelque intérêt Important, direct ou indirect, en qualité de propriétaire bénéficiaire ou véritable des titres ou autrement, dans quelque transaction ou transaction proposée qui ait affecté de façon Importante ou pourrait affecter de façon Importante Omnitech autre que ce qui est décrit à la présente section.

Omnitech loue l'immeuble situé au 1389, avenue Galilée, Québec (Québec), à partir duquel elle gère une majorité de ses opérations. Cet immeuble appartient à M. Belley, le chef de la direction d'Omnitech et le bail relativement à cet immeuble est intervenu entre M. Belley et Omnitech. Voir la rubrique « Renseignements concernant Omnitech Exploitation – Installations ».

CONTRATS IMPORTANTS

Omnitech n'a conclu aucun contrat important hors du cadre de son activité normale, au cours des deux années ayant précédé la date du présent prospectus à l'exception de :

- a) convention d'achat d'actions intervenue le 25 mai 2003 entre M. Guy Payeur et Omnitech;
- b) convention d'achat-vente d'actions intervenue le 12 août 2003 entre M. Stéphane Gagnon et Omnitech;

- c) convention de souscription intervenue le 29 août 2003 entre Omnitech et 9110-6419;
- d) convention d'achat d'éléments d'actif intervenue le 12 septembre 2003 entre Omnitech et Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- e) convention d'achat d'actions intervenue le 22 septembre 2003 entre Omnitech et M. Christian Mercier;
- f) convention d'achat d'éléments d'actif intervenue le 14 octobre 2003 entre Omnitech et Maupass Système d'Information inc.;
- g) convention d'achat-vente d'actions intervenue le 1^{er} novembre 2003 entre M. Christian Mercier, M. Jacques Mercier, Mme Christine Mailloux et Omnitech;
- h) convention de souscription intervenue le 1^{er} avril 2004 entre Omnitech et M. Sébastien Leboeuf;
- i) convention d'achat d'éléments d'actif intervenue le 28 mai 2004 entre Omnitech et Foreman E.M.A. inc. et Vision F.R.H. inc.;
- j) entente de services intervenue le 25 juin 2004 entre Omnitech et LBJ Partenaires inc.;
- k) convention de souscription intervenue le 31 mai 2004 entre Omnitech et 9110-6419 telle que modifiée;
- l) convention d'achat-vente d'actions intervenue le 6 juillet 2004 entre M. Robert Trépanier, M. André Lehoux et Omnitech;
- m) convention d'achat d'actions intervenue le 1^{er} juillet 2004 entre Ultra cargo inc. et 9009-4269;
- n) convention d'achat-vente d'actions intervenue le 9 juillet 2004 entre M. Frédéric Flament, Mme Chantal Parent et Omnitech, à laquelle sont intervenus Algosys et M. Gilles Pelletier;
- o) Accord de principe. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Développement général de l'activité de la Société »;
- p) Convention de placement pour compte;
- q) Convention de prêt Omnitech.

Ces conventions pourront être consultées aux bureaux d'Omnitech au 1389, rue Galilée, Québec (Québec) G1P 4G4, pendant la durée du Placement et, pendant 30 jours par la suite, aux bureaux des Autorités des valeurs mobilières pendant les heures d'ouverture et sur SEDAR en tout temps. Voir la rubrique « Mode de placement ».

Convention d'achat d'actions intervenue le 25 mai 2003 entre M. Guy Payeur et Omnitech

En vertu de cette convention, Omnitech a acquis la totalité des actions de Zèle Solutions d'Affaires inc., détenues par M. Guy Payeur, pour un prix d'acquisition de 50 000 \$, payées en contrepartie de l'émission de 50 000 actions privilégiées de catégorie « B » d'Omnitech (redésignées « Actions de catégorie « E » d'Omnitech »), rachetables par Omnitech dans les trois années de la date de la convention, au gré d'Omnitech. La convention prévoit également que 10 000 actions ainsi émises sont rachetables en tout temps, au gré d'Omnitech.

En vertu d'une entente intervenue avec Omnitech le 5 octobre 2004, avec effet au 31 août 2004, M. Guy Payeur a convenu que les 50 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détient soient achetées par Bio Angel, en contrepartie de 71 428 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement).

Convention d'achat-vente d'actions intervenue le 12 août 2003 entre Omnitech et M. Stéphane Gagnon

En vertu de cette convention, dont la date de prise d'effet est le 1^{er} août 2003, Omnitech a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Openlinks détenues par M. Stéphane Gagnon, pour un prix total d'acquisition de 200 000 \$. Une partie du prix d'achat a été payé comptant pour la somme de 100 000 \$ et l'autre par l'émission de 100 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech à M. Stéphane Gagnon, ces actions étant rachetables par Omnitech au prix de 1 \$ par action à la date la plus rapprochée de l'un des événements suivants (i) au troisième anniversaire de la date de prise d'effet de la convention, soit le 1^{er} août 2003, ou (ii) si Omnitech fait un appel public à l'épargne sur une bourse de valeurs mobilières reconnue, ou si Omnitech encaisse des montants avant taxes et déboursés supérieurs à 500 000 \$ suite à la vente de Solution Openlinks et Designlinks et ce pour chacune des deux premières années complètes suivant la date de prise d'effet du contrat, l'achat de gré à gré desdites actions de catégorie « E » Omnitech se fera alors à la date la plus rapprochée de l'arrivée de l'un de ces événements, le cas échéant.

Omnitech a également payé une somme additionnelle de 100 000 \$ par l'émission de 100 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech en contrepartie de la signature d'un engagement de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité de la part de M. Stéphane Gagnon. Les modalités d'achat de gré à gré des actions ainsi émises sont identiques à celles des Actions de catégorie « E » d'Omnitech décrites dans le paragraphe précédent.

En vertu d'une quittance et transaction intervenue le 16 juillet 2004, M. Stéphane Gagnon et Omnitech ont convenu de se donner quittance mutuelle concernant toute somme due ou réclamation par l'achat de gré à gré par Omnitech des 200 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues par M. Stéphane Gagnon, au plus tard à l'arrivée du premier des événements suivants, soit le 31 décembre 2004 ou, la date à laquelle Omnitech aura complété un premier appel public à l'épargne. Omnitech déduira du prix d'achat prévu, toute somme qu'elle assumera en lieu et place de M. Stéphane Gagnon, ce dernier renonçant à tous ses droits découlant de la convention de vente du 12 août 2003.

Le 22 octobre 2004, M. Stéphane Gagnon a vendu à Omnitech, pour annulation, les 200 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détenait, en contrepartie d'un montant de 120 000 \$, en vertu d'une convention intervenue à cette date avec Omnitech.

Convention de souscription intervenue le 29 août 2003 entre 9110-6419 et Omnitech

Aux termes de cette convention, 9110-6419 a souscrit à 125 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech. Cette convention prévoit qu'advenant le cas où Omnitech devient inscrite en bourse, 9110-6419, à son entière discrétion, pourra obliger Omnitech à racheter les 125 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech émises aux termes de cette convention à un prix de 1 \$ l'action ou les convertir en Actions de catégorie « A » d'Omnitech plus un bonus de 25 % du prix courant au jour de la conversion d'actions par rapport à la valeur marchande des actions au jour de la transaction de conversion, le tout au gré de 9110-6419 jusqu'au 1^{er} septembre 2005. 9110-6419 aura le privilège de reporter d'une année additionnelle le terme pour exercer les droits précédemment décrits.

En vertu d'une entente intervenue le 3 novembre 2004 avec Omnitech avec effet au 31 août 2004, Omnitech a convenu de payer à 9110-6419 un montant de 31 250 \$ égal à 25 % de 125 000 \$ en Actions de catégorie « E » d'Omnitech et 9110-6419 a convenu que 212 500 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'elle détient soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 303 571 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement) et que le solde de ses Actions de catégorie « E » soient achetées de gré à gré par Omnitech suite à l'Opération admissible.

Convention d'achat d'éléments d'actif intervenue le 12 septembre 2003 entre Omnitech et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (« CGI »)

Aux termes de cette convention, dont la date effective est le 31 août 2003, Omnitech a acquis les éléments d'actif de CGI relatifs au progiciel Olympic pour un prix d'achat de 325 000 \$ et la prise en charge des éléments du passif de CGI directement liés à l'exploitation du progiciel Olympic en date du 12 septembre 2003. Le prix d'achat a été ajusté à 275 000 \$.

Convention d'achat d'actions intervenue le 22 septembre 2003 entre Omnitech et M. Christian Mercier

Aux termes de cette convention, effective le 1^{er} septembre 2003, Omnitech a acquis la totalité des actions détenues par M. Christian Mercier dans MAS Informatiques inc., représentant 50% des actions émises et en circulation de cette compagnie pour un prix d'acquisition de 100 000 \$, payé au comptant pour un montant de 50 000 \$ et par l'émission de 50 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech rachetables par Omnitech à la première des dates suivantes, soit (i) trois ans suivant la date de la présente convention ou lorsque Omnitech devient publique ou est cotée en bourse, (ii) au moment où M. Claude Belley détient moins de 51 % des Actions de catégorie « A » d'Omnitech, ou (iii) advenant le cas où les activités d'ingénierie et d'informatique d'Omnitech étaient vendues ou arrêtées.

En vertu d'une entente intervenue le 5 octobre 2004 avec Omnitech, avec effet au 31 août 2004, M. Mercier a convenu que les 50 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détient soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 71 429 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement).

Convention d'achat d'éléments d'actif intervenue le 14 octobre 2003 entre Omnitech et Maupass Système d'Information inc. (« Maupass »)

En vertu de cette convention, dont la date effective est le 31 octobre 2004, Omnitech a acquis des éléments d'actif de Maupass relatifs au progiciel ERP MSI (soumission, production, optimiseur, ERP) (le « **Progiciel ERP** »), incluant la Propriété intellectuelle qui y est liée, en contrepartie du versement d'une somme de 5 000 \$ et de la signature d'un contrat de travail débutant le 14 octobre 2004 pour un employé relié au Progiciel ERP ayant une valeur de 60 000 \$ par année, renouvelé dans six mois de la convention, et du versement d'une somme de 3 400 \$ plus taxes pour les équipements achetés.

Une convention d'achat-vente d'actions intervenue le 1^{er} novembre 2003 entre M. Christian Mercier, M. Jacques Mercier, Mme Christine Mailloux et Omnitech

Aux termes de cette convention, Omnitech a acquis de M. Christian Mercier, M. Jacques Mercier et Mme Christine Mailloux, la totalité des actions émises et en circulation de 9109-0365 Québec inc. pour un prix d'acquisition global de 50 000 \$, payé au comptant.

Convention de souscription intervenue le 1^{er} avril 2004 entre Omnitech et M. Sébastien Leboeuf

Aux termes de cette convention, M. Sébastien Leboeuf a souscrit à 400 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech, pour un prix de souscription de 400 000 \$. Omnitech peut procéder au rachat des actions ainsi émises, au plus tard le 1^{er} juillet 2005. Également, en vertu de cette convention, M. Leboeuf possède une option irrévocable de se porter acquéreur pendant les 12 mois à compter de la date d'inscription publique en bourse d'Omnitech, de 100 000 Actions de catégorie « A ». Cette clause a été modifiée le 2 novembre 2004, en vertu d'une convention d'amendement et de vente d'actions intervenue entre Omnitech, M. Sébastien Leboeuf et M. Claude Belley, chef de la direction d'Omnitech. L'amendement prévoit la cession par M. Claude Belley à M. Sébastien Leboeuf de 100 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech en contrepartie de l'annulation du droit et de l'option d'acquérir des Actions de catégorie « A » d'Omnitech, tel qu'octroyé dans le cadre de la convention de souscription intervenue le 1^{er} avril 2004 entre M. Sébastien Leboeuf et Omnitech. Les actions ainsi cédées seront achetées par Bio Angel en contrepartie de 142 857 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement). De plus, en vertu d'une entente intervenue avec Omnitech le 3 novembre 2004, avec effet au 31 août 2004, M. Sébastien Leboeuf a convenu que 100 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détient soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 142 857 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement). Le solde des Actions de catégorie « E » d'Omnitech que M. Leboeuf détient sera acheté de gré à gré par Omnitech suite à l'Opération admissible.

Convention d'achat d'éléments d'actif intervenue le 28 mai 2004 entre Omnitech et Foreman E.M.A. inc. et Vision F.R.H. inc.

En vertu de cette convention, Omnitech a acquis les éléments d'actif de Foreman E.M.A. inc. (« **Foreman** ») et Vision FRH inc. relatifs au progiciel de ressources humaines Vision RH et ses suites (R&D Compagnon) (collectivement, le « **Progiciel Vision** »), incluant la Propriété intellectuelle s'y rattachant, ainsi que la dénomination

sociale et les codes sources de Foreman, pour un prix d'achat de 450 000 \$ payable, au comptant pour un montant de 150 000 \$ aux vendeurs et par l'émission de 300 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech à Foreman, rachetables à raison de un dollar par action à la première des dates suivantes, soit à la date d'entrée en bourse d'Omnitech à l'automne 2004 ou toute autre date durant la période de l'automne 2004 au 1^{er} décembre 2005. La date effective de cette convention est le 1^{er} juin 2004.

En vertu d'une entente intervenue avec Omnitech le 2 novembre 2004, avec effet au 31 août 2004, Foreman a convenu que 200 000 des Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détient soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 285 714 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement) et que les 100 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech non achetées soient achetées de gré à gré par Omnitech suite à l'Opération admissible.

Convention de souscription intervenue le 31 mai 2004 entre Omnitech et 9110-6419, telle que modifiée

En vertu de cette convention, 9110-6419 a souscrit à 250 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech pour un prix total de 250 000 \$. La convention prévoit l'achat de gré à gré par Omnitech au plus tard le 1^{er} juillet 2005 de 250 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech. Au surplus, la convention prévoit l'octroi par Omnitech d'un droit et d'une option à 9110-6419 de se porter acquéreur pendant les 12 mois à compter de la date d'inscription publique d'Omnitech d'une valeur de 87 500 Actions de catégorie « A » d'Omnitech. Cette clause a été modifiée le 2 novembre 2004 et l'amendement prévoit la cession à 9110-6419 par M. Claude Belley, chef de la direction d'Omnitech, de 87 500 Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues par lui, en contrepartie de l'annulation du droit et de l'option d'acquérir des Actions de catégorie « A » d'Omnitech, tel qu'octroyé dans le cadre de la convention de souscription intervenue le 31 mai 2004 entre 9110-6419 et Omnitech, entendu que ces 87 500 Actions de catégorie « E » d'Omnitech seront converties en Actions ordinaires.

Convention d'achat-vente d'actions intervenue le 6 juillet 2004 entre M. Robert Trépanier, M. André Lehoux et Omnitech

En vertu de cette convention d'achat-vente d'actions dont la prise d'effet est le 1^{er} juillet, Omnitech a acquis de M. Robert Trépanier et de M. André Lehoux la totalité des actions émises et en circulation de 9009-4269 ayant deux filiales, soit 2869-0113, faisant affaires sous le nom de Valro informatique enr. et Normax, pour un prix d'achat total de 710 569 \$ payé au comptant pour un montant de 236 865 \$ et par l'émission de 473 713 Actions de catégorie « E » d'Omnitech, soit 355 285 Actions de catégorie « E » d'Omnitech émises à M. Robert Trépanier et 118 428 Actions de catégorie « E » d'Omnitech émises à M. André Lehoux. Au moment de la vente, les actions émises avaient une valeur globale de 473 713 \$. Lesdites actions émises sont rachetables par Omnitech pour un prix égal au montant versé sur ces actions, plus les dividendes déclarés non payés sur ces Actions de catégorie « E » d'Omnitech. Omnitech s'est engagée aux termes de la convention à racheter une première tranche desdites Actions de catégorie « E » d'Omnitech émises en vertu de cette convention, représentant un montant global équivalent au prix de vente net de la bâtisse détenue par 2869-0113 située au 1015, rue de Nemours, Charlesbourg (Québec), G1H 2M7 au prorata desdites Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues par MM. Robert Trépanier et André Lehoux, chaque Action de catégorie « E » d'Omnitech devant être rachetée pour un prix d'achat de gré à gré de 1,00 \$ action jusqu'à concurrence d'un montant global égal au prix de vente net. Aussi, Omnitech s'est engagée, aux termes de ladite convention, à racheter le solde des Actions de catégorie « E » d'Omnitech si l'immeuble de 9009-4269 n'a pas été vendu à la plus rapprochée des dates suivantes : la date de la réalisation d'un premier appel public à l'épargne suivant l'inscription d'Omnitech à une bourse reconnue ou, au plus tard, le 1^{er} juillet 2005. La date de prise d'effet de cette convention est le 1^{er} juillet 2004.

MM. André Lehoux et Robert Trépanier ont convenu, en vertu d'ententes intervenues le 3 novembre 2004 avec Omnitech, à vendre 30 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech en contrepartie de 42 857 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement) dans le cas de M. André Lehoux et 90 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech en contrepartie de 128 571 Actions de Bio Angel dans le cas de M. Robert Trépanier. Au surplus, 62 500 Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues par M. André Lehoux et 187 500 Actions de catégorie « E » d'Omnitech détenues par M. Robert Trépanier seront achetées de gré à gré par Omnitech, suite à l'Opération admissible, dans les 15 jours de la vente de la bâtisse détenue par 2869-0113, mais au plus tard le 1^{er} juillet 2005. Le prix d'achat global des 250 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech équivaut au prix de vente net de la bâtisse située au 1015, rue de Nemours, Charlesbourg, (Québec), G1H 2M7 fixé à 250 000 \$, indépendamment du prix de vente de la bâtisse. La date de prise d'effet de chacune de ces ententes est le 31 août 2004.

Convention d'achat d'actions intervenue le 1^{er} juillet 2004 entre Ultra cargo inc. et 9009-4269

En vertu de cette convention, 9009-4269 a acquis la totalité des actions émises et en circulation que Ultra cargo inc. détient dans Normax, soit la moitié des actions émises et en circulation de Normax, pour un prix d'acquisition de 80 000 \$ payé au comptant, pour un montant de 26 667 \$ le 15 juillet 2004 et le reliquat, soit 53 333 \$, payable au comptant au moment de la plus rapprochée des dates suivantes, soit : la date de réalisation d'un premier appel public à l'épargne suivant l'inscription d'Omnitech à une bourse reconnue ou le 15 juillet 2005.

Convention d'achat-vente d'actions intervenue le 9 juillet 2004 entre M. Frédéric Flament, Mme Chantal Parent et Omnitech, à laquelle sont intervenus Algosys et M. Gilles Pelletier.

Aux termes de cette convention, dont la date de prise d'effet est le 1^{er} juin 2004, Omnitech a acquis de M. Frédéric Flament et de Mme Chantal Parent, la totalité des actions émises et en circulation d'Algosys qu'ils détenaient, pour un prix total de 250 000 \$. Le prix d'acquisition a été payé par l'émission de 250 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech, soit 195 000 actions à M. Frédéric Flament, 46 250 à Mme Chantal Parent et 8 750 actions à M. Gilles Pelletier (à titre de commission). Également, aux termes de cette convention, Omnitech s'est engagée à racheter les 250 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech à un prix de d'achat de gré à gré de 1,00 \$ l'action, selon la date la plus rapprochée de l'arrivée de l'un des événements suivants : la réalisation d'un premier appel public à l'épargne suivant l'inscription d'Omnitech à une bourse reconnue ou, au plus tard, un an suivant la date de la clôture. Au surplus, le prix d'achat des Actions de catégorie « E » d'Omnitech, soit 250 000 \$, sera ajusté à la hausse d'un maximum de 2 750 000 \$ dans l'éventualité où : (i) la Société encaisse des montants avant taxes et déboursés, supérieurs à 500 000 \$ suite à la vente de Algosys, pour les six premières années complètes suivant le 9 juillet 2004. Dans ce cas, Omnitech s'engage à verser, aux vendeurs, une somme représentant 25 % de tout montant supérieur à 500 000 \$ et inférieur à 1 000 000 \$ et 35 % de tout montant supérieur à 1 000 000 \$ et inférieur à 1 500 000 \$ et 50 % de tout montant supérieur à 1 500 000 \$ encaissé par Omnitech. Lesdites ventes seront comptabilisées séparément pour les six premières années complètes suivant le 9 juillet 2004 et Omnitech s'engage à payer aux vendeurs la moitié comptant et l'autre moitié par l'émission d'actions dans les 45 jours suivant chaque anniversaire de cette date, le cas échéant.

En vertu d'une entente intervenue le 2 novembre 2004 avec Omnitech, avec effet au 31 août 2004, M. Frédéric Flament a convenu que 150 000 Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détient soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 214 286 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement) et que les 45 000 Actions de catégorie « E » restantes qu'il détient soient achetées de gré à gré par Omnitech suite à l'Opération admissible.

En vertu d'une entente intervenue le 2 novembre 2004 avec Omnitech, avec effet au 31 août 2004, Mme Chantal Parent a convenu que la totalité des Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'elle détient, soit 46 250, soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 66 071 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement).

En vertu d'une entente intervenue le 2 novembre 2004 avec Omnitech, avec effet au 31 août 2004, M. Gilles Pelletier a convenu que la totalité des Actions de catégorie « E » d'Omnitech qu'il détient, soit 8 750, soient achetées par Bio Angel en contrepartie de 12 500 Actions ordinaires de Bio Angel (après le Regroupement).

Convention de prêt Omnitech

Le 30 septembre 2004, Bio Angel a consenti un prêt à Omnitech au montant de 250 000 \$, décaissé au moyen d'une avance. En vertu de cette convention, le prêt doit être utilisé uniquement pour les fins agréées entre les parties, c'est-à-dire afin d'effectuer des opérations de repérage et d'évaluation d'entreprises et afin de supporter les honoraires des conseillers juridiques et comptables lors de la réalisation d'acquisitions stratégiques complémentaires aux activités d'Omnitech et lors d'opérations financières courantes, à défaut de quoi, Bio Angel ne sera tenue à aucun décaissement. Omnitech s'oblige, en vertu de cette convention, à rembourser le montant du prêt au plus tard dans les huit mois suivant la non-conclusion, s'il y a lieu, de l'Opération admissible et ce, sans égard aux raisons de la non-conclusion de ladite Opération admissible. Le prêt portera intérêt, à compter du décaissement des fonds, à un taux annuel variable équivalent au taux préférentiel de l'institution financière d'Omnitech, en vigueur le premier jour de chaque mois, majoré de 1% à titre de taux complémentaire, calculé mensuellement. Le taux d'intérêt payable par Omnitech sera modifié, s'il y a lieu, le premier jour de chaque mois pour équivaloir au taux de base en vigueur à cette date, majoré du taux fixe complémentaire. En garantie du remboursement de la somme capitale, du paiement

des intérêts, frais et accessoires et de l'accomplissement de toutes les obligations créées en considération du prêt, Omnitech a consenti en faveur de Bio Angel une hypothèque mobilière jusqu'à concurrence de 250 000 \$ avec intérêt sur celle-ci au taux de 25% l'an, sur l'universalité de ses biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels, de toute nature et où qu'ils puissent être situés (les « **Biens hypothéqués** »). Pour garantir le paiement des sommes d'argent non garanties par l'hypothèque principale et le remboursement de toute somme d'argent qui peut devenir due à Bio Angel en vertu de l'hypothèque ou en vertu de la convention de prêt à laquelle est partie Omnitech, ainsi que le paiement de toute indemnité pour paiement anticipé, Omnitech a hypothéqué les Biens hypothéqués pour une somme additionnelle de 45 000 \$.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Openlinks fait l'objet d'une poursuite par Institut Énergie & Environnement Francophonie, tel qu'il appert d'une requête introductive d'instance déposée le 17 mars 2004 en Cour supérieure. Le litige concerne les obligations d'un contrat d'un montant de 195 238,95 \$. Omnitech est en cours de négociation pour un règlement global avec ce client. Omnitech est d'avis que cela n'aura aucun impact important sur sa situation financière. De plus, de l'avis de Desjardins Ducharme Stein Monast s.e.n.c, avocats représentant Openlinks en défense, la valeur de la réclamation ne devrait pas excéder 25 000 \$.

PROMOTEURS

Monsieur Claude Belley est le promoteur d'Omnitech puisqu'il est le fondateur d'Omnitech. Aussi, M. Claude Belley possède directement ou par l'entremise de 9137-4470, une compagnie qu'il contrôle, la totalité des actions de catégorie « A » d'Omnitech, il est son seul administrateur et son président, secrétaire et trésorier.

VÉRIFICATEURS, AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs d'Omnitech, sont Samson Bélair Deloitte Touche s.e.n.c.r.l., 925, chemin St-Louis, bureau 400, Québec (Québec) G1S 4Z4.

Omnitech agit à titre de registraire et agent de transfert pour les Actions de catégorie « A » d'Omnitech et les Actions de catégorie « E » d'Omnitech.

L'ÉMETTEUR RÉSULTANT

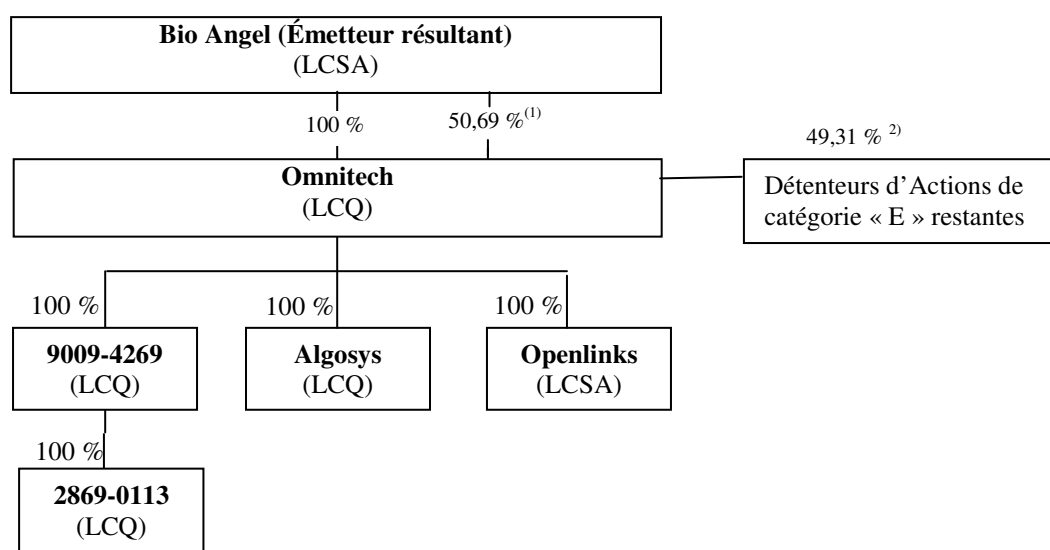
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale et constitution

Suite à l'accomplissement de l'Opération admissible, Bio Angel détiendra la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech, 1 078 260 Actions de catégorie « E » d'Omnitech et sera l'Émetteur résultant. La dénomination sociale de l'Émetteur résultant deviendra Groupe Conseil Omnitech inc. Le siège social et la principale place d'affaires de l'Émetteur résultant seront situés au 1389, rue Galilée, Québec (Québec) G1P 4G4.

Liens intersociétés

Lorsque l'Opération admissible sera complétée, la structure corporative de l'Émetteur résultant sera la suivante :



- Notes :
- 1) Représentant 1 078 260 actions de catégorie « E » d'Omnitech sur les 2 126 973 actions de catégorie « E » d'Omnitech émises et en circulation.
 - 2) Au plus tard le 1^{er} juillet 2005, les 1 048 713 Actions de catégorie « E » restantes seront entièrement achetées de gré à gré par Omnitech.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Objectifs commerciaux déclarés

L'Émetteur résultant aura comme objectifs commerciaux déclarés les mêmes que ceux d'Omnitech, c'est-à-dire les activités de vente, de commercialisation et de recherche et développement dans tous les aspects du génie industriel et des technologies de l'information, afin de développer un créneau important et distinctif face à la compétition ainsi que de réaliser l'intégration de nouvelles technologies ou l'optimisation des systèmes en place en rendant disponible aux PME l'expertise de pointe utilisée dans les meilleures pratiques, incluant celle retrouvée dans les grandes entreprises.

L'Émetteur résultant aura comme premier objectif commercial l'accroissement des activités générales, soit les activités de vente et services dans les trois domaines d'activités d'Omnitech soit : l'ingénierie, l'informatique et l'entretien. Ensuite, l'Émetteur résultant utilisera les Fonds disponibles à l'achat de gré à gré des Actions de catégorie « E » restantes. Finalement, l'Émetteur résultant utilisera les Fonds disponibles à des fins d'acquisitions stratégiques, ce qui lui permettra d'accroître son chiffre d'affaires, en respectant l'objectif de rentabilité et, la mission

d'Omnitech. Il est prévu que certaines acquisitions se fassent au cours du premier exercice financier de l'Émetteur résultant.

En 2005, quatre acquisitions totalisant un chiffre d'affaires de 12 millions de dollars sont planifiées. De ce nombre, Omnitech prévoit acquérir trois entreprises au Québec et au Canada et une aux États-Unis. En 2006, ce sont six acquisitions totalisant un chiffre d'affaires de 22 millions de dollars qui sont planifiées. Les secteurs visés sont les firmes d'ingénieurs industrielles et procédés, R&D, les firmes informatiques spécialisées et éditeurs de Logiciels stratégiques, les Intégrateurs en instrumentation, contrôle et régulation et les équipements très spécialisés à valeur ajoutée.

Jalons

Pour réaliser les objectifs commerciaux déclarés décrits ci-dessus, l'Émetteur résultant devra réaliser les jalons décrits ci-après. Évidemment, certains délais prescrits pour réaliser les différents objectifs commerciaux et jalons peuvent être modifiés selon la disponibilité des fonds.

Accroissement des opérations

Afin d'accroître les opérations générales de l'Émetteur résultant, l'Offre minimale devra avoir été souscrite et l'Opération admissible réalisée, ce qui servira à accroître le fonds de roulement pour faire face à la croissance anticipée.

Acquisitions d'entreprises

Le jalon à accomplir en vue des acquisitions est l'accomplissement du Placement, étant entendu que l'Offre minimale devra avoir été souscrite. Ensuite, afin de libérer le produit brut du Placement pour qu'il soit remis à l'Émetteur résultant, l'Opération admissible devra avoir été complétée. D'autre part, la réalisation des acquisitions de l'entreprise que l'Émetteur résultant a l'intention d'effectuer au cours du premier exercice financier est tributaire de la réalisation du Placement.

FONDS DISPONIBLES ET OBJECTIFS PRINCIPAUX

Fonds disponibles

Les Fonds disponibles de Bio Angel au 30 septembre 2004 étaient d'environ 775 000 \$ et l'utilisation bancaire d'Omnitech au 31 août 2004 est d'environ 485 000 \$ pour des fonds nets de 290 000 \$. L'Émetteur résultant disposera de Fonds disponibles de 1 425 000 \$ (Offre minimale) et de 4 123 000 \$ (Offre maximale). Voir « États financiers consolidés pro forma non vérifiés de Groupe Conseil Omnitech inc. » et les notes y afférentes incluses au Prospectus.

Dividende

Aucune restriction n'empêche l'Émetteur résultant de verser des dividendes. Toutefois, il n'est pas prévu que des dividendes soient versés sur les Actions de l'Émetteur résultant à court terme. Le conseil d'administration de l'Émetteur résultant a pour politique de réinvestir tous les Fonds disponibles dans les activités d'exploitation de l'Émetteur résultant. Cette politique sera réévaluée périodiquement par le conseil d'administration de l'Émetteur résultant. Toute décision de verser des dividendes sur les Actions de l'Émetteur résultant à l'avenir sera prise par le conseil d'administration de l'Émetteur résultant en fonction des bénéfices, de la situation financière et des besoins de financement de l'Émetteur résultant ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Objectifs des fonds

L'Émetteur résultant a l'intention d'utiliser les fonds dont il disposera pour atteindre les objectifs formulés ci-dessous, une fois l'Opération admissible et le Placement réalisés. Dans certaines circonstances, il conviendra, pour

des raisons valables sur le plan commercial, de réaffecter les fonds pour permettre à l'Émetteur résultant d'atteindre ses objectifs d'affaires. Voir la rubrique « Émetteur résultant – Description de l'activité – Jalons ».

Objectifs	Offre minimale	Offre maximale
Produits net du placement	1 800 000 \$	4 500 000 \$
Fonds net de l'utilisation bancaire résultants de la transaction	290 000 \$	290 000 \$
	2 090 000 \$	4 790 000 \$
Coût de l'opération	300 000 \$	300 000 \$
Achat de gré à gré d'actions de catégorie « E » d'Omnitech – 22 octobre 2004 ⁽¹⁾	120 000 \$	120 000 \$
Achat de gré à gré d'actions de catégorie « E » restantes ⁽²⁾	248 713 \$	248 713 \$
Fonds de roulement	170 000 \$	920 000 \$
Acquisition d'entreprises ⁽³⁾	1 251 287 \$	3 201 287 \$
Total	2 090 000 \$	4 790 000 \$

1) Ces actions ont été payées le 22 octobre 2004.

2) Dans le cadre de l'Opération admissible, la totalité des Actions de catégorie « A » d'Omnitech et 1 078 260 Actions de catégorie « E » d'Omnitech seront achetées par Bio Angel. Les 1 048 713 Actions de catégorie « E » restantes seront achetées de gré à gré par Omnitech à la Clôture de l'Opération admissible ou après la clôture de l'Opération admissible. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Opération admissible ».

3) Une fois l'Opération admissible réalisée, l'Émetteur résultant a l'intention de procéder à des acquisitions stratégiques d'entreprises. Voir la rubrique « Renseignements concernant l'Émetteur résultant – Objectifs commerciaux déclarés ».

DESCRIPTION DES TITRES

Suite à la réalisation de l'Opération admissible, l'Émetteur résultant aura 26 891 581 Actions de l'Émetteur résultant en circulation, prenant en considération le Placement minimum ou 31 177 295 prenant en considération le Placement maximum, sur une base regroupée.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

Une fois l'Opération admissible réalisée, M. Claude Belley sera l'unique propriétaire inscrit ou véritable, directement ou indirectement ou exerçant un contrôle ou une emprise sur plus de 10 % des Actions de l'Émetteur résultant, alors émises et en circulation.

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET PROMOTEURS

Administrateurs et dirigeants

Le tableau qui suit indique le nom, la municipalité de résidence des administrateurs ou dirigeants envisagés de l'Émetteur résultant, la position et le poste qu'ils occuperont au sein de l'Émetteur résultant de même que leur principale occupation ou emploi.

Nom Âge et municipalité de résidence	Poste occupé au sein de l'Émetteur résultant	Principale occupation	Nombre et Pourcentage d'Actions de l'Émetteur résultant (compte tenu du Placement minimum)¹⁾	Nombre et pourcentage d'Actions de l'Émetteur résultant (compte tenu du Placement maximum)¹⁾
Clément C. Gagnon 58 ans, Montréal (Québec)	Administrateur	Président de CGE Capital inc. et de Le Groupe CGE Communication	76 190 0,28 %	76 190 0,24 %
Claude Belley, ing. 44 ans Québec (Québec)	Administrateur et Chef de la direction	Chef de la direction Omnitech	19 595 781 ²⁾ 72,87 %	19 595 781 ²⁾ 62,85 %
Yvan Goineau 51 ans, Carignan (Québec)	Administrateur	Vice-président exécutif CGE Capital inc.	76 190 0,28 %	76 190 0,24 %
Christian Mercier 40 ans Lac Beauport (Québec)	Administrateur et Chef des services financiers	Chef des services financiers d'Omnitech	71 429 0,27 %	71 429 0,23 %
André Gauthier 62 ans St-Jean-sur-Richelieu (Québec)	Administrateur	Président de André Gauthier Holding inc.	—	—
Daniel Cardin 35 ans Lorraine (Québec)	Vice-président recherche et développement	Vice-président recherche et développement d'Omnitech	—	—
Jean-Marie Bérubé 59 ans St-Ferréol-les-Neiges (Québec)	Vice-président développement des affaires	Vice-président développement des affaires d'Omnitech	285 714 ²⁾ 1,06 %	285,714 ²⁾ 0,92 %
Pierre Desrosiers 49 ans St-Nicolas (Québec)	Vice-président opération	Vice-président opération et développement logiciel d'Omnitech	—	—
Frédéric Flament 50 ans Québec (Québec)	Vice-président ingénierie de procédés	Vice-président ingénierie de procédés d'Omnitech	214 286 0,80 %	214 286 0,69 %
Robert Trépanier 43 ans St-Jean-Chrysostome (Québec)	Vice-président développement des affaires	Vice-président développement des affaires d'Omnitech	128 571 0,48 %	128 571 0,41 %
André Lehoux 41 ans Beauport (Québec)	Vice-président technologie	Vice-président technologie d'Omnitech	42 857 0,16 %	42 857 0,14 %

1) Après le Regroupement.

2) Détenues directement par M. Belley ou par l'entremise de 9137-4470, une compagnie qu'il contrôle.

3) Par l'entremise de Foreman E.M.A. inc. dont il a le contrôle.

Les membres de la direction occuperont les postes divulgués dans le tableau ci-haut, à temps plein.

Suivant les normes de régie d'entreprise qui seront applicables à l'Émetteur résultant, ce dernier sera tenu d'avoir un comité de vérification. Les membres du comité de vérification seront nommés à la première réunion du conseil d'administration de l'Émetteur résultant et le communiqué de presse annonçant l'Opération admissible divulguera le nom des membres du comité de vérification. La fonction générale de ce comité de vérification sera de réviser la stratégie générale de vérification et le système des contrôles internes de l'Émetteur résultant, de réviser les résultats

de la vérification externe et de résoudre toute difficulté pouvant survenir concernant les vérificateurs de l'Émetteur résultant. Il est prévu que lorsque l'Opération admissible projetée aura été complétée, le comité de vérification sera majoritairement composé d'administrateurs indépendants.

Biographie des administrateurs et dirigeants

Durant les cinq dernières années, les administrateurs et dirigeants ont occupé les fonctions décrites à la présente section.

André Gauthier, administrateur

M. André Gauthier est président de André Gauthier Holding inc. Il siège présentement sur les conseils d'administration de plusieurs sociétés canadiennes. Entre 1979 et juillet 2002, il a été premier vice-président exécutif et cofondateur de Groupe LGS inc. Fondée en 1979 à Montréal, Groupe LGS inc. a été acquise par IBM Canada ltée en mai 2000. En 1999, il a été élu président du conseil d'administration de l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI), poste qu'il a occupé pendant une année complète. Entre 1999 et 2003, M. André Gauthier a été président de la Fondation Jean Lapointe inc. Bachelier ès arts de l'Université d'Ottawa en 1963, M. André Gauthier détient un baccalauréat en ingénierie et en sciences appliquées qu'il a obtenu en 1967 de l'École Polytechnique de Montréal.

Pour les biographies des autres administrateurs, se référer aux biographies décrites aux rubriques « Renseignements concernant Bio Angel – Administrateurs et dirigeants et principaux porteurs de Bio Angel – Biographie des administrateurs et dirigeants » et « Renseignements concernant Omnitech — Administrateurs et Dirigeants et Principaux Porteurs d'Omnitech — Biographiques des administrateurs et dirigeants ».

Promoteurs

Messieurs Clément C. Gagnon et Claude Belley peuvent être considérés comme les promoteurs de l'Émetteur résultant. Après la réalisation de l'Opération admissible et du Placement, chacun d'eux détiendra directement ou indirectement, 76 190 et 19 595 781 Actions de l'Émetteur résultant (après le Regroupement), respectivement, représentant, dans le cas du Placement minimum 0,28 % et 72,87 %, respectivement et, dans le cas de Placement maximum, 0,24 % et 62,85 % respectivement, du nombre d'Actions de l'Émetteur résultant alors en circulation.

Ordre d'interdiction et faillite

Aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de l'Émetteur résultant n'est, ou n'a été au cours des dix années précédant la date des présentes, un administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de tout autre émetteur, qui alors que cette Personne agissait en qualité d'administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de cet émetteur, sujet à une interdiction d'opération ou ordonnance semblable ou ordonnance interdisant à l'émetteur de se prévaloir de quelque exemption statutaire pendant une période de plus de 30 jours consécutifs ou n'a été déclaré failli ou fait une cession volontaire de ses biens en faillite, fait une proposition en vertu de toute loi relative à la faillite ou à l'insolvabilité ou n'a été sujet à ou entrepris des procédures, d'arrangement ou de compromis avec les créanciers ni n'a fait l'objet de la nomination d'un séquestre, séquestre gérant ou d'un syndic en vue de détenir les actifs de tel émetteur.

Pénalité ou sanction

Aucun administrateur, dirigeant, promoteur ou autre membre de la direction de l'Émetteur résultant n'a été sujet à quelque amende ou sanction imposée par une cour ou une Autorité de Réglementation des valeurs mobilières relativement aux opérations sur valeurs, à la promotion, formation ou administration d'une société ouverte ou impliquant la fraude ou le vol.

Conflits d'intérêts

Omnitech, qui sera une filiale à part entière de l'Émetteur résultant loue l'immeuble situé au 1389, avenue Galilée, Québec (Québec), à partir duquel elle gère une majorité de ses opérations. Cet immeuble appartient à M. Claude Belley, qui sera, si l'Opération admissible se réalise, le chef de la direction de l'Émetteur résultant. Le bail relativement à cet immeuble est intervenu entre M. Claude Belley et Omnitech. La durée de ce bail est de trois ans à compter du 1^{er} juin 2004 et se termine le 31 mai 2007. Omnitech aura le droit de renouveler le bail une fois seulement pour une période additionnelle de trois ans et le bail prévoit que le loyer sera renégocié entre les parties et sera basé sur le taux du marché à la période du renouvellement. Le loyer mensuel se chiffre actuellement à 6 645,83 \$ et peut être ajusté sur une base per diem. Voir la rubrique « Renseignements concernant Omnitech Exploitation – Installations ».

Expérience auprès d'autres émetteurs assujettis

Le tableau suivant présente la liste des administrateurs, dirigeants et promoteurs de l'Émetteur résultant qui sont ou qui ont été au cours des cinq dernières années, des administrateurs, des dirigeants ou des promoteurs d'autres émetteurs qui sont ou qui étaient des émetteurs assujettis au sens de la réglementation des autorités en valeurs mobilières dans un territoire canadien.

Nom	Nom de l'émetteur assujetti	Nom de la bourse ou du marché (s'il y a lieu)	Poste	Date
André Gauthier	LGS Groupe Inc.	TSX/NASDAQ	Premier vice-président exécutif	De décembre 1986 à avril 2002

Pour les autres administrateurs et dirigeants relativement à l'expérience auprès d'autres émetteurs assujettis, se référer à la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Expérience auprès d'autres émetteurs assujettis »

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

La rémunération de la haute direction de l'Émetteur résultant n'a pas encore été déterminée. Il est anticipé qu'au moment de la réalisation de l'Opération admissible, cette rémunération soit établie. Bio Angel et Omnitech sont d'avis que la rémunération prévue de la haute direction sera en conformité avec les règles établies dans l'industrie et toutes augmentations devra être approuvées par le conseil d'administration de l'Émetteur résultant.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Aucun administrateur ou haut dirigeant de l'Émetteur résultant, non plus qu'aucune Personne qui a un lien avec ou qui est Membre du même groupe que l'un d'eux n'est ou n'a été endetté envers l'Émetteur résultant.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Au moment de l'Opération admissible outre ce qui est divulgué à la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Options et autres droits d'achat d'actions », l'Émetteur résultant n'aura en circulation aucune option d'achat d'actions émises et en circulation.

Les actionnaires de Bio Angel ont approuvé le Régime lors de l'Assemblée, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible. Le Régime d'options d'achat d'actions a été établi à l'intention des administrateurs, des cadres supérieurs, des employés, des consultants et des fournisseurs de l'Émetteur résultant. L'adoption du Régime est sujette à l'approbation des autorités de réglementation compétentes et à la Politique 4.4 de la Bourse.

L'objectif du Régime est de fournir à certains cadres supérieurs, administrateurs, employés, consultants et fournisseurs de l'Émetteur résultant qui lui fournissent leur expertise et leurs services l'opportunité de participer à la croissance et au développement de l'Émetteur résultant par l'octroi d'options de souscrire des Actions de l'Émetteur résultant.

Le Régime permettra l'octroi d'options non-transférables de souscrire un nombre d'Actions de l'Émetteur résultant qui ne peut excéder 9 112 013 (2 603 432 sur une base regroupée) Actions de l'Émetteur résultant émises (chacune une « **Option** »), aux dirigeants, administrateurs, employés, consultants et fournisseurs de l'Émetteur résultant. Le nombre d'Actions de l'Émetteur résultant réservées pour émission prévue au Régime n'inclut pas le nombre d'Actions de l'Émetteur résultant réservées pour émission en vertu des Options de Bio Angel pour un total de 1 846 666 Actions de l'Émetteur résultant déjà réservées pour émission.

Pour toute période de 12 mois, le nombre des options à être octroyées ne peut excéder 5 % des actions émises et en circulation de l'Émetteur résultant à un seul individu, 2 % des actions émises et en circulation de l'Émetteur résultant à tout consultant et 2 % des actions émises et en circulation de l'Émetteur résultant à toute personne employée pour fournir des services de relation avec les investisseurs. Si un détenteur d'options cesse d'être un dirigeant, administrateur, employé, consultant ou fournisseur de l'Émetteur résultant, les options qui lui auront été octroyées et qui n'auront pas été exercées seront automatiquement annulées si elles ne sont pas exercées dans les trois mois de la date où ses fonctions ont pris fin ou dans l'année suivant la date de son décès.

Le prix des options sera le prix du marché au moment de l'octroi de telles options moins un escompte tel qu'autorisé par la Politique 1.1 de la Bourse. Le prix du marché est déterminé à la clôture du marché où les Actions de l'Émetteur résultant sont transigées le jour précédant l'octroi des options ou, s'il n'y a pas eu de transaction, le prix du marché sera le prix à la fermeture au dernier jour où des Actions de l'Émetteur résultant ont été transigées. Si elles ne sont pas levées, les options expireront au plus tard dix ans après leur date d'octroi si l'Émetteur résultant est inscrit à la cote de la Bourse en tant qu'émetteur du groupe 1 ou cinq ans si l'Émetteur résultant est inscrit à la cote de la Bourse en tant qu'émetteur du groupe 2.

L'Émetteur résultant ne fournira aucune assistance financière à quelque bénéficiaire que ce soit du Régime pour permettre à cette personne de lever ses options.

Le Régime prévoit un ajustement du nombre des options consenties si une fusion, consolidation, subdivision, reclassification, cession ou paiement de dividendes en Actions de l'Émetteur résultant se produit.

L'adoption du Régime est conditionnelle à la réalisation de l'Opération admissible. Si elle ne se réalise pas, l'Émetteur résultant n'adoptera pas le Régime. L'Émetteur résultant pourra cependant accorder des options à ses administrateurs, cadres supérieurs, employés, consultants et fournisseurs en obtenant, dans chaque cas, les approbations des autorités de réglementation compétentes.

TITRES ENTIÉRCÉS

Convention d'entiercement

Un total de 476 189 Actions ordinaires (après le Regroupement) sont entiercées aux termes de la Convention d'entiercement. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Actions entiercées ». Les détenteurs de ces actions entiercées sont décrits au tableau suivant :

Nom	Nombre d'actions de l'Émetteur résultant entiercées (après le Regroupement)	Pourcentage d'Actions ordinaires, compte tenu de l'Offre minimale (après le Regroupement)	Pourcentage d'Actions ordinaires, compte tenu de l'Offre maximale (après le Regroupement)
CGE Capital inc. ¹⁾	76 190	0,28 %	0,24 %
La Société financière Européenne ²⁾	76 190	0,28 %	0,24 %

Nom	Nombre d'actions de l'Émetteur résultant entières (après le Regroupement)	Pourcentage d'Actions ordinaires, compte tenu de l'Offre minimale (après le Regroupement)	Pourcentage d'Actions ordinaires, compte tenu de l'Offre maximale (après le Regroupement)
André Du Sault	76 190	0,28 %	0,24 %
Canfhel Investments Ltd ³⁾	76 190	0,28 %	0,24 %
Gestion André Monette inc. ⁴⁾	76 190	0,28 %	0,24 %
Ante L. Padjen	19 047	0,07 %	0,06 %
Yvan Goineau	76 190	0,28 %	0,24 %

Notes :

- 1) Une société contrôlée par M. Clément C. Gagnon.
- 2) Une société contrôlée par M. Gilles Cloutier.
- 3) Une société contrôlée par M. Hans C. Fluehler.
- 4) Une société contrôlée par M. André Monette.

Si une Personne autre qu'un particulier (une « **Société de portefeuille** ») détient des Actions ordinaires qui doivent être entières, chaque Société de portefeuille, conformément à la Convention d'entierement, a convenu, ou conviendra, de ne réaliser, sans le consentement de la Bourse, aucune opération pendant la durée de la Convention d'entierement devant entraîner un changement de contrôle de la Société de portefeuille. La Société de portefeuille doit prendre envers la Bourse l'engagement que, dans la mesure du possible, elle ne permettra ni n'autorisera aucune émission ou transfert de titres qui pourrait raisonnablement entraîner un changement de contrôle de la Société de portefeuille. En outre, la Bourse peut exiger des Actionnaires dominants de la Société de portefeuille qu'ils s'engagent à s'abstenir de transférer les actions de cette société.

Aux termes de la Convention d'entierement, 10 % des Actions ordinaires entières seront libérées dès la publication du Bulletin final de la Bourse (la « **Libération initiale** ») et 15 % des Actions ordinaires supplémentaires seront libérées à intervalles de six mois par la suite, soit le 6^e, le 12^e, le 18^e, le 24^e, le 30^e et le 36^e mois suivant la Libération initiale.

Si l'Émetteur résultant de l'Opération admissible satisfait aux exigences minimales d'inscription de la Bourse relatives au groupe 1 au moment de la publication du Bulletin final de la Bourse ou par la suite, la libération des Actions ordinaires entières se fera par anticipation. La libération par anticipation ne commencera pas avant que l'Émetteur résultant de l'Opération admissible ait présenté une demande d'inscription auprès de la Bourse à titre d'émetteur du groupe 1 et que celle-ci n'ait publié un bulletin annonçant que cette demande a été acceptée.

Le transfert des Actions ordinaires entières nécessite au préalable le consentement de la Bourse. En règle générale, la Bourse permettra uniquement que les actions entières soient transférées aux futurs principaux intéressés à l'égard d'un projet d'opération admissible.

Si aucun Bulletin final de la Bourse n'est publié, les Actions ordinaires entières ne seront pas libérées. Aux termes de la Convention d'entierement de Titres de valeur, chaque Personne qui traite sans lien de dépendance avec la Société et qui détient des Actions ordinaires entières acquises à un prix inférieur au prix d'offre aux termes du présent prospectus a donné irrévocablement l'autorisation et l'ordre d'annuler sans délai la totalité de ces Actions ordinaires entières dès la publication par la Bourse d'un bulletin radiant de sa cote les Actions ordinaires de la Société.

Les actions entiercées sont assujetties aux directives et décisions de la Bourse. Plus spécifiquement, les actions entiercées ne peuvent être vendues, cédées, hypothéquées ou transférées ou autrement transigées de quelque manière sans le consentement préalable de la Bourse. Si un actionnaire détenteur d'actions entiercées fait faillite, les actions entiercées pourront être transférées au syndic de faillite ou à toute autre Personne ayant droit aux actions entiercées. En cas de décès d'un actionnaire détenant des actions entiercées, les actions entiercées seront libérées et livrées aux représentants légaux du défunt.

La Politique exige que tous les titres détenus, directement ou indirectement, par les propriétaires inscrits véritables au moment du Premier appel public à l'épargne d'une Société de capital de démarrage, acquis conformément au Premier appel à l'épargne par prospectus de la Société ou acquis après le Premier appel public à l'épargne par prospectus de la Société mais avant la finalisation de l'Opération admissible, par des Personnes liées à Bio Angel, soient entiercées. De plus, tous les titres de la Société de la catégorie offerte aux termes du Premier appel public à l'épargne par prospectus de la Société ou émis avant un appel public à l'épargne par prospectus à un prix par action inférieur au prix du Premier appel public à l'épargne par prospectus, ainsi que tous les titres acquis par un Actionnaire dominant sur le marché secondaire avant la finalisation de l'Opération admissible, devront également être entiercés. Les actions entiercées ne peuvent être libérées à moins que l'Opération admissible (autre qu'un placement privé) ne soit complétée par la Société. Si l'Opération admissible n'est pas complétée, les actions entiercées seront annulées conformément à la Politique de la Bourse.

Convention d'entiercement de titres de valeurs

En plus des Actions entiercées en vertu de la Convention d'entiercement, les Actions ordinaires émises aux Actionnaires d'Omnitech dans le cadre de l'Opération admissible qui seront des Actionnaires dominants de l'Émetteur résultant tels que définis dans la Politique 5.4 de la Bourse ou des Principaux intéressés seront sujettes aux obligations d'entiercement conformément aux termes d'une convention d'entiercement devant intervenir entre la Société, Computershare et les actionnaires visées (la « **Convention d'entiercement de Titres de valeurs** »), dans la forme prescrite et sous réserve de l'acceptation de la Bourse. Les détenteurs de ces actions sont décrits au tableau suivant :

Nom	Nombre d'actions de l'Émetteur résultant entiercées	Pourcentage d'Actions ordinaires, compte tenu de l'Offre minimale (avant le Regroupement)	Pourcentage d'Actions ordinaires, compte tenu de l'Offre maximale (avant le Regroupement)
Claude Belley ¹⁾	19 595 781	72,87 %	62,85 %
Christian Mercier	71 429	0,27 %	0,23 %
Frédéric Flament	214 286	0,80 %	0,69 %
Robert Trépanier	128 571	0,48 %	0,41 %
André Lehoux	42 857	0,16 %	0,17 %
Jean-Marie Bérubé ²⁾	285 714	1,06 %	0,92 %
Total	20 338 638	75,63 %	65,24 %

Note :

- 1) Détenues directement par M. Claude Belley ou par l'entremise de 9137-4470, une compagnie qu'il contrôle.
- 2) Détenues par l'entremise de Foreman E.M.A.

Conformément à la Politique, les Actions émises en vertu de l'Opération admissible qui seront entiercées seront libérées de l'entiercement, en conformité avec la formule de libération décrite ci-après :

1. Si l'Émetteur résultant est inscrit à la cote de la Bourse en tant que membre du groupe 1 :

- a) 25 % lors de la publication du Bulletin final de la Bourse; et

- b) 25 % à intervalles de six mois, soit le 6^e, le 12^e et le 18^e mois suivant la publication du Bulletin final de la Bourse.

2. Si l'Émetteur résultant est inscrit à la cote de la Bourse en tant que membre du groupe 2 :

- a) 10 % lors de la publication du Bulletin final de la Bourse; et
- b) 15 % à intervalles de six mois, soit le 6^e, le 12^e, le 18^e, le 24^e, le 30^e et le 36^e mois suivant la publication du Bulletin final de la Bourse.

Au total, 20 814 827 Actions de l'Émetteur résultant (après le Regroupement) seront entières, représentant les Actions entières présentement en circulation et les Actions ordinaires émises en vertu de l'Opération admissible qui seront entières.

Le tableau suivant contient les renseignements relatifs aux Actions de l'Émetteur résultant qui seront entières après la Clôture de l'Opération admissible et le Regroupement :

Actions entières de l'Émetteur résultant tenant compte de l'Offre minimale		Actions entières de l'Émetteur résultant tenant compte de l'Offre minimale	
Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
20 814 827	77,40 %	20 814 827	66,76 %

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de l'Émetteur résultant seront Samson Bélair Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., 925, chemin St-Louis, bureau 400, Québec (Québec) G1S 4Z4.

Computershare, a son établissement au 1500, rue University, bureau 700 à Montréal (Québec) H3A 3S8 et sera l'agent de transfert et l'agent chargé de la tenue des registres de l'Émetteur résultant.

EMPLOI DU PRODUIT NET

On estime que le produit net du Placement sera de 1 800 000 \$ dans le cas de l'Offre minimale et de 4 500 000 \$ dans le cas de l'Offre maximale, déduction faite de la rémunération du Placeur pour compte.

L'emploi du produit net tiré du présent Placement sera utilisé tout d'abord pour rembourser les frais reliés au Placement et à l'Opération admissible. Par la suite, l'Émetteur résultant affectera une partie du produit net du Placement à l'achat de gré à gré au comptant des Actions de catégorie « E » d'Omnitech. Voir la rubrique « Renseignements concernant Bio Angel – Opération admissible ».

Le solde du produit net tiré du Placement sera utilisé pour contribuer au Fonds disponibles de l'Émetteur résultant qui servira à des fins d'activités générales de l'Émetteur résultant et d'acquisitions sélectives de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles entreprises qui lui permettront d'accroître son chiffre d'affaires. De tels acquisitions ou investissements seront effectués conformément à la stratégie de croissance de l'Émetteur résultant. Voir la rubrique « Renseignements concernant l'Émetteur résultant – Description de l'activité ».

CAPITAL SOCIAL ET CAPITAL D'EMPRUNT CONSOLIDÉS

Capital social et capital d'emprunts consolidés

Désignation des titres	Montant autorisé	Au 31 août 2004, date du dernier bilan inclus dans le prospectus	Montant des encours de l'Émetteur résultant, une fois que l'Opération admissible et le placement auront été réalisés (Offre minimale)	Montant des encours de l'Émetteur résultant, une fois que l'Opération admissible et le placement auront été réalisés (Offre maximale)
Dette long terme	419 772 \$	419 772 \$	419 772 \$	419 772 \$
Capital-actions de catégorie « E » d'Omnitech	illimité	2 326 973 \$ 2 326 973 actions	800 000 \$ 800 000 actions	800 000 \$ 800 000 actions
Capital-actions	illimité	100 \$ 100 actions	3 662 102 \$ 26 891 581 actions	6 362 102 \$ 31 177 295 actions
Options d'achat d'actions		0 \$	153 760 \$	153 760 \$
Bénéfices non répartis		463 605 \$	92 000 \$	92 000 \$

Capital social pleinement dilué

En plus de l'information mentionnée dans le tableau « Capital social et capital d'emprunts consolidés » ci-dessus, le tableau suivant fait état du capital social pleinement dilué de l'Émetteur résultant dans le cas de l'Offre minimale et de l'Offre maximale et de la réalisation de l'Opération admissible :

	Nombre d'Actions de l'Émetteur résultant (tenant compte de l'Offre minimale)	Pourcentage du total (tenant compte de l'Offre minimale)	Nombre d'Actions de l'Émetteur résultant (tenant compte de l'Offre maximale)	Pourcentage du total (tenant compte de l'Offre maximale)
Actions ordinaires émises et circulation de Bio Angel	10 066 662	-	10 066 662	-
Émission d' Actions ordinaires dans le cadre de l'Opération admissible	74 053 870	-	74 053 870	-
Nombre d' Actions avant Regroupement	84 120 532	-	84 120 532	-
Nombre d' Actions après Regroupement (3,5 :1)	24 034 438	75,14 %	24 034 438	58,04 %
Émission d' Actions ordinaires dans le cadre du Placement ¹⁾	2 857 143	8,93 %	7 142 857	17,25 %

	Nombre d'Actions de l'Émetteur résultant (tenant compte de l'Offre minimale)	Pourcentage du total (tenant compte de l'Offre minimale)	Nombre d'Actions de l'Émetteur résultant (tenant compte de l'Offre maximale)	Pourcentage du total (tenant compte de l'Offre maximale)
ÉLÉMENTS DILUTIFS :				
Options de Bio Angel ¹⁾	527 619	1,65 %	527 619	1,27 %
Droit de recevoir des Actions additionnelles ¹⁾	1 141 018	3,57 %	1 141 018	2,75 %
Bons de souscription compris dans les Unités émises dans le cadre du Placement ¹⁾	2 857 143	8,93 %	7 142 857	17,25 %
Bons de souscription du Placeur pour compte dans le cadre du présent Placement ¹⁾	285 714	0,89 %	714 285	1,72 %
Bons de souscription compris dans les Bons de souscription du Placeur du compte ¹⁾	285 714	0,89 %	714 285	1,72 %
Total	31 988 789	100 %	41 417 359	100 %

1) Après le Regroupement

MODE DE PLACEMENT

La Société a nommé le Placeur pour compte pour offrir au public les Unités de la Société, sous réserve des modalités et conditions contenues dans la Convention de placement pour compte. La Convention de placement pour compte prévoit entre autres qu'aucune Unité ne sera vendue au public si le Placement minimum de 2 857 143 Unités n'est pas souscrit. Le Placeur pour compte peut former un syndicat se composant de certains courtiers en valeurs mobilières afin d'assurer la vente des Unités auprès du public et peut fixer la rémunération des membres du syndicat.

Le Placement total est pour un minimum de 2 857 143 Unités (après le Regroupement) et un maximum de 7 142 857 Unités (après le Regroupement), pour un produit total brut de 2 000 000 \$ et de 5 000 000 \$, respectivement. Les souscriptions devront être obtenues dans les 90 jours suivant la date d'émission du Visa pour le présent prospectus ou toute autre période qui pourrait être autorisée par l'Agence et acceptée par les souscripteurs, le Placeur pour compte et la Société (la « **Date limite** »). Si l'Offre minimale n'a pas été souscrite avant la Date limite, le produit intégral du Placement sera retourné aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, selon les termes de la Convention de dépôt.

En vertu de la Convention de dépôt, le produit brut du Placement sera remis auprès de Computershare, en tant qu'agent de dépôt. Selon les modalités de la Convention de dépôt, le produit brut sera libéré à la Clôture de l'Opération admissible. À ce moment, le produit brut du Placement sera remis à Bio Angel, déduction faite de la commission du Placeur pour compte et des autres frais afférents au Placement.

Par ailleurs, si l'Offre minimale n'a pas été souscrite dans les 90 jours suivant la date du Visa ou si la Clôture de l'Opération admissible n'a pas eu lieu dans les 90 jours suivant la date du Visa ou à tout autre moment auquel le Placeur pour compte et les Personnes qui auront souscrit des Unités dans le délai prévu peuvent consentir, la totalité

du montant des souscriptions sera retournée aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, sauf instructions contraires de ceux-ci au Placeur pour compte.

Le Placeur pour compte a convenu de déployer ses meilleurs efforts pour vendre les Unités, mais il n'est pas tenu d'en acheter. La Convention de placement pour compte prévoit que dans le cas où certains événements déclarés se produisent, le Placeur pour compte pourra, à son gré, mettre fin à ses obligations aux termes de la Convention de placement pour compte. Le Placeur pour compte recevra une rémunération égale à 10 % des revenus bruts du Placement. La Société a également convenu d'octroyer au Placeur pour compte les Bons de Souscription du Placeur pour compte permettant à celui-ci de souscrire à un nombre d'Unités représentant 10 % du nombre d'Unités émises aux termes du Placement au prix de 0,70 \$ l'Unité, en totalité ou en partie, à tout moment à compter de la Clôture jusqu'à 17 h 00 (heure de Montréal) 18 mois après la date de la Clôture.

Les Bons de souscription du Placeur pour compte, ainsi que les Bons de souscription et les Actions ordinaires qui lui sont sous-jacents sont visés par le présent prospectus.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les Unités offertes par les présentes doit être considéré comme hautement spéculatif et, considérant la nature de l'entreprise de l'Émetteur résultant suivant l'accomplissement de l'Opération admissible, elles comportent un degré de risque élevé. Un investissement dans les Unités est acceptable seulement pour des investisseurs avertis qui peuvent assumer la perte de la totalité de leur investissement. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour évaluer un investissement dans les Unités. Plus particulièrement, les acheteurs éventuels devraient considérer attentivement les facteurs de risque suivants lesquels s'appliqueront à l'Émetteur résultant lorsque l'Opération admissible aura été complétée.

Risques liés à l'Émetteur résultant

Droits exclusifs de propriété intellectuelle

L'Émetteur résultant utilise des technologies pour lesquelles il détient certaines Propriétés intellectuelles. Il est tout à fait possible que d'autres sociétés commerciales mettent au point d'une manière indépendante des produits similaires, rendant ainsi superflus ceux produits par l'Émetteur résultant.

La réussite de l'Émetteur résultant dépendra en partie de sa capacité à protéger ses Oeuvres et Marques de commerce et à poursuivre ses activités sans enfreindre les droits de Propriété intellectuelle de tierces parties et sans que ses propres droits soient contrefaits.

Aussi, la grande majorité des Marques de commerce utilisées par Omnitech n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, il n'est pas certain que la preuve de propriété et d'utilisation exclusive des Oeuvres et Marques de commerce qui seront alors utilisées par l'Émetteur résultant puisse être démontrée. Rien ne garantit une protection adéquate de la Propriété intellectuelle de l'Émetteur résultant vis à vis des produits de concurrents. Dans la conduite des affaires, il est parfois nécessaire de divulguer certains secrets commerciaux ainsi que des connaissances faisant partie de la Propriété intellectuelle.

Les besoins en capitaux

L'Émetteur résultant devra trouver les fonds nécessaires dans le but de réaliser son plan de développement. L'Émetteur résultant s'attend à ce que les revenus nets résultant du Placement et ses produits d'exploitation prévus soient suffisants à ces fins. Dans l'hypothèse où les plans de développement de l'Émetteur résultant sont modifiés, que ses postulats sont modifiés ou sont imprécis ou si les revenus ne comblent pas tous les besoins tels que prévus à l'origine, il est possible qu'un financement supplémentaire soit nécessaire. Il n'existe aucune garantie à l'effet que des capitaux additionnels seront disponibles à des conditions qui seront acceptables pour l'Émetteur résultant et selon des modalités qui favoriseraient sa croissance. Si ce financement additionnel est réalisé par le biais d'émissions d'actions ou d'autres formes de titres de trésorerie convertibles, le contrôle de la Société pourrait changer et les actionnaires pourraient encourir une dilution additionnelle en plus de celle présentée à la section Capital social pleinement dilué.

La concurrence, la désuétude technologique

En outre du fait que l'Émetteur résultant doit concurrencer la technologie existante, les concurrents ainsi que de nouvelles sociétés lancent des nouveaux produits. Dans le but de demeurer à la fine pointe de la technologie, l'Émetteur résultant devra lancer une nouvelle génération de logiciels ainsi que développer ses produits et services connexes. Que ce soit une concurrence livrée par de nouvelles sociétés de développement et/ou de mise en marché de logiciels, par une fusion ou une acquisition de sociétés existantes ou de Filiales, la concurrence au sein du secteur d'activités des services de solutions offrant des solutions semblables à celles qu'offre l'Émetteur résultant est vive et elle devrait augmenter. La plupart des concurrents de l'Émetteur résultant ont des ressources financières et des techniques de distribution et de commercialisation qui sont significativement supérieures. Des progrès technologiques et le développement des produits peuvent avoir pour effet de rendre vétustes les produits de l'Émetteur résultant ou d'en réduire la valeur.

La gestion de la croissance et le développement du marché

Rien ne garantit que l'Émetteur résultant pourra développer son marché de façon significative, ce qui peut affecter sa rentabilité. La croissance rapide du champ d'activité de l'Émetteur résultant pourrait avoir pour effet de créer des pressions significatives sur la direction, sur les opérations et les ressources techniques. L'Émetteur résultant prévoit des augmentations futures des frais d'exploitation et du personnel. Afin de gérer sa croissance, l'Émetteur résultant pourrait devoir augmenter son personnel technique et opérationnel et gérer son personnel tout en entretenant efficacement de nombreuses relations avec des parties tierces. Il n'existe aucune garantie à l'effet que l'Émetteur résultant sera en mesure de gérer la croissance de ses affaires. L'incapacité de l'Émetteur résultant de mettre en place des systèmes cohérents de gestion, d'ajouter des ressources économiques ou de gérer son expansion adéquatement aura un effet négatif significatif et imprévisible sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

Les conflits d'intérêts

Certains des administrateurs, dirigeants, promoteurs et autres membres de la direction de l'Émetteur résultant peuvent agir à l'avenir en tant qu'administrateurs, dirigeants, promoteurs et membres de la direction d'autres sociétés et en conséquence il est possible qu'un conflit se présente entre leurs devoirs en tant qu'administrateur, dirigeant, promoteur ou membre de la direction de l'Émetteur résultant et leurs devoirs en tant qu'administrateur, dirigeant, promoteur ou membre de ces autres sociétés.

Rien ne garantit que dans l'exécution de leurs devoirs à l'égard de l'Émetteur résultant, ces personnes ne se retrouveront pas dans des situations qui pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. En outre, rien ne garantit que ces conflits seront réglés d'une manière favorable à l'Émetteur résultant.

Les administrateurs et les dirigeants de l'Émetteur résultant sont conscients des lois qui existent et qui prévoient la responsabilité des administrateurs à l'égard des occasions d'affaires favorables pour l'Émetteur résultant et qui exigent que les dirigeants divulguent leurs conflits d'intérêts ainsi que le fait que l'Émetteur résultant se prévaut de ces lois à l'égard des conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants ou à l'égard de tout manquement à leurs devoirs par ses administrateurs et ses dirigeants. Tout conflit d'intérêt doit être divulgué par les administrateurs et les dirigeants selon les dispositions de la législation applicable en matière de sociétés commerciales, et ces administrateurs et dirigeants doivent se comporter au meilleur de leur compétence et habileté selon les obligations qui leur sont imposées par la loi.

Établissement des prix

Le marché très concurrentiel dans lequel l'Émetteur résultant fera affaires et compte faire affaires pourrait amener l'Émetteur résultant à réduire ses prix. Si ses concurrents offrent de gros escomptes sur certains produits et services afin de reprendre des parts de marché ou d'en gagner de nouvelles ou de vendre d'autres services, l'Émetteur résultant pourrait devoir baisser ses prix et offrir d'autres modalités favorables afin de livrer concurrence de façon réussie. De tels changements pourraient réduire les marges bénéficiaires et avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de l'Émetteur résultant. Certains des concurrents de l'Émetteur résultant pourraient regrouper des services qui font concurrence aux leurs à des fins de promotion ou dans le cadre d'une stratégie d'établissement des prix à long terme ou offrir des garanties de prix ou la mise en œuvre de produits. Ces pratiques pourraient, avec

le temps, limiter les prix que l'Émetteur résultant peut demander à l'égard de ses produits. Si l'Émetteur résultant ne peut compenser ces réductions de prix par une augmentation correspondante des ventes ou par une baisse des dépenses, la baisse des revenus provenant de la vente des solutions pourrait toucher de façon défavorable ses marges bénéficiaires et ses résultats d'exploitation.

La main-d'oeuvre

L'Émetteur résultant dépend des services de ses employés techniques et de son personnel de direction clé. La perte de l'une de ces personnes pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. La réussite de l'Émetteur résultant est largement tributaire de son habileté continue à identifier, embaucher, former, motiver et conserver des employés de direction, employés techniques, personnels de vente et de commercialisation hautement compétents. La concurrence à l'égard de ses employés peut être intense et l'Émetteur résultant ne peut assurer qu'il sera en mesure d'attirer ou de conserver du personnel technique et de direction hautement compétent à l'avenir. Son incapacité à attirer et à conserver le personnel de direction et technique, les employés des ventes et de commercialisation nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable sur sa croissance et sa rentabilité future. L'Émetteur résultant pourrait être obligé d'augmenter la rémunération versée aux employés actuels ou aux nouveaux employés de telle sorte que ses dépenses d'exploitation pourraient être substantiellement augmentées.

Les acquisitions

À l'avenir, l'Émetteur résultant pourrait procéder à des acquisitions sélectives de produits ou d'entreprises qui, selon lui, complètent les siennes. Il est possible que l'Émetteur résultant ne soit pas encore en mesure de repérer des possibilités d'acquisition appropriées à des prix raisonnables, qu'il ne soit pas en mesure de réaliser une acquisition ou encore d'intégrer avec succès à ses activités un produit ou une entreprise acquise. Au surplus, il est possible que l'Émetteur résultant soit confronté à de la concurrence à l'égard de sociétés susceptibles d'être acquises dont celles visées par d'autres parties pouvant avoir des ressources beaucoup plus importantes que les siennes.

Erreurs dans les produits

Les produits de l'Émetteur résultant sont complexes et, par conséquent, peuvent contenir des erreurs qui pourraient être décelées à tout moment du cycle de vie d'un produit. Des erreurs dans les produits de l'Émetteur résultant pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa réputation, lui imposer des coûts importants, retarder les dates de lancement d'un produit et nuire à sa capacité de vendre ses produits à l'avenir. Les coûts de correction d'une erreur dans un de ces produits pourraient être importants et toucher négativement ses marges d'exploitation. Bien que l'Émetteur résultant prévoit continuer à mettre à l'essai ses produits pour en déceler les erreurs et à travailler de concert avec ses clients au moyen de ses services de soutien et de maintenance afin de repérer et de corriger les erreurs, des erreurs dans ses produits pourraient malgré tout se manifester à l'avenir.

Incertitude dans le marché

Le marché à l'égard des produits de l'Émetteur résultant est tributaire des conditions économiques qui touchent le marché plus vaste des solutions. Des replis de l'économie pourraient faire en sorte que les sociétés retardent ou annulent des projets d'achat de logiciels, réduisent leurs budgets globaux en matière de technologie de l'information ou réduisent ou annulent des commandes à l'égard de ces produits. Dans ce contexte, les clients pourraient connaître des difficultés financières, ne pas acheter les produits de l'Émetteur résultant ou reporter les budgets pour l'achat des produits de l'Émetteur résultant ou cesser de faire affaires avec lui. À son tour, cette situation pourrait entraîner des cycles de vente plus longs, des retards ou des défauts de paiement et de perception ainsi que des pressions sur les prix ce qui ferait en sorte que l'Émetteur résultant réaliserait des revenus et des marges inférieurs.

Risques liés au Placement

Fluctuation du cours des titres

Le cours des Actions ordinaires pourrait être volatile et pourrait faire l'objet de grandes fluctuations découlant de divers facteurs dont les suivants :

- les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation;
- les changements des estimations relatives à ces résultats d'exploitation futurs provenant de l'Émetteur résultant ou d'analyses de marché des titres;
- les annonces d'innovations technologiques ou de nouveaux produits faites par l'Émetteur résultant ou par ses concurrents;
- les modifications générales du secteur d'activités des solutions ou les marchés connexes;
- d'autres éléments ou facteurs.

En outre, les marchés financiers ont connu des fluctuations importantes des prix et des valeurs qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation de nombreuses sociétés technologiques et qui, parfois, étaient sans rapport avec le rendement d'exploitation de ces sociétés. Les grandes fluctuations des marchés, ainsi que les conditions économiques générales et propres au secteur d'activités des services de solutions pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions.

Le marché des valeurs mobilières

Rien ne garantit qu'un marché actif pourra être établi et maintenu pour les titres de l'Émetteur résultant. Le prix du marché des titres de l'Émetteur résultant pourrait être sujets à d'importantes fluctuations. Des facteurs tels que des règlements gouvernementaux, les taux d'intérêt, les mouvements du prix des actions de sociétés similaires à l'Émetteur résultant, ou concurrentes de celui-ci, de même que les mouvements du marché en général peuvent avoir un impact négatif significatif sur le prix du marché des titres de l'Émetteur résultant. Les bourses des valeurs ont, de temps à autre, connu des fluctuations extrêmes de prix et de volume des transactions, lesquelles n'étaient aucunement liées aux résultats d'opération de compagnies spécifiques.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relativement au Placement seront examinées pour le compte de la Société par Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif et pour le compte du Placeur pour compte par Langlois Kronström Desjardins s.e.n.c.r.l.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) confère à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception présumée du prospectus ou de toute modification de celui-ci. Cette loi permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Avis

Le conseil d'administration de la Société a formellement mandaté Robert Boisjoli & Associés, S.E.C. expert en évaluation d'entreprise pour les fins de cette section (« **RBA** ») pour préparer l'évaluation d'Omnitech conformément à une lettre d'entente datée du 8 octobre 2004 pour les fins de cette section (le « **mandat** »).

Le texte qui suit est un résumé du rapport d'évaluation décrivant la base des calculs utilisés pour établir l'évaluation qu'il contient, l'étendue de l'examen, les facteurs pertinents et les hypothèses clés sur lesquels l'évaluation est basée.

Le résumé qui suit doit être lu conjointement avec le rapport d'évaluation préparé par RBA et daté du 7 novembre 2004 (le « Rapport »). Des exemplaires du Rapport peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture au siège social de la Société situé au 3429, rue Drummond, Bureau 305, Montréal (Québec) H3G 1X6 et des exemplaires du Rapport peuvent être obtenus sans frais sur demande écrite au secrétaire de la Société à la même adresse jusqu'à la conclusion de l'Opération admissible projetée par les Actionnaires de la Société.

Intérêts des experts

RBA a déclaré avoir complété plusieurs rapports d'évaluation en relation avec des transactions privées, des fusions et des acquisitions, disputes d'actionnaires, etc. M. Robert Boisjoli a rédigé le Rapport pour le compte de RBA. M. Robert Boisjoli est comptable agréé et expert en évaluation d'entreprise. Il est associé chez RBA.

L'évaluation représente l'avis de RBA et sa forme et sa teneur ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société.

Aucun administrateur, membre de la direction, dirigeant, employé de RBA n'a reçu et il n'est pas prévu qu'ils reçoivent, un intérêt direct ou indirect dans les actifs, les actions ou dans les entreprises d'Omnitech, l'Émetteur résultant et/ou toutes Personnes liées.

Rapport d'expertise

Mandat confié à RBA

Le conseil d'administration de la Société a retenu les services de RBA pour que celui-ci prépare et lui remette une évaluation conformément à la Politique 4.2 de la Bourse.

RBA a touché des honoraires d'environ 25 000 \$ plus taxes plus déboursés pour la préparation et la remise du Rapport. La Société a payé ces frais et ces dépenses. Aucune partie des honoraires n'était subordonnée aux conclusions du Rapport ni à la réussite de l'Opération admissible projetée.

Les conclusions de RBA ont été développées et le Rapport a été préparé en conformité avec les standards de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

Portée de l'examen

Relativement à l'évaluation, RBA a indiqué avoir tenu compte, entre autres choses, des discussions avec différents membres de la direction et de l'exploitation d'Omnitech et les avoir étudié et s'y être fiée, avoir examiné les renseignements publics disponibles relativement aux concurrents et aux conditions de marché dans lequel évolue Omnitech, les différents contrats auxquels est intervenue Omnitech, les états financiers d'Omnitech et autres documents jugés utiles. RBA a, en outre, indiqué avoir examiné les renseignements relatifs aux affaires, aux activités et aux rendements financiers d'Omnitech et, le cas échéant, les autres renseignements corporatifs, industriels et financiers ainsi que les enquêtes et les analyses qu'elle a jugé nécessaires ou appropriées compte tenu des circonstances. RBA a également obtenu une attestation signée par des membres de la direction d'Omnitech à l'effet qu'il n'y avait aucun renseignement ou information qui n'avait pas été divulgué à RBA qui aurait pour effet de modifier les conclusions du Rapport et que les renseignements sont complets et véritables.

Définition de la juste valeur marchande

Pour les fins de l'évaluation, la juste valeur marchande signifie le prix le plus élevé, exprimé en argent, offert dans un marché libre et sans restriction entre des parties prudentes et informées, chacune agissant sans lien de dépendance et sans contrainte.

ÉVALUATION D'OMNITECH

Méthode d'évaluation

Généralités

RBA a conclu que la méthode la plus appropriée pour évaluer Omnitech était d'escompter les flux de trésorerie anticipés après impôts (la méthode « DCF ») résultant d'une combinaison de revenus projetés d'Omnitech pour une période de trois ans. RBA a corroboré l'évaluation basée sur cette méthode en utilisant trois autres méthodes soit un calcul de la valeur basé sur les actifs, une analyse comparative de compagnies inscrites en bourse et une analyse de transactions de ventes de compagnies comparables sur les derniers 12 mois.

Dans la méthode DCF, la valeur résiduelle d'Omnitech, à la fin de la période de trois ans, a été déterminée en capitalisant les flux de trésorerie après impôts revenant de l'exploitation pour l'année se terminant le 31 août 2008 en appliquant un facteur de croissance annuelle de 2.5 % à 3.5%. RBA a considéré que la méthode d'évaluation des flux de trésorerie escomptés était la plus appropriée en tenant compte notamment des éléments suivants :

- 1) Omnitech a une base de clientèle établie pour ses produits et services et cherche à étendre sa présence au Québec et au Canada en consolidant les firmes de génies conseils qui offrent une gamme de services connexe;
- 2) la valeur intrinsèque des actifs sous-jacents d'Omnitech incluant la valeur de leurs suites de produits qu'elle détient ainsi que l'achalandage de leur clientèle est indicative de leur valeur;
- 3) le manque de données financières historiques qui reflète les opérations futures rend la méthode basée sur la capitalisation des bénéfices moins fiable; et
- 4) les compagnies comparables sur le marché sont en grande partie plus importantes en terme de valeur et ont moins de prévision de croissance à court terme étant des compagnies plus matures.

Analyse des projections du flux de trésorerie lié à l'exploitation

RBA a estimé la juste valeur marchande d'Omnitech en se basant sur les projections financières préparées par la direction d'Omnitech, sur les trois exercices financiers se terminant le 31 août 2007 auquel montant, RBA a ajouté l'amortissement.

RBA a, par la suite, jugé qu'il était approprié d'ajuster le montant obtenu pour refléter les risques reliés aux projections. Le facteur de risque a été établi à un ajustement de 15 % pour la première année augmentant à 25 % pour la troisième année, obtenant ainsi les projections des flux de trésorerie liés à l'exploitation ajustés en fonction du risque. Cet ajustement a été fait, basé sur les facteurs suivants : (i) le risque d'atteindre les revenus projetés et le flux de trésorerie au cours d'une période de trois ans augmente avec le temps et (ii) le manque de contrats incrémentielles et d'historique de pénétration dans le marché qui supporteraient une augmentation des revenus et des flux de trésorerie pour cette période.

Ensuite, afin de déterminer la valeur présente des flux de trésorerie liés à l'exploitation, RBA a utilisé des taux d'escompte de 14,5 % et 17,5 %. Ces facteurs ont été appliqués afin d'obtenir la valeur présente des flux de trésorerie liés à l'exploitation ajustés en fonction du risque, à la date du Rapport.

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle a été établie en utilisant la technique de la capitalisation des flux monétaires pour l'année se terminant le 31 août 2008 utilisant les projections des flux de trésorerie liés à l'exploitation ajustés en fonction du risque au 31 août 2007. Afin d'en arriver à des flux de trésorerie projetés liés à l'exploitation pour l'année financière se terminant le 31 août 2008, RBA a appliqué un facteur de croissance annuelle variant de 2,5 % à 3,5 %.

En tenant compte des facteurs ci-dessus mentionnés ainsi que des données fournies par Omnitech, RBA est d'avis que le multiple qui doit être appliqué aux flux monétaires après impôts en 2008 varie de 6,7 à 9,1 fois.

La valeur résiduelle résultant de cette analyse varie entre 12 680 000 \$ et 16 970 000 \$.

Hypothèses et restrictions

RBA a fondé son évaluation sur différents facteurs. En conséquence, RBA est d'avis que son analyse doit être envisagée comme un tout. La sélection de certains passages de son analyse ou d'une partie des facteurs dont elle a tenu compte, sans égard à l'ensemble des facteurs et des analyses, pourrait créer une idée fausse du processus sous-jacent à l'évaluation. La préparation d'une évaluation constitue un processus complexe qui ne se prête pas nécessairement à une analyse partielle ou à une description sommaire qui pourrait accorder une importance indue à une analyse ou à un facteur particulier.

RBA, en annonçant son opinion, a tenu compte des hypothèses suivantes :

- a) Omnitech sera viable en tant qu'entreprise en exploitation, après la date du Rapport;
- b) l'Opération admissible se conclura telle que prévue et les fonds requis par Omnitech afin d'être en mesure d'atteindre les projections seront reçus en temps opportun et de façon conforme avec les attentes de la direction d'Omnitech;
- c) les lois fédérales et provinciales en matière d'impôt en vigueur à la date de l'évaluation ne changeront pas de façon importante dans le futur;
- d) il n'y a aucun passif de prévoyance, litige important actuel ou appréhendé, d'obligation contractuelle non habituelle ou d'engagement substantiel autre que ceux dans le cours normal des affaires à la date de l'évaluation;
- e) Omnitech n'est pas partie à aucune négociation de contrat à la date du Rapport qui pourrait avoir un impact défavorable important sur les résultats d'exploitation futurs d'Omnitech qui n'a pas été divulgué;
- f) il n'y a aucun changement important dans la situation financière, les résultats d'exploitation ou l'état de, ou perspectives pour, l'industrie ou l'économie des firmes spécialisés de génies-conseils au Canada à la date du Rapport;
- g) il n'y a aucun facteur important, qui a un impact sur la juste valeur marchande des actions émises de compagnies, qui n'a pas été considéré par RBA dans ses conclusions du Rapport; et
- h) il n'y a aucun contrat ou convention en vigueur à la date de l'évaluation qui n'a pas été divulgué qui aurait, si divulgué, eu un effet sur les conclusions du Rapport.

Conclusion du rapport d'évaluation

En fonction et sous réserve des hypothèses, des limites et restrictions qui précèdent, RBA est d'avis qu'au 31 août 2004, la juste valeur marchande d'Omnitech, en bloc se situe dans une fourchette de 13 800 000 \$ à 18 400 000 \$. S'il est demandé à RBA d'être plus spécifique, elle choisirait alors 16 100 000 \$ en tant que valeur méridienne. La valeur en bloc inclut la valeur des actions de catégorie « E » et des actions de catégorie « A ».

Évaluations antérieures

La direction d'Omnitech confirme qu'il n'y a eu aucune évaluation antérieure sur Omnitech, ses biens corporels ou ses titres.

ANNEXE A

**ÉTATS FINANCIERS DE BIO ANGEL NON VÉRIFIÉS POUR LA PÉRIODE
DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 30 SEPTEMBRE 2004 ET LES ÉTATS FINANCIERS
VÉRIFIÉS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2003
AINSI QUE LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINT**

Rapport trimestriel

États financiers intérimaires

CORPORATION BIO ANGEL 1

(non vérifié)

(Société de capital de démarrage)

30 septembre 2004

CORPORATION BIO ANGEL 1

Table des matières

ÉTATS FINANCIERS

Bilan	1
État du déficit	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 7

CORPORATION BIO ANGEL 1
Bilan

	au 30 septembre 2004 (non vérifié)	au 31 décembre 2003 (vérifié)
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse et dépôts à court terme	776 713	1 121 471
Taxes à la consommation et intérêts à recevoir	28 531	39 018
Charges payées d'avance	4 192	-
Honoraires de pré-acquisition reportés	61 877	-
	871 313	1 160 489
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	85 416	154 937
	85 416	154 937
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	1 083 742	1 083 742
Options d'achat d'actions	153 760	57 624
Déficit	(451 605)	(135 814)
	785 897	1 005 552
	871 313	1 160 489

Voir les notes complémentaires

CORPORATION BIO ANGEL 1
État du déficit
Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
(non vérifié)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$
Solde en début de période	(135 814)
Modification de convention comptable (note 2)	(96 136)
Perte nette	(219 655)
Solde en fin de période	(451 605)

Voir les notes complémentaires

CORPORATION BIO ANGEL 1

État des résultats

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2004

(non vérifiés)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$	\$
Produits		
Intérêts créditeurs	6 390	12 797
Charges		
Honoraires professionnels de pré-acquisition	16 797	111 535
Générales et administratives	37 584	120 917
	54 381	232 452
Perte nette	(47 991)	(219 655)
Résultat de base et dilué par action	(0,01)	(0,03)

Voir les notes complémentaires

CORPORATION BIO ANGEL 1

État des flux de trésorerie

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2004

(non vérifiés)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$	\$
Provenance (utilisation) des fonds		
Activités d'exploitation		
Perte nette	(47 991)	(219 655)
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement se rapportant à l'exploitation	67 207	(63 226)
	19 216	(282 881)
Activités de financement		
Honoraires de pré-acquisition reportés	(61 877)	(61 877)
Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme	(42 661)	(344 758)
Encaisse et dépôts à court terme		
En début de période	819 374	1 121 471
En fin de période	776 713	776 713

L'encaisse et les dépôts à court terme comprennent des dépôts venant à maturité de moins de 90 jours.

Voir les notes complémentaires

1. Constitution et organisation de la société

Corporation Bio Angel I (« société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 20 mai 2003 et est considérée comme une société de capital de démarrage conformément à la Politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX inc. Le 9 novembre 2004, la société a déposé un prospectus provisoire dans le cadre de sa transaction admissible (voir la note 5). Aucun chiffre comparatif n'a été présenté pour la période se terminant le 30 septembre 2003 puisqu'aucune transaction significative n'avait eu lieu.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), à l'aide des mêmes conventions comptables qui sont décrites à la note complémentaire 2 aux états financiers du 31 décembre 2003 à l'exception de la modification de convention comptable décrite ci-dessous. Ils ne comprennent pas toute l'information qui, conformément aux PCGR, doit être fournie dans les états financiers annuels et doivent donc être lus de concert avec les états financiers du 31 décembre 2003.

Rémunération à base d'actions

Avec prise d'effet le 1er janvier 2004, la société a commencé à passer en charges la valeur des options d'achat d'actions conformément aux modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés aux dispositions comptables transitoires du chapitre 3780 « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». Cette modification de convention comptable a été appliquée rétroactivement sans redressement des états financiers de l'exercice précédent.

La charge de rémunération au titre des options d'achats attribuées aux administrateurs en 2003 de 96 136 \$ a été imputée au poste d'ouverture du déficit en 2004 et la contrepartie au poste des options d'achat d'actions. Auparavant, la société utilisait la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser les options attribuées à ses administrateurs.

Honoraires de pré-acquisition reportés

Les honoraires de pré-acquisition reportés sont des honoraires concernant la transaction admissible avec Groupe Conseil Omnitech Inc. Ces honoraires ont été capitalisés. Si la transaction admissible est approuvée, ceux-ci feront partie du coût d'émission d'actions et seront déduits du capital actions. Sinon, les honoraires de pré-acquisition reportés seront portés en charges.

3. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action s'établit comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2004	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2004
	\$	\$
Perte nette	(47 991)	(219 655)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué	8 400 000	8 400 000
Résultat de base et dilué par action	(0,01)	(0,03)

1 666 662 actions détenues en main tierce ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation étant donné qu'il s'agit d'actions dont la restitution est conditionnelle.

Les options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné que leur inclusion aurait eu un effet antidilutif.

4. Opérations entre apparentées

Les honoraires de pré-acquisition reportés comprennent un montant de 9 293 \$ facturé par une société détenue par un administrateur de la société. Cette opération a été mesurée à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentées.

5. Événements postérieurs à la date du bilan

- i) Le 27 juillet 2004, la société a signé un accord de principe, amendé le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004, portant sur une opération admissible proposée en vertu de la Politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX inc. avec le Groupe Conseil Omnitech inc. (« GCO »), dans le cadre de laquelle la société propose d'échanger des actions avec GCO. Si cette transaction a lieu, le regroupement sera comptabilisé comme une prise de contrôle inversée, GCO étant la société acquérante. À la suite de l'opération admissible, GCO sera dissoute ou fusionnée selon la solution la plus avantageuse pour la société afin de former l'Émetteur résultant.

Comme condition à l'entente et préalablement à la clôture de l'entente finale, un financement public d'un montant entre 2 000 000 \$ et 5 000 000 \$ devra avoir été réalisé dans la société ou dans l'Émetteur résultant, selon le cas.

5. Événements postérieurs à la date du bilan (suite)

Les actions et les options de l'Émetteur résultant seront regroupées à raison de 3,5 actions pour une nouvelle action.

La finalisation de l'opération admissible est assujettie à certaines conditions incluant l'approbation des organismes de réglementation.

Selon l'entente, la société se portera acquéreur de toutes les actions ordinaires émises et en circulation et de 1 078 260 des 2 126 973 actions de catégorie « E » de GCO, en contrepartie de 21 158 248 actions ordinaires de la société à un prix de 0,70 \$ par action après regroupement, incluant une prime de 31 250 \$ payée en 44 643 actions ordinaires de la société. Du solde de 1 048 713 actions de catégorie « E » (après regroupement), 248 713 seront achetées par la société à la clôture de l'opération admissible, une autre tranche de 250 000 le seront à la plus hâtive des dates suivantes, soit la vente d'un immeuble appartenant à 2869-0113 Québec inc. (une filiale de GCO) ou le 1er juillet 2005, et les 550 000 actions de catégorie « E » restantes le seront au plus tard le 1er juillet 2005. Ces actions auront été achetées au comptant selon l'évaluation finale de la juste valeur marchande de GCO à la clôture de l'opération admissible.

Au surplus, la contrepartie inclue un droit de recevoir des actions ordinaires additionnelles de la société pouvant totaliser 1 141 019 actions ordinaires de la société après regroupement, selon certaines conditions liées à la performance future de la société résultante, sans quoi elles ne pourront être émises.

GCO est une entreprise canadienne spécialisée en génie, en traitement de données et en maintenance de systèmes. GCO est en mesure de traiter tout type de projet de génie industriel et de technologies de l'information.

- ii) La société s'est engagée à accorder à GCO un prêt au montant de 250 000 \$ garanti par hypothèque mobilière sur tous les actifs de GCO dans le cadre de l'opération admissible. Ce prêt servira à effectuer des opérations de repérage et d'évaluation d'entreprises et à supporter les honoraires de conseillers juridiques et comptables lors de la réalisation d'acquisitions stratégiques complémentaires aux activités de GCO et lors d'opérations financières courantes.
- iii) Le 14 janvier 2005, en vue de l'opération admissible, la société a déposé un prospectus relativement à l'émission d'un maximum de 7 142 857 actions ordinaires au prix de 0,70 \$ l'action. Chaque action est accompagnée d'un bon de souscription d'actions ordinaires permettant de souscrire, en tout temps, au cours des 18 mois suivant la date de clôture, à une action ordinaire au prix de 0,95 \$.

RSM Richter

Corporation Bio Angel I

États financiers
31 décembre 2003

Corporation Bio Angel I

États financiers
31 décembre 2003

Table des matières

Rapport des vérificateurs	1
Bilan	2
État du déficit	3
État des résultats	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 11

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Corporation Bio Angel I

Nous avons vérifié le bilan de Corporation Bio Angel I au 31 décembre 2003 ainsi que les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie du début de l'exploitation du 20 mai 2003 au 31 décembre 2003. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous basant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période du début de l'exploitation du 20 mai 2003 au 31 décembre 2003 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

R S M Richter S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal (Québec)
Le 29 mars 2004
(à l'exception de la note 7 qui est datée du 14 janvier 2005)

Corporation Bio Angel I

Bilan

Au 31 décembre 2003

Actif

Encaisse et dépôts à court terme	1 121 471 \$
Taxes à la consommation à recevoir	39 018
	1 160 489 \$

Passif

Créditeurs et charges à payer	154 937
-------------------------------	---------

Capitaux propres

Capital-actions (note 3)	1 083 742
--------------------------	-----------

Options d'achat d'actions	57 624
---------------------------	--------

Déficit

Perte nette du début de l'exploitation du 20 mai 2003 au 31 décembre 2003	(135 814)
	1 005 552
	1 160 489 \$

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil :

(signé) André Du Sault , administrateur

(signé) Yvan Goineau , administrateur

Corporation Bio Angel I

État du déficit

Du début de l'exploitation du

20 mai 2003 au 31 décembre 2003

Solde en début de période	-	\$
Perte nette	(135 814)	
Solde en fin de période	(135 814)	\$

Voir les notes complémentaires

Corporation Bio Angel I

État des résultats

Du début de l'exploitation du

20 mai 2003 au 31 décembre 2003

Produits

Intérêts créditeurs	3 568 \$
---------------------	----------

Charges

Honoraires professionnels de pré-acquisition	102 613
--	---------

Générales et administratives	36 769
------------------------------	--------

	139 382
--	---------

Perte nette	(135 814) \$
--------------------	---------------------

Résultat de base et dilué par action	(0,05) \$
---	------------------

Voir les notes complémentaires

Corporation Bio Angel I

État des flux de trésorerie
Du début de l'exploitation du
20 mai 2003 au 31 décembre 2003

Provenance (utilisation) des fonds -

Activités d'exploitation

Perte nette	(135 814) \$
Évolution des éléments hors caisse du fonds de roulement se rapportant à l'exploitation	115 919
	(19 895)

Activités de financement

Émission d'actions	1 385 000
Frais d'émission d'actions	(243 634)
	1 141 366

Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme	1 121 471
--	-----------

Encaisse et dépôts à court terme

En début de période	-
En fin de période	1 121 471 \$

L'encaisse et les dépôts à court terme comprennent des dépôts venant à maturité en moins de 90 jours.

Voir les notes complémentaires

Corporation Bio Angel I

Notes complémentaires
31 décembre 2003

1. Constitution et organisation de la société

Corporation Bio Angel I (la « société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est considérée comme une société de capital de démarrage conformément à la Politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX inc. La société effectue actuellement un processus de repérage et d'évaluation d'occasions d'acquisition d'une participation dans des éléments d'actif ou d'entreprises. Une fois ce processus terminé, elle négociera l'acquisition ou la participation suivant l'approbation des actionnaires et des autorités réglementaires (« opération admissible »). Jusqu'à la conclusion d'une opération admissible, la société n'exercera aucune autre activité que le repérage et l'évaluation d'éléments d'actif ou d'entreprises liés à une opération admissible potentielle. Il est possible qu'à la conclusion d'une opération la société doive obtenir du financement additionnel par l'émission de titres de créance ou d'actions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et de charges durant la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Régime de rémunération à base d'actions

La société a un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 3.

La société a adopté les nouvelles recommandations du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relatives au chapitre 3870, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». Ce chapitre définit les normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions et autres paiements à base d'actions faits en contrepartie de biens ou de services. Il s'applique aux opérations, y compris aux opérations non réciproques, dans lesquelles l'entreprise consent des actions ordinaires, des options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres ou engage des passifs dont le montant est fonction du prix de l'action ordinaire ou d'autres instruments de capitaux propres. En vertu de cette nouvelle norme, les options attribuées par la société à ses administrateurs et ses employés ne font pas partie des rémunérations devant être comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. Lorsqu'une entreprise n'applique pas la méthode de la juste valeur pour certaines attributions, elle doit fournir le bénéfice net pro forma et le bénéfice net par action pro forma comme si elle avait comptabilisé le coût de toutes les attributions de la rémunération à base d'actions selon la méthode de la juste valeur.

Tel qu'il est permis en vertu du chapitre 3870 du Manuel, la société a choisi d'utiliser la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser la rémunération à base d'actions de ses administrateurs et présente les informations pro forma à la note 3. Conséquemment, le coût de rémunération pour les options d'achat d'actions est évalué comme l'excédent, s'il en est, de la cote des actions ordinaires de la société à la date de l'attribution sur le montant que l'administrateur doit payer pour acquérir les actions ordinaires. Pour les attributions mesurées selon la méthode de la juste valeur, une charge de rémunération est constatée au cours de la période d'acquisition des droits de l'attribution.

Corporation Bio Angel I

Notes complémentaires 31 décembre 2003

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Impôts sur les bénéfices

La société suit la méthode du report variable à l'égard de la constatation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, le calcul des passifs d'impôts futurs et des actifs d'impôts futurs est fondé sur les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur, selon ce qui convient, qui devraient s'appliquer lorsque ces écarts sont censés se résorber. La charge ou l'économie d'impôts est la somme de la provision de la société pour les impôts sur les bénéfices exigibles et de la différence entre les soldes d'ouverture et de fermeture des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs.

Les actifs d'impôts futurs sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est plus probable qu'improbable que les actifs se réaliseront.

3. Capital-actions

Autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale -

Actions ordinaires

Émis -

10 066 662 actions ordinaires	1 083 742 \$
-------------------------------	---------------------

Au cours de la période, la société a émis les actions suivantes :

	Nombre d'actions	Capital libéré
Le 11 juillet 2003, émission initiale	1 399 996	105 000 \$
Le 11 septembre 2003, émission privée	266 666	20 000
Le 27 octobre 2003, émission publique	8 400 000	1 260 000
Frais d'émission d'actions	-	(301 258)
	10 066 662	1 083 742 \$

Conformément aux exigences de la Bourse de croissance TSX inc., 1 666 662 actions ordinaires seront détenues en main tierce et distribuées selon l'échéancier suivant une fois que le bulletin final, soit l'acceptation de l'opération admissible, de la bourse aura été émis : 10 % à la date d'émission du bulletin final de la Bourse, et 15 % 6 mois, 12 mois, 18 mois, 24 mois, 30 mois et 36 mois après la distribution initiale.

Corporation Bio Angel I

Notes complémentaires 31 décembre 2003

3. Capital-actions (suite)

Rémunération à base d'actions

Au cours de la période, la société a adopté un régime de rémunération à base d'actions (« régime ») qui prévoit l'émission d'options d'achat d'actions au rendement aux administrateurs et à l'agent leur permettant d'acheter jusqu'à 1 846 666 actions émises et en circulation de la société. Le Conseil d'administration établit les conditions liées aux options accordées en vertu du régime, y compris le prix de levée et le calendrier d'acquisition, conformément aux exigences de la Bourse de croissance TSX inc. et à sa discrétion. Ces exigences sont qu'il y ait une option non transférable visant l'achat d'actions ordinaires et que le nombre d'actions ordinaires destinées à l'émission n'excède pas 10 % des actions émises et en circulation pouvant être levées pour une période allant jusqu'à cinq ans à compter de la date d'attribution.

Si un des administrateurs décidait de lever ses options avant la conclusion de l'opération admissible (selon la définition de ce terme dans la Politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX inc.), les actions faisant l'objet d'options seront détenues en main tierce selon les modalités de l'Entente d'entiercement conclue avec la Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts et l'agent de la tenue des registres de la société, le 26 septembre 2003 et seront distribuées à la réception d'un avis de la Bourse de croissance TSX inc. indiquant que la société a conclu une opération admissible.

Au cours de la période, les activités liées aux options d'achat d'actions s'établissent comme suit :

	Nombre en circulation	Prix de levée
Solde d'ouverture	- \$	- \$
Options attribuées au cours de la période	1 846 666	0,15
	1 846 666 \$	0,15 \$

Au 31 décembre 2003, l'information sur les options d'achat d'actions en circulation et pouvant être levées s'établit comme suit :

	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options en circulation et pouvant être levées	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir	Prix de levée
Administrateurs	1 006 666	1 006 666	4,83 années	0,15 \$
Agent	840 000	840 000	1,33 années	0,15
	1 846 666	1 846 666	3,46 années	0,15 \$

Corporation Bio Angel I

Notes complémentaires 31 décembre 2003

3. Capital-actions (suite)

La société a constaté des frais d'émission d'actions sur les options d'achat d'actions attribuées à l'agent souscripteur de la société. Par conséquent, les produits nets du premier appel public à l'épargne ont été diminués de 57 624 \$ et le crédit compensatoire a été comptabilisé à titre d'options d'achat d'actions.

La juste valeur de cette attribution a été établie en évaluant la juste valeur des options des hypothèses suivantes utilisées selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes :

Rendement prévu	0,0 %
Volatilité prévue	100,0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,9 %
Durée prévue (années)	1,4
Juste valeur d'une option à la date d'attribution	0,069 \$

Voici l'effet qui aurait été obtenu et les hypothèses qui auraient été utilisées si la rémunération au titre des options d'achat d'actions attribuées aux administrateurs de la société avait été déterminée selon la méthode de comptabilisation axée sur la juste valeur :

Perte nette établie	(135 814) \$
Effet pro forma	(96 136)
Perte nette pro forma	(231 950)
Résultat de base et dilué par action pro forma	(0,09)

La juste valeur des options utilisée pour calculer la perte nette pro forma et la perte nette par action est la juste valeur approximative à la date d'attribution, en fonction des hypothèses suivantes utilisées selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes :

Rendement prévu	0,0 %
Volatilité prévue	100,0 %
Taux d'intérêt sans risque	4,0 %
Date prévue (années)	3,0
Juste valeur d'une option à la date d'attribution	0,096 \$

Le modèle d'évaluation des options Black et Scholes a été mis au point pour estimer la juste valeur des options négociables et entièrement cessibles qui ne comportent pas de restrictions en matière d'acquisition des droits. De plus, les modèles d'évaluation des options nécessitent l'entrée de données fondées sur les hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue du prix de l'action. Compte tenu que les options de la société comportent des caractéristiques fort différentes de celles relatives aux options négociables, et comme tout changement aux données subjectives des hypothèses peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur, la direction est d'avis que les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique et fiable de la juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution.

Corporation Bio Angel I

Notes complémentaires 31 décembre 2003

4. Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Perte nette	(135 814) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et dilué	2 453 197
Résultat de base et dilué par action	(0,05) \$

1 666 662 actions détenues en main tierce ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation étant donné qu'il s'agit d'actions dont la restitution est conditionnelle.

Les options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du résultat dilué par action étant donné que leur inclusion aurait été antidilutive.

5. Impôts sur les bénéfices

Le taux effectif de la société est de 33,05 %. L'écart entre les taux d'imposition prévus par la loi de 33,05 % et les taux effectifs de 0 % est attribuable au fait qu'aucun bénéfice n'a été constaté pour les reports de pertes fiscales disponibles à des fins d'utilisation future. De plus, la société a un solde non déduit lié aux frais d'émission d'actions s'établissant à environ 213 000 \$.

Le solde des pertes autres que pertes fiscales reportées à des fins d'impôts sur les bénéfices, qui pourra être porté en diminution des bénéfices imposables futurs au plus tard en 2010, est d'environ 67 000 \$ au 31 décembre 2003. L'avantage fiscal découlant de ces pertes fiscales n'a pas été constaté dans les états financiers.

6. Instruments financiers

Au 31 décembre 2003, la valeur comptable des actifs et des passifs financiers de la société inclus dans les éléments d'actif et de passif à court terme se rapproche de leur juste valeur.

Corporation Bio Angel I

Notes complémentaires
31 décembre 2003

7. Événements postérieurs à la date du bilan

- i) Le 27 juillet 2004, la société a signé un accord de principe, amendé le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004, portant sur une opération admissible proposée en vertu de la Politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX inc. avec le Groupe Conseil Omnitech inc. (« GCO »), dans le cadre de laquelle la société propose d'échanger des actions avec GCO. Si cette transaction a lieu, le regroupement sera comptabilisé comme une prise de contrôle inversée, GCO étant la société acquérante. À la suite de l'opération admissible, GCO sera dissoute ou fusionnée selon la solution la plus avantageuse pour la société afin de former l'Émetteur résultant.

Comme condition à l'entente et préalablement à la clôture de l'entente finale, un financement public d'un montant entre 2 000 000 \$ et 5 000 000 \$ devra avoir été réalisé dans la société ou dans l'Émetteur résultant, selon le cas.

Les actions et les options de l'Émetteur résultant seront regroupées à raison de 3,5 actions pour une nouvelle action.

La finalisation de l'opération admissible est assujettie à certaines conditions incluant l'approbation des organismes de réglementation.

Selon l'entente, la société se portera acquéreur de toutes les actions ordinaires émises et en circulation et de 1 078 260 des 2 126 973 actions de catégorie « E » de GCO, en contrepartie de 21 158 248 actions ordinaires de la société à un prix de 0,70 \$ par action après regroupement, incluant une prime de 31 250 \$ payée en 44 643 actions ordinaires de la société. Du solde de 1 048 713 actions de catégorie « E » (après regroupement), 248 713 seront achetées par la société à la clôture de l'opération admissible, une autre tranche de 250 000 le seront à la plus hâtive des dates suivantes, soit la vente d'un immeuble appartenant à 2869-0113 Québec inc. (une filiale de GCO) ou le 1^{er} juillet 2005, et les 550 000 actions de catégorie « E » restantes le seront au plus tard le 1^{er} juillet 2005. Ces actions auront été achetées au comptant selon l'évaluation finale de la juste valeur marchande de GCO à la clôture de l'opération admissible.

Au surplus, la contrepartie inclut un droit de recevoir des actions ordinaires additionnelles de la société pouvant totaliser 1 141 019 actions ordinaires de la société après regroupement, selon certaines conditions liées à la performance future de la société résultante, sans quoi elles ne pourront être émises.

GCO est une entreprise canadienne spécialisée en génie, en traitement de données et en maintenance de systèmes. GCO est en mesure de traiter tout type de projet de génie industriel et de technologies de l'information.

- ii) La société s'est engagée à accorder à GCO un prêt au montant de 250 000 \$ garanti par hypothèque mobilière sur tous les actifs de GCO dans le cadre de l'opération admissible. Ce prêt servira à effectuer des opérations de repérage et d'évaluation d'entreprises et à supporter les honoraires de conseillers juridiques et comptables lors de la réalisation d'acquisitions stratégiques complémentaires aux activités de GCO et lors d'opérations financières courantes.
- iii) Le 14 janvier 2005, en vue de l'opération admissible, la société a déposé un prospectus relativement à l'émission d'un maximum de 7 142 857 actions ordinaires au prix de 0,70 \$ l'action. Chaque action est accompagnée d'un bon de souscription d'actions ordinaires permettant de souscrire, en tout temps, au cours des 18 mois suivant la date de clôture, à une action ordinaire au prix de 0,95 \$.

ANNEXE B

**ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS D'OMNITECH POUR LA
PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 AOÛT 2004 ET LES ÉTATS
FINANCIERS VÉRIFIÉS D'OMNITECH POUR LA PÉRIODE DE 12 MOIS TERMINÉE
LE 31 MAI 2004 ET LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINT**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Groupe Conseil Omnitech inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Groupe Conseil Omnitech inc.** au 31 mai 2004 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mai 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

[Signé Gariépy, Gravel, Larouche, CA]

Comptables agréés

Le 27 août 2004
(Le 14 janvier 2005 quant à la note 20)

Québec (Canada)

Groupe Conseil Omnitech inc.

État consolidé des résultats

	Périodes de 3 mois terminées les 31 août		Exercices terminés les 31 mai		
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)	2002 (non vérifié)
PRODUITS	1 553 112 \$	241 418 \$	3 000 746 \$	852 587 \$	445 089 \$
COÛT DES PRODUITS ET SERVICES	730 614	81 275	798 299	246 288	126 364
BÉNÉFICE BRUT	822 498	160 143	2 202 447	606 299	318 725
FRAIS D'EXPLOITATION					
Frais de vente et d'administration	655 512	131 218	1 707 133	478 501	259 407
Frais de recherche et de développement - net des crédits d'impôt à l'investissement	32 083	-	22 264	-	-
	687 595	131 218	1 729 397	478 501	259 407
Bénéfice avant frais financiers, amortissement, autre revenu et impôts sur les bénéfices	134 903	28 925	473 050	127 798	59 318
Frais financiers	51 638	2 680	56 425	6 894	906
Amortissement	27 773	6 105	55 112	20 438	8 845
Autre revenu					
Gain sur disposition d'actifs	(68 027)	-	-	-	-
	11 384	8 785	111 537	27 332	9 751
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	123 519	20 140	361 513	100 466	49 567
Impôts sur les bénéfices (note 19)	33 798	4 440	101 694	17 105	12 407
BÉNÉFICE NET	89 721 \$	15 700 \$	259 819 \$	83 361 \$	37 160 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

État consolidé des bénéfices non répartis

	Périodes de 3 mois terminées les 31 août		Exercices terminés les 31 mai		
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)	2002 (non vérifié)
SOLDE AU DÉBUT	373 884 \$	114 065 \$	114 065 \$	32 996 \$	- \$
Bénéfice net	89 721	15 700	259 819	83 361	37 160
	463 605	129 765	373 884	116 357	37 160
Impôts remboursables au titre de dividendes	-	-	-	2 292	4 164
SOLDE À LA FIN	463 605 \$	129 765 \$	373 884 \$	114 065 \$	32 996 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Bilans consolidés

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non verine)	2003 (non verine)	2004 (verine)	2003 (non verine)
ACTIF				
Actif à court terme				
Espèces et quasi-espèces	- \$	97 141 \$	- \$	44 724 \$
Débiteurs (note 4)	2 094 650	320 926	1 496 270	185 768
Stocks (note 5)	206 124	46 584	72 660	42 029
Frais payés d'avance	30 933	1 171	10 506	-
Frais de financement reportés	28 427	-	-	-
	2 360 134	465 822	1 579 436	272 521
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	374 016	165 067	193 994	126 149
ACTIF DESTINÉ À LA REVENTE	276 953	-	-	-
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	1 144 381	300 744	548 171	6 946
ÉCART D'ACQUISITION (note 3)	555 787	28 864	124 986	28 864
AUTRES ACTIFS	190 298	120 523	168 563	119 219
BALANCE DE PRIX DE VENTE À RECEVOIR, au plus tard le 1 ^{er} août 2009, sans intérêts	28 486	-	-	-
	4 930 055 \$	1 081 020 \$	2 615 150 \$	553 699 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passif à court terme				
Découvert bancaire	220 579 \$	- \$	68 499 \$	- \$
Emprunt bancaire (note 8)	264 463	41 000	150 000	-
Créditeurs et charges à payer (note 9)	807 246	165 998	514 788	153 523
Impôts sur les bénéfices à payer	85 094	12 201	71 320	9 457
Produits reportés	72 953	-	111 924	-
Billets à demande (note 10)	83 373	-	-	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	166 334	2 584	44 439	3 620
	1 700 042	221 783	960 970	166 600
DETTE À LONG TERME (note 11)	253 438	115 829	308 460	106 208
ACTIONS DE CATÉGORIE E , rachetables au gré du détenteur (notes 12 et 13)	2 326 973	531 260	846 567	163 260
IMPÔTS FUTURS	185 897	82 283	125 169	3 466
	4 466 350	951 155	2 241 166	439 534
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions (note 12)	100	100	100	100
Bénéfices non répartis	463 605	129 765	373 884	114 065
	463 705	129 865	373 984	114 165
	4 930 055 \$	1 081 020 \$	2 615 150 \$	553 699 \$

Éventualités (note 16)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Engagements et garanties (note 13)

(S) Claude Belley
ADMINISTRATEUR :

Groupe Conseil Omnitech inc.

État consolidé des flux de trésorerie

	Périodes de 3 mois terminées les 31 août		Exercices terminés les 31 mai		
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)	2002 (non vérifié)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net	89 721 \$	15 700 \$	259 819 \$	83 361 \$	37 160 \$
Ajustements pour :					
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(68 027)	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	21 931	6 105	43 428	20 438	8 845
Impôts futurs	33 798	-	45 166	4 816	-
Amortissement des actifs incorporels	5 838	-	11 684	-	-
	83 261	21 805	360 097	108 615	46 005
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	(55 780)	(95 790)	(554 473)	(76 444)	(101 129)
	27 481	(73 985)	(194 376)	32 171	(55 124)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisition de placements	-	(1 304)	-	-	-
Disposition d'immobilisations corporelles	81 514	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 090)	(5 276)	(36 883)	(39 233)	(105 036)
Acquisitions d'actifs incorporels	(5 164)	(3 694)	(145 964)	(6 946)	-
Acquisitions d'entreprises, net des espèces et quasi-espèces acquises	(456 231)	(108 341)	(545 796)	3 880	-
	(495 971)	(118 615)	(728 643)	(42 299)	(105 036)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Variation nette de l'emprunt bancaire	48 463	41 000	150 000	-	-
Emprunts à long terme	-	-	257 315	87 100	48 446
Remboursement de la dette à long terme	(111 653)	(3 983)	(30 826)	(27 438)	-
Émission d'actions	400 000	208 000	465 000	-	113 260
Rachat d'actions	(20 400)	-	(31 693)	-	-
Impôts remboursables au titre de dividendes	-	-	-	(2 292)	(4 164)
	316 410	245 017	809 796	57 370	157 542
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(152 080)	52 417	(113 223)	47 242	(2 618)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	(68 499)	44 724	44 724	(2 518)	100
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) À LA FIN	(220 579)\$	97 141 \$	(68 499)\$	44 724 \$	(2 518)\$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

1. STATUTS ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La société, constituée le 29 mai 2001, en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, offre des services en ingénierie industrielle et informatique, en entretien de systèmes, vente de logiciels et d'équipements.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

États financiers intérimaires non vérifiés

Les états financiers aux 31 août 2004 et 2003 sont non vérifiés. Ces états financiers consolidés non vérifiés ont été établis sur la même base que les états financiers consolidés vérifiés au 31 mai 2004 et incluent, selon les recommandations de la direction, tous les ajustements, considérés comme des ajustements périodiques normaux, nécessaires à une présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour les périodes présentées. Cependant, les résultats intérimaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui sont attendus pour les périodes futures.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la société et de toutes ses filiales.

Les filiales, en propriété exclusive, de la société sont :

- Algosys inc.
- 9009-4269 Québec inc.
- Entreprise D'intégration de liens ouverts DNS inc.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la valeur constatée des actifs et passifs ainsi que des produits et charges, et sur la présentation des actifs et passifs éventuels. Les montants constatés et la présentation d'informations par voie de notes reposent sur les meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses qui représentent l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables. Les résultats réels, toutefois, peuvent différer des estimations utilisées dans les présents états financiers et ces écarts peuvent être importants.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent de placements très liquides, dont les échéances sont égales ou inférieures à trois mois.

Stocks et travaux en cours

Les stocks d'équipement informatique sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Les travaux en cours sont évalués selon la méthode de constatation des produits selon l'avancement des travaux. Le coût des travaux en cours comprend la main-d'œuvre et une quote-part de frais généraux.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais encourus relativement au processus d'obtention du financement public. (voir note 20 pour une description des étapes liées au financement public).

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Dégressif	4 %
Enseigne	Linéaire	20 %
Logiciel informatique	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Système téléphonique	Dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme autres que l'écart d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Toute baisse de valeur est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur et est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie. La société ne détient aucun actif incorporel à durée de vie indéfinie.

Actifs incorporels

Solutions d'affaires et logiciels

Les solutions d'affaires et les logiciels sont composés de solutions logicielles commerciales acquises par l'intermédiaire d'acquisitions d'entreprises et de coûts engagés en vue de développer des solutions logicielles commerciales. Les coûts sont principalement composés des frais de main-d'oeuvre et sont capitalisés uniquement une fois que la faisabilité technique en est établie. Les solutions d'affaires et logiciels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans. La direction soumet sur une base régulière les solutions d'affaires et logiciels à un test de dépréciation.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition, représentant l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif identifiable net des entreprises acquises, est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est imputée aux résultats.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La société vend des licences d'utilisation de logiciels. Les produits tirés de la vente de licences de logiciels sont constatés lorsque le logiciel a été livré au client, qu'aucune obligation importante à titre de fournisseur ne subsiste et que le recouvrement des honoraires convenus est probable. Lorsque les ententes de vente de licences incluent plusieurs composantes, les produits tirés de la vente des licences d'utilisation sont constatés selon cette même méthode, pourvu que les services rendus n'incluent pas d'adaptation importante effectuée sur mesure au produit original. Dans de tels cas, les produits sont constatés sur la période de prestation des services en question. Les produits tirés de l'entretien de logiciels et des ententes de soutien sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes respectives.

Pour ce qui est des contrats fondés sur le temps et les ressources ainsi que sur l'ampleur des efforts consacrés, les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Pour les contrats fondés sur les coûts, les produits sont constatés au fur et à mesure que les coûts remboursables sont engagés. Ces types de contrats sont généralement conclus avec des clients dans un contexte de services d'intégration de systèmes et de services-conseils.

Les produits tirés des contrats à prix fixe se rapportant aux services d'intégration de systèmes et aux services-conseils sont comptabilisés selon la méthode de constatation au prorata des services rendus, qui reflète l'étendue du travail effectué. La direction estime le niveau d'avancement des travaux en se reportant aux mesures de rendement qui peuvent être déterminées au prix d'un effort raisonnable et directement liées aux activités indispensables à l'exécution du contrat. La direction mesure le rendement en se basant principalement sur les heures de travail investies dans le contrat sur l'ensemble des heures de travail prévues pour l'exécution complète du contrat. La société utilise cette méthode de constatation des produits parce qu'il est possible d'estimer de manière raisonnable les coûts et les produits du contrat prévus en se basant sur les pratiques commerciales, les méthodes et l'expérience de la société. Cette méthode nécessite des estimations des coûts et des profits sur toute la durée du contrat. La direction révisé régulièrement les estimations sous-jacentes de rentabilité du projet; les révisions des estimations se reflètent dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les faits à l'origine de la révision deviennent connus. Les provisions pour pertes estimatives, s'il y a lieu, sont constatées dans l'exercice au cours duquel la perte est déterminée.

Les produits issus des contrats d'impartition sont reconnus en fonction des services fournis ou de l'information traitée au cours de l'exercice, conformément aux modalités du contrat et aux taux de facturation convenus appliqués aux paramètres des services utilisés. Dans certains cas, la société facture ses services aux clients avant de fournir lesdits services, entraînant un produit reporté présenté comme passif à court terme dans les états financiers consolidés. Les remboursements, y compris ceux relatifs aux frais de déplacement et autres dépenses semblables, ainsi que d'autres frais de tiers, tels que les frais de revente de matériel et de logiciels, sont compris dans les produits, et les charges correspondantes sont incluses dans les coûts des services.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés aux activités de développement qui ne répondent pas aux critères de report généralement reconnus ainsi que tous les frais de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions gouvernementales afférents. Les frais de développement qui répondent aux critères de report généralement reconnus sont capitalisés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions gouvernementales afférents, et sont amortis à l'encontre des revenus sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages.

Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts. Les impôts futurs tiennent compte des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, calculés en fonction des taux d'imposition et des dispositions des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pendant l'exercice au cours duquel ces écarts devraient être réalisés ou réglés.

Autres actifs

Les autres actifs sont constitués d'œuvres d'art et sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

La société a poursuivi la constitution d'une collection d'œuvres d'art. La collection Omnitech procure un cadre fonctionnel et agréable et ajoute à la productivité de l'entreprise, à son caractère attrayant et à son image de marque. La politique de diffusion favorise l'intégration de l'art au milieu de vie des employés.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice. Les gains et pertes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Trimestre terminé le 31 août 2004

Le 1^{er} juin 2004, la société a acquis 100 % des actions avec droit de vote de Algosys inc., une société qui vend des logiciels et offre des services-conseils en ingénierie de procédés ainsi que certains actifs de la société FOREMAN E.M.A. inc. en regard des logiciels R. H. et R. D. Le 1^{er} juillet 2004, la société a acquis 100 % des actions émises de 9009-4269 Québec inc., société de gestion dont les activités sont entièrement exercées par ses deux filiales, soit 2869-0113 Québec inc. (exploitant sous la raison sociale Valro) qui vend et répare du matériel informatique et Normax Informatique inc. qui offre des services spécialisés en informatique.

Le coût d'acquisition global au cours du trimestre s'est élevé à 1 410 569 \$, soit 386 856 \$ en espèces et 1 023 713 \$ en actions de catégorie E.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

3. ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS (suite)

Trimestre terminé le 31 août 2004 (suite)

Le tableau qui suit résume la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge, de même que le mode de financement à la date d'acquisition.

	Le 1 ^{er} juin 2004		Le 1 ^{er} juillet 2004	
	FOREMAN E.M.A. inc.	Algosys inc.	9009-4269 Québec inc. (consolidés)	Total
ACTIF ACQUIS				
Actif à court terme	- \$	194 141 \$	591 227 \$	785 368 \$
Actif destiné à la revente	-	-	276 953	276 953
Immobilisations corporelles	5 000	56 896	65 940	127 836
Actifs incorporels	275 000	322 888	-	597 888
	280 000	573 925	934 120	1 788 045
PASSIF PRIS EN CHARGE				
Passif à court terme (incluant 69 375 \$ de découvert bancaire)	-	244 847	348 953	593 800
Passif d'impôts futurs	-	21 924	5 006	26 930
Billet à demande	-	-	51 141	51 141
Dette à long terme	-	57 154	79 248	136 402
	-	323 925	484 348	808 273
ÉCART D'ACQUISITION	170 000	-	260 797	430 797
ACTIF NET ACQUIS	450 000 \$	250 000 \$	710 569 \$	1 410 569 \$
PRIX D'ACHAT – FINANCEMENT				
Espèces	150 000 \$	- \$	236 856 \$	386 856 \$
Émission d'actions de catégorie E	300 000	250 000	473 713	1 023 713
	450 000 \$	250 000 \$	710 569 \$	1 410 569 \$

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats des sociétés Algosys inc. et 9009-4269 Québec inc. (consolidés) sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de leurs dates d'acquisitions respectives. La totalité des actifs incorporels acquis ont été attribués à des solutions d'affaires et logiciels à durée de vie limitée.

Une contrepartie conditionnelle détaillée à la note 13 a été consentie aux vendeurs de Algosys inc. De même, une garantie de paiement détaillée à la note 13 a été consentie aux vendeurs de FOREMAN E.M.A. inc.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

3. ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS (suite)

Exercice terminé le 31 mai 2004

Le 1^{er} août 2003, la société a acquis 100 % des actions avec droit de vote de Entreprise D'intégration de liens ouverts DNS inc. une société spécialisée dans le développement et la commercialisation d'un tableau de bord digital (BI) entièrement WEB.

Le 31 août 2003, la société a acquis certains actifs et assumé certains passifs de Conseiller en Gestion et Informatique CGI inc. en regard des opérations relatives au logiciel ERP - OLYMPIC.

Le 1^{er} septembre 2003, la société a acquis 50 % des actions avec droit de vote de MAS Informatique inc., une société de consultant en informatique. Le 1^{er} novembre 2003, la société a acquis 100 % des actions avec droit de vote de 9109-0365 Québec inc., une société de gestion qui détenait 50 % des actions votantes de MAS Informatique inc. Le 31 mai 2004, ces sociétés furent dissoutes.

Le coût d'acquisition global au cours de l'exercice s'est élevé à 685 000 \$, soit 435 000 \$ en espèces, déduction faite des sommes assumées d'un montant de 40 000 \$ et 250 000 \$ en actions de catégorie E.

Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats des sociétés Entreprise D'intégration de liens ouverts DNS inc., MAS Informatique inc. et 9109-0365 Québec inc. sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de leurs dates d'acquisitions respectives. La totalité des actifs incorporels acquis ont été attribués à des solutions d'affaires et logiciels à durée de vie limitée.

Le tableau qui suit résume la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge, de même que le mode de financement à la date d'acquisition.

	Conseiller en gestion et informatique CGI inc.	Entreprise D'intégration liens ouverts DNS inc.	MAS Informatique inc.	9109-0365 Québec inc.	Total
ACTIF ACQUIS					
Actif à court terme	228 243 \$	127 943 \$	84 313 \$	74 319 \$	514 818 \$
Immobilisations corporelles	12 666	39 748	10 674	11 303	74 391
Actif d'impôts futurs	-	-	-	2 280	2 280
Actifs incorporels	116 842	290 103	-	-	406 945
	357 751	457 794	94 987	87 902	998 434
PASSIF PRIS EN CHARGE					
Passif à court terme (incluant 70 796 \$ de découvert bancaire)	3 434	106 409	65 315	63 697	238 855
Revenus reportés	79 317	-	-	-	79 317
Passif d'impôts futurs	-	78 817	-	-	78 817
Dette à long terme	-	12 568	-	-	12 568
	82 751	197 794	65 315	63 697	409 557
ÉCART D'ACQUISITION					
	-	-	70 328	25 795	96 123
ACTIF NET ACQUIS	275 000 \$	260 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	685 000 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

3. ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS (suite)

Exercice terminé le 31 mai 2004 (suite)

	Conseiller en gestion et informatique CGI inc.	Entreprise D'intégration liens ouverts DNS inc.	MAS Informatique inc.	9109-0365 Québec inc.	Total
PRIX D'ACHAT - FINANCEMENT					
Espèces	275 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	475 000 \$
Émission d'actions de catégorie E	-	200 000	50 000	-	250 000
Ajustement subséquent	-	(40 000)	-	-	(40 000)
	275 000 \$	260 000 \$	100 000 \$	50 000 \$	685 000 \$

Exercice terminé le 31 mai 2003

Le 25 mai 2003, la société a acquis 100 % des actions avec droit de vote de Zèle Solutions d'Affaires inc., une société offrant la vente d'équipements informatiques et des services de consultation. Le coût d'acquisition s'est élevé à 50 000 \$ et fut acquitté par l'émission de 50 000 actions de catégorie E évaluées à 50 000 \$.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats de Zèle Solutions d'Affaires inc. sont inclus dans les résultats de la société depuis le 25 mai 2003.

Le tableau qui suit résume la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge, de même que le mode de financement à la date d'acquisition.

ACTIF ACQUIS

Actif à court terme (incluant 3 880 \$ d'encaisse)	17 424 \$
Immobilisations corporelles	11 163
Actif d'impôts futurs	1 350
	29 937

PASSIF PRIS EN CHARGE

Passif à court terme	8 801
----------------------	-------

ÉCART D'ACQUISITION	28 864
----------------------------	---------------

ACTIF NET ACQUIS	50 000 \$
-------------------------	------------------

PRIX D'ACHAT - FINANCEMENT

Émission d'actions de catégorie E, non votantes	50 000 \$
---	-----------

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

4. DÉBITEURS

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Comptes clients	1 582 529 \$	223 492 \$	1 351 987 \$	177 168 \$
Provision pour créances douteuses	(16 084)	-	(132 250)	-
	1 566 445	223 492	1 219 737	177 168
Avance à recevoir	57 797	8 020	4 595	6 000
Crédits d'impôt à recouvrer (note 14)	456 699	82 482	264 506	2 600
Dépôts de garantie	6 777	-	-	-
Dépôts de soumission	-	-	500	-
Subvention à recevoir	6 932	6 932	6 932	-
	2 094 650 \$	320 926 \$	1 496 270 \$	185 768 \$

5. STOCKS

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Stocks de matériel	206 124 \$	46 584 \$	60 130 \$	42 029 \$
Travaux en cours	-	-	12 530	-
	206 124 \$	46 584 \$	72 660 \$	42 029 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			Au 31 août 2004 (non vérifié)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Enseigne	975 \$	410 \$	565 \$
Matériel informatique	500 210	244 231	255 979
Matériel roulant	38 790	13 225	25 565
Mobilier de bureau	178 458	91 917	86 541
Système téléphonique	19 247	13 881	5 366
	737 680 \$	363 664 \$	374 016 \$

			Au 31 août 2003 (non vérifié)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	41 238 \$	2 587 \$	38 651 \$
Logiciel informatique	25 942	9 932	16 010
Matériel informatique	61 796	19 450	42 346
Mobilier de bureau	95 685	27 625	68 060
	224 661 \$	59 594 \$	165 067 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

			Au 31 mai 2004 (vérifié)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	45 824 \$	3 851 \$	41 973 \$
Matériel informatique	140 153	53 043	87 110
Mobilier de bureau	98 177	33 266	64 911
	284 154 \$	90 160 \$	193 994 \$

			Au 31 mai 2003 (non vérifié)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	41 238 \$	2 197 \$	39 041 \$
Matériel informatique	66 765	19 550	47 215
Mobilier de bureau	53 766	13 873	39 893
	161 769 \$	35 620 \$	126 149 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

7. ACTIFS INCORPORELS, au coût après amortissement

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Solutions d'affaires et logiciels à durée de vie limitée				
Solutions - ERP Olympic - CGI inc.	188 126 \$	6 946 \$	193 968 \$	6 946 \$
Solutions - BI-Cubix - Openlinks	358 367	293 798	354 203	-
Solutions - R.H. & R.D. FOREMAN E.M.A. inc.	275 000	-	-	-
Solutions - Algosys inc.	322 888	-	-	-
	1 144 381 \$	300 744 \$	548 171 \$	6 946 \$

L'amortissement cumulé au 31 mai 2004 s'élève à 11 684 \$.

8. EMPRUNT BANCAIRE

La marge de crédit, d'un montant autorisé de 775 000 \$, est garantie par une hypothèque mobilière sur les comptes recevables, les stocks et des cautionnements personnels d'actionnaires. Les montants utilisés de la marge de crédit comportent un taux d'intérêt variant du taux préférentiel plus 1,75 % au taux préférentiel plus 2,125 %. Ces facilités de crédit comportent des engagements en vertu desquels la société doit maintenir certains ratios, lesquels sont rencontrés au 31 août 2004.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Fournisseurs	630 557 \$	120 488 \$	302 249 \$	117 513 \$
Taxes à la consommation	25 866	23 317	101 574	16 007
Salaires et déductions à la source	58 571	3 193	82 827	17 003
Dû à un particulier	-	16 000	-	-
Frais courus	57 502	3 000	28 138	3 000
Loyer	19 250	-	-	-
Redevances	15 500	-	-	-
	807 246 \$	165 998 \$	514 788 \$	153 523 \$

10. BILLETS À DEMANDE

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Billet à demande, taux préférentiel plus 2,75 %, garanti par une hypothèque mobilière et un cautionnement personnel des actionnaires, remboursable par versements mensuels de 1 000 \$ plus les intérêts	37 346 \$	- \$	- \$	- \$
Billet à demande, taux préférentiel plus 2,5 %, garanti par une hypothèque mobilière sur les comptes à recevoir et autres débiteurs, sur les stocks et par un cautionnement personnel des actionnaires, remboursable par versements mensuels de 2 557 \$ plus les intérêts	46 027	-	-	-
	83 373 \$	- \$	- \$	- \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

11. DETTE À LONG TERME

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Emprunt, taux de base plus 5 %, garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs et par un cautionnement personnel de l'actionnaire majoritaire de la société, remboursable par des versements mensuels de 3 000 \$ plus les intérêts, échéant en septembre 2010	220 000 \$	- \$	229 000 \$	- \$
Emprunt, taux de 7,55 %, garanti par une bâtisse, remboursé au cours de la période	-	84 518	82 051	85 271
Emprunt, taux de base plus 3,75 %, échu au cours de la période	-	-	730	-
Emprunt, taux de 10,5 %, garanti par une hypothèque mobilière sur du mobilier et de l'équipement, remboursable par des versements mensuels de 430 \$ en capital et intérêts, échéant en mai 2006	8 192	12 250	9 246	-
Billet à terme, taux préférentiel plus 1,25 %, garanti par un terrain et une bâtisse, d'une valeur comptable de 276 953 \$ et par des cautionnements personnels des actionnaires de la société, remboursable par versements mensuels de 550 \$ plus les intérêts, échéant en février 2005	12 542	-	-	-
Emprunt, sans intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable de 25 565 \$, remboursable par versements mensuels de 647 \$, échéant en juin 2008	29 739	-	-	-
Emprunt, taux de 7,27 %, remboursable par versements mensuels de 1 314 \$ en capital et intérêts, échéant en juillet 2006	27 855	-	-	-
Emprunt, sans intérêts, remboursable par versements annuels de 11 476 \$, échéant en mars 2006	22 952	-	-	-
Dû à un actionnaire, sans intérêts ni modalités de remboursement	18 872	21 645	31 872	24 557
Dû à un particulier, taux de base sur un montant de 13 872 \$, remboursable au plus tard le 15 juillet 2005	26 287	-	-	-
Dû à Ultra Cargo, taux de base sur un montant de 28 144 \$, remboursable au plus tard le 15 juillet 2005	53 333	-	-	-
	419 772	118 413	352 899	109 828
Portion échéant au cours du prochain exercice	166 334	2 584	44 439	3 620
	253 438 \$	115 829 \$	308 460 \$	106 208 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

11. DETTE À LONG TERME

Considérant les emprunts contractés durant le trimestre terminé le 31 août 2004, les remboursements en capital requis sur cette dette au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2 0 0 5	2 0 0 6	2 0 0 7	2 0 0 8	2 0 0 9
150 570 \$	75 104 \$	45 838 \$	43 764 \$	36 624 \$

12. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

Catégorie A, votantes et participantes

Catégorie B, votantes, non participantes, rachetables au gré de la société au montant du capital versé, troisième rang lors du remboursement

Catégorie C, non votantes, non participantes, dividende non cumulatif, préférentiel de deuxième rang, fixe à ½ % par mois, rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé plus une prime, deuxième rang lors du remboursement concurremment avec les actions de catégorie D

Catégorie D, non votantes, non participantes, dividende non cumulatif, préférentiel de deuxième rang, fixe à ¾ % par mois, rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé plus une prime, deuxième rang lors du remboursement concurremment avec les actions de catégorie C

Catégorie E, non votantes, non participantes, dividende non cumulatif, préférentiel de premier rang, fixe à 9 % , rachetables au gré de la société ou du détenteur au montant du capital versé, premier rang lors du remboursement

Catégorie F, non votantes, non participantes, dividende à même le compte de dividendes en capital, constitué en tout ou en partie du produit de toute police d'assurance-vie, rachetables au gré de la société ou au décès du détenteur au montant versé, quatrième rang lors du remboursement en cas de dissolution

Aux 31 août		Aux 31 mai	
2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)

Émis et payé

Présenté dans les
capitaux propres :

100 actions de
catégorie A

100 \$	100 \$	100 \$	100 \$
--------	--------	--------	--------

Présenté au passif :

2 326 973 actions de
catégorie E

2 326 973 \$	531 260 \$	846 567 \$	163 260 \$
--------------	------------	------------	------------

Les engagements liés au rachat des actions de catégorie E sont détaillés à la note 13.

Voir également note 20, relative à la conversion conditionnelle d'un certain nombre d'actions de catégorie E en actions ordinaires de Bio Angel.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

12. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émissions d'actions

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2003, la société a émis 50 000 actions de catégorie E pour une valeur de 50 000 \$ en contrepartie de la totalité des actions de la société Zèle Solutions d'Affaires inc.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2004, la société a émis 250 000 actions de catégorie E pour une valeur de 250 000 \$ et déboursé 200 000 \$ en contrepartie de la totalité des actions des sociétés MAS Informatique inc., 9109-0365 Québec inc. et Entreprise D'intégration de liens ouverts DNS inc.

De plus, la société a émis 465 000 actions de catégorie E d'une valeur de 465 000 \$ en contrepartie d'un montant équivalent en espèces.

Au cours du trimestre terminé le 31 août 2004, la société a émis 1 023 713 actions de catégorie E pour une valeur de 1 023 713 \$ et déboursé 386 856 \$ en contrepartie de la totalité des actions votantes des sociétés Algosys inc. et 9009-4269 Québec inc. de même que certains actifs de la société FOREMAN E.M.A. inc.

De plus, la société a émis 477 093 actions de catégorie E d'une valeur de 477 093 \$ en contrepartie de 400 000 \$ en espèces, 25 000 \$ en œuvres d'art (autres éléments d'actif) et d'une avance à recevoir de 52 093 \$.

Rachat d'actions

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2004, la société a racheté 31 693 actions de catégorie E pour un montant de 31 693 \$ en espèces.

Au cours du trimestre terminé le 31 août 2004, la société a racheté 20 400 actions de catégorie E pour un montant de 20 400 \$ en espèces.

13. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Baux

La société s'est engagée à verser des loyers minimums futurs totalisant 305 992 \$ en vertu de baux dont les échéances varient entre mars 2005 et mai 2008. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochaines années s'élèvent comme suit :

2 0 0 5	2 0 0 6	2 0 0 7	2 0 0 8
108 796 \$	104 910 \$	86 246 \$	6 130 \$

Actions privilégiées de catégorie E

La société s'est engagée à racheter la totalité des actions de catégorie E entre 2005 et 2006, ou, dans certains cas, au plus tard lors du premier appel public à l'épargne de la société.

Voir également note 20, relative à la conversion conditionnelle d'un certain nombre d'actions de catégorie E en actions ordinaires de Bio Angel.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

13. ENGAGEMENTS ET GARANTIES (suite)

Contrepartie conditionnelle

Lors de l'acquisition de la filiale Algosys inc., la société a consenti une contrepartie conditionnelle qui stipule que le prix des actions acquises sera ajusté à la hausse pour un montant maximum de 2 750 000 \$ dans l'éventualité où la société encaisse des montants, avant taxes et déboursés, supérieurs à 500 000 \$ par année, suite à la vente de Solutions « Algosys », et ce, pour les six premières années complètes suivant le 1^{er} juin 2004. La contrepartie est fonction du niveau des ventes et celle-ci est payable 45 jours suivant la fin d'une année dans une proportion équivalente d'argent et d'actions de catégorie E.

Aucun passif ni aucun titre de capitaux propres en circulation n'ont été constatés, et ce, jusqu'à ce que la condition soit réalisée. Si une contrepartie devenait exigible, celle-ci serait comptabilisée en accroissement de l'écart d'acquisition.

De même, si la société décidait de se départir de sa filiale Algosys inc., celle-ci devrait l'offrir initialement au vendeur qui bénéficie d'un droit de premier refus.

Garantie de paiement

Lors de l'acquisition des éléments d'actif de FOREMAN E.M.A. inc., **Groupe Conseil Omnitech inc.** a garanti le rachat des 300 000 actions de catégorie E émises au vendeur en cédant une copie des sources du logiciel acquis en entiercement.

Redevances

Une filiale de la société a signé un protocole d'entente avec une tierce partie en date du 15 juillet 1996 qui stipule qu'elle participera aux revenus bruts futurs générés par la filiale de la société dans une proportion de 2 % pour un montant maximal de 52 000 \$, et ce, à compter du 15 juillet 1997. Au 5 janvier 2001, une entente est intervenue afin de réduire le montant maximum à payer à 26 000 \$ et le 12 mars 2001 une entente de paiements fixes est intervenue entre les deux parties afin de répartir le remboursement final. Au 31 août 2004, le solde à payer jusqu'à l'échéance s'établit à 7 442 \$, soit 3 721 \$ en 2004 et 2005.

De plus, cette filiale de la société doit verser au département de la gestion de propriété intellectuelle et de l'information technique de l'Agence du revenu du Canada, jusqu'en 2007, des redevances de 5 % calculées sur le chiffre d'affaires de la société jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 6 000 \$. À ce titre, au 31 août 2004, un montant de 15 500 \$ est comptabilisé dans les crédettes.

Rendement sur actions de catégorie E

La société s'est engagée contractuellement à verser un rendement de 9 % sur 775 000 actions de catégorie E ainsi qu'un rendement additionnel de 6 % sur 400 000 de ces actions de catégorie E jusqu'à leur date de rachat en 2005 et 2006.

Ces sommes à payer de 25 875 \$ au 31 août 2004 (- \$ au 31 mai 2004 et - \$ au 31 mai 2003) sont comptabilisées à titre de frais courus aux états financiers.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

14. CRÉDITS D'IMPÔT RELATIFS AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les montants comptabilisés à titre de crédits d'impôt à la recherche et au développement totalisant 456 699 \$ au 31 août 2004 sont relatifs à des déclarations d'impôts qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen par les autorités fiscales, les crédits réclamés s'élèvent respectivement à 158 699 \$ pour le trimestre terminé le 31 août 2004 et 14 482 \$ pour le trimestre terminé le 31 août 2003, 193 400 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2004 et 2 600 \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2003. En cas d'écarts entre les montants réclamés par la société et les montants accordés par les autorités fiscales, le gain ou la perte en résultant sera comptabilisé au cours de l'exercice où les écarts seront constatés.

Les crédits d'impôt à la recherche et développement de l'exercice terminé le 31 mai 2004 n'ont pas encore été déposés auprès des autorités fiscales.

15. OPÉRATIONS ENTRE SOCIÉTÉS APPARENTÉES

La société loue depuis le 1^{er} juin 2004 des locaux abritant son siège social en vertu d'un bail auprès d'un actionnaire pour un montant totalisant 231 000 \$ échéant en mai 2007. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2004, aucune charge directe n'était assumée par la société.

Toutes ces opérations ont été réalisées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

16. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice 2004, une poursuite de 225 000 \$ a été intentée contre une filiale de la société « Entreprise D'intégration de liens ouverts DNS inc. » relativement à la location d'un espace à bureaux. La filiale a contesté cette réclamation. La société est d'avis que le montant global de cette obligation ne dépassera pas 15 000 \$ et, qu'en conséquence, il n'y aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la société. Également, cette même filiale « Entreprise D'intégration de liens ouverts DNS inc. » fait l'objet d'une autre poursuite au montant de 195 000 \$ relativement à la fourniture de services. La filiale a contesté cette réclamation. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la société.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Approximativement 50 % des soldes des comptes clients au 31 août 2004 et 31 mai 2004 proviennent d'un nombre restreint de clients. La société procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque auquel est exposé le bénéfice de la société et qui découle des fluctuations des taux d'intérêt et du degré de volatilité de ces taux. Bien que la société a recours à du financement à des taux variables (emprunt bancaire et dette à long terme), elle n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition à ce risque.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, des débiteurs, du découvert bancaire ainsi que des créditeurs et des charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est approximativement égale à la valeur comptable. Elle est déterminée en utilisant la valeur présente des flux monétaires à venir en tenant compte des ententes de financement en vigueur et des taux d'intérêt applicables pour des emprunts avec des conditions et des échéances similaires.

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Périodes de 3 mois terminées les 31 août		Exercices terminés les 31 mai		
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)	2002 (non vérifié)
Billet à demande	(8 114)\$	- \$	- \$	- \$	- \$
Frais reportés	(28 427)	-	-	-	-
Revenus reportés	(107 299)	-	32 607	-	-
Débiteurs	70 064	(8 386)	(888 935)	(65 881)	(106 343)
Stocks	4 407	(4 555)	8 996	(96 078)	(65 170)
Frais payés d'avance	14 904	-	(3 829)	-	-
Créditeurs et charges à payer	(12 048)	(85 593)	244 338	92 989	53 813
Impôts sur les bénéfices à payer	10 733	2 744	52 350	(7 474)	16 571
	(55 780)\$	(95 790)\$	(554 473)\$	(76 444)\$	(101 129)\$

Intérêts et impôts sur les bénéfices payés

Intérêts payés	25 763 \$	2 680 \$	52 953 \$	6 894 \$	906 \$
Impôts sur les bénéfices payés	- \$	- \$	17 800 \$	12 407 \$	- \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

19. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le tableau qui suit présente un rapprochement de la charge d'impôts aux taux prévus par la loi au Canada, soit 31,69 % au 31 août 2004, 32,19 % au 31 mai 2004, 33,69 % au 31 août 2003, 34,19 % au 31 mai 2003 et 36,34 % au 31 mai 2002, et la charge d'impôts inscrite dans les états des résultats

	Périodes de 3 mois terminées les 31 août		Exercices terminés les 31 mai		
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)	2002 (non vérifié)
Impôts aux taux prévus par la loi	39 143 \$	6 785 \$	116 371 \$	34 349 \$	18 013 \$
Éléments non déductibles au niveau de la loi	1 323	-	6 385	974	1 631
Déductions pour petites entreprises (DPE)	-	(3 222)	(23 938)	(11 427)	(7 024)
Crédits d'impôt stage en milieu de travail	-	-	-	(2 600)	-
Autres	(6 668)	877	2 876	(4 191)	(213)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS	33 798 \$	4 440 \$	101 694 \$	17 105 \$	12 407 \$

Les éléments importants de la charge d'impôts sont présentés dans le tableau suivant :

	Périodes de 3 mois terminées les 31 août		Exercices terminés les 31 mai		
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)	2002 (non vérifié)
Impôts exigibles	- \$	4 440 \$	56 528 \$	12 289 \$	12 407 \$
Impôts futurs	33 798	-	45 166	4 816	-
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS	33 798 \$	4 440 \$	101 694 \$	17 105 \$	12 407 \$

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

19. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Immobilisations et actifs incorporels	160 915 \$	82 283 \$	101 512 \$	3 466 \$
Crédits d'impôt à la recherche scientifique	24 982	-	23 657	-
TOTAL DES IMPÔTS FUTURS	185 897 \$	82 283 \$	125 169 \$	3 466 \$

Les passifs d'impôts futurs sont classés comme suit :

	Aux 31 août		Aux 31 mai	
	2004 (non vérifié)	2003 (non vérifié)	2004 (vérifié)	2003 (non vérifié)
Passif d'impôts futurs à court terme	24 982 \$	- \$	23 657 \$	- \$
Passif d'impôts futurs à long terme	160 915	82 283	101 512	3 466
TOTAL DES IMPÔTS FUTURS	185 897 \$	82 283 \$	125 169 \$	3 466 \$

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

- 1) Le 27 juillet 2004, tel que modifié le 10 septembre 2004, le 8 novembre 2004 et le 20 décembre 2004, la société a signé un accord de principe portant sur une opération admissible proposée en vertu de la Politique 2.4 de la Bourse de croissance TSX inc. avec la société de capital de démarrage Corporation Bio Angel 1, (Bio Angel), dans le cadre de laquelle la société propose d'échanger des actions avec Bio Angel. Si cette transaction a lieu, le regroupement sera comptabilisé comme une prise de contrôle inversée, **Groupe Conseil Omnitech inc.** étant la société acquérante. Suite à l'Opération admissible, **Groupe Conseil Omnitech inc.** sera dissoute ou fusionnée selon la solution la plus avantageuse pour la société afin de former l'Émetteur résultant.

Comme condition à l'entente et préalable à la clôture de l'entente finale, un financement public d'un montant entre 2 000 000 \$ et 5 000 000 \$ devra avoir été réalisé par l'Émetteur résultant, selon le cas.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

À la clôture de l'Opération admissible, Bio Angel s'engage à émettre aux actionnaires détenant des actions ordinaires de **Groupe Conseil Omnitech inc.** 68 506 435 (19 573 267 après regroupement) actions ordinaires de son capital social en contrepartie de l'acquisition de toutes les actions ordinaires de **Groupe Conseil Omnitech inc.** et 5 547 435 (1 584 981 après regroupement) actions ordinaires de son capital social en contrepartie de 1 078 260 actions de catégorie E émises et en circulation de **Groupe Conseil Omnitech inc.** à un prix de 0,20 \$ (avant regroupement) l'action ordinaire égal à la valeur de **Groupe Conseil Omnitech inc.** déterminée conformément aux présentes et une prime de 31 250 \$ égale à 25 % de 125 000 \$; 248 713 actions de catégorie E de **Groupe Conseil Omnitech inc.** seront rachetées par l'Émetteur résultant au comptant au plus tard à la clôture de l'Opération admissible et 800 000 actions de catégorie E au plus tard le 1^{er} juillet 2005. Au plus tard le 1^{er} juillet 2005, toutes les actions de catégorie E émises et en circulation de **Groupe Conseil Omnitech inc.** auront été soit rachetées et payées en espèces, soit achetées et payées par des actions ordinaires de Bio Angel et/ou de l'Émetteur résultant. Suite à l'Opération admissible, **Groupe Conseil Omnitech inc.** sera la filiale de Bio Angel.

Les actions et les options de l'Émetteur résultant seront subséquemment regroupées à raison de 3,5 actions pour une nouvelle action.

Bio Angel s'est également engagée à émettre au moment de l'Opération admissible à l'actionnaire principal de **Groupe Conseil Omnitech inc.** des Droits de recevoir des Actions additionnelles de l'Émetteur résultant. Ces droits reçus par l'actionnaire principal, permettront d'obtenir 570 509 actions ordinaires (après regroupement de 3,5 pour 1) de l'Émetteur résultant si un certain seuil de bénéfice est atteint pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2005 et 570 510 actions ordinaires (après regroupement de 3,5 pour 1) de l'Émetteur résultant si un certain seuil de bénéfice est atteint pour l'exercice terminé le 31 mai 2006.

Les actionnaires de Bio Angel ont approuvés l'établissement d'un nouveau régime d'options d'achat d'actions pour les administrateurs, les cadres supérieurs, les employés, les consultants et les fournisseurs de l'Émetteur résultant. Le régime permettra l'octroi d'options non transférables de souscrire un nombre d'actions de l'Émetteur résultant qui ne peut excéder 9 112 013 (2 603 432 après regroupement) actions de l'Émetteur résultant.

La finalisation de l'Opération admissible est sujette à certaines conditions incluant l'approbation des actionnaires et des organismes de réglementation.

- 2) En octobre 2004, la société a racheté 200 000 actions de catégorie E pour une somme de 120 000 \$ et les détenteurs de 1 078 260 actions de catégorie E de **Groupe Conseil Omnitech inc.** ont accepté d'échanger leurs actions contre des actions ordinaires de Bio Angel. De plus, en novembre 2004, **Groupe Conseil Omnitech inc.** a consenti une hypothèque mobilière sur l'actif destiné à la revente d'une valeur comptable de 276 953 \$ afin de garantir le rachat d'actions de catégorie E de certains détenteurs.
- 3) Bio Angel s'est engagée, sous réserve du consentement de la Bourse, à accorder à **Groupe Conseil Omnitech inc.** un prêt au montant de 250 000 \$ garanti par hypothèque mobilière sur tous les actifs de **Groupe Conseil Omnitech inc.** dans le cadre de l'Opération. Ce prêt servira à effectuer des opérations de repérage et d'évaluation d'entreprises et à supporter les honoraires de conseillers juridiques et comptables lors de la réalisation d'acquisitions stratégiques complémentaires aux activités de **Groupe Conseil Omnitech inc.** et lors d'opérations financières courantes.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Périodes de trois mois terminées les 31 août 2004 et 2003 (non vérifié)

Exercices terminés les 31 mai 2004 (vérifié), 2003 et 2002 (non vérifié)

20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

- 4) Le 20 octobre 2004, la société a obtenu le renouvellement de sa marge de crédit décrite à la note 8. Le montant autorisé est de 1 000 000 \$ portant intérêts au taux préférentiel plus 1,75 %.
- 5) Le 8 novembre 2004, la société a réglé pour une somme de 12 500 \$ la poursuite intentée contre l'une de ses filiales relativement à la location de locaux. Les conseillers juridiques de la société sont d'avis que la poursuite de 195 000 \$ relativement à la fourniture de service se règlera pour un montant n'excédant pas 25 000 \$.
- 6) Le 13 décembre 2004, les 100 actions de catégorie A de **Groupe Conseil Omnitech inc.** ont été subdivisées en 13 701 287 actions de catégorie A.
- 7) Le 14 janvier 2005, Bio Angel a déposé un prospectus pour l'émission de 2 857 143 unités (offre minimale) et 7 142 857 unités (offre maximale) (« l'Émission ») au prix de 0,70 \$ par unité. Chaque unité comprend une action ordinaire du capital-actions de Bio Angel et un bon de souscription. Chaque bon de souscription pourra être exercé afin d'acquérir une action ordinaire à un prix de 0,95 \$ pour une période de 18 mois après la date de clôture de l'Émission. De plus, Bio Angel a octroyé au Placeur pour compte un nombre de bons de souscription égal à 10 % des unités émises en vertu de l'Émission (les « Bons de souscription du Placeur pour compte ») pouvant être levés pour une période de 18 mois au prix de 0,70 \$.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres des exercices terminés les 31 mai 2003 et 2002 n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ils ont été examinés par un autre cabinet d'experts-comptables. Certains chiffres des exercices terminés les 31 mai 2004, 2003 et 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle adoptée lors du trimestre terminé le 31 août 2004.

ANNEXE C

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE NORMAX POUR LA PÉRIODE DE SIX MOIS
TERMINÉE LE 30 JUIN 2004 ET LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINT**

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2869-0113 QUÉBEC INC. POUR LA PÉRIODE DE DIX MOIS
TERMINÉE LE 30 JUIN 2004 ET LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS QUI Y EST JOINT**

Donald Huard, c.a., associé
Marc Renaud, c.a., associé
Benoit Carmichael, c.a., associé
Guy Demers, c.a., associé
Sylvain Dostie, c.a., associé

Édith Lachance, c.a.
Guylaine Morin, c.a.

NORMAX INFORMATIQUE INC.
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
AU 30 JUIN 2004

	Page
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Bénéfices non répartis	3
Flux de trésorerie	4
Bilan	5
Notes aux états financiers	6 à 11
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Coût des ventes	12
Frais de ventes et d'administration	13
Frais de financement	14

Donald Huard, c.a., associé
Marc Renaud, c.a., associé
Benoit Carmichael, c.a., associé
Guy Demers, c.a., associé
Sylvain Dostie, c.a., associé

Édith Lachance, c.a.
Guylaine Morin, c.a.

Page 1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de Normax Informatique inc.,

Nous avons vérifié le bilan de Normax Informatique inc. au 30 juin 2004 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice de six mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

N'ayant été nommés vérificateurs de la société qu'en cours d'exercice, nous n'avons pu assister au dénombrement des stocks d'ouverture et nous n'avons pu contrôler les quantités en stock par d'autres moyens. Puisque les stocks sont l'un des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie, nous n'avons pu déterminer si certains redressements du coût des marchandises vendues, des impôts sur le bénéfice, du bénéfice net, des bénéfices non répartis au début de l'exercice et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation auraient été nécessaires.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements dont il est question au paragraphe précédent, que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les quantités en stock au début de l'exercice, les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société pour l'exercice de six mois terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, le bilan donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Huard, Renaud, Carmichael, Demers, Dostie, c.a.

COMPTABLES AGRÉÉS

Charlesbourg, le 25 août 2004

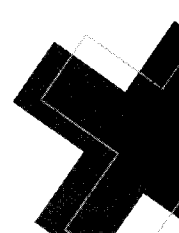
NORMAX INFORMATIQUE INC.

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003</u> (12 mois) (non vérifié)	
VENTES	302 020	863 617	\$
COÛT DES VENTES	<u>262 272</u>	<u>751 834</u>	
BÉNÉFICE BRUT	<u>39 748</u>	<u>111 783</u>	
FRAIS			
Ventes	23 718	61 314	
Administration	25 537	64 825	
Financement	<u>1 144</u>	<u>3 016</u>	
	<u>50 399</u>	<u>129 155</u>	
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	<u>(10 651)</u>	<u>(17 372)</u>	\$

Renseignements complémentaires pages 12 à 14



NORMAX INFORMATIQUE INC.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003</u> (12 mois) (non vérifié)
SOLDE AU DÉBUT	109 597	126 969 \$
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	<u>(10 651)</u>	<u>(17 372)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>98 946</u>	<u>109 597</u> \$



NORMAX INFORMATIQUE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	2004	31 décembre 2003 (12 mois) (non vérifié)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette de l'exercice	(10 651)	(17 372) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	1 334	3 922
Perte sur disposition d'immobilisations	-	1 800
	(9 317)	(11 650)
Évolution nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	6 936	61 070
	(2 381)	49 420
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	35 105	-
Acquisition de placements	-	(6 160)
Produit de disposition d'immobilisations	-	1 051
Acquisition d'immobilisations	-	(600)
	35 105	(5 709)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(15 342)	(30 685)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	17 382	13 026
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DÉFICITAIRES) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(18 727)	(31 753)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (DÉFICITAIRES) À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 345)	(18 727) \$
ÉVOLUTION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS À L'EXPLOITATION		
Clients et autres débiteurs	48 810	141 792 \$
Impôts à recevoir	1 032	(1 032)
Stocks	(7 042)	5 553
Frais payés d'avance	(559)	938
Fournisseurs et frais courus	(35 305)	(86 181)
	6 936	61 070 \$

Les espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice se composent du découvert bancaire.

NORMAX INFORMATIQUE INC.

BILAN

AU 30 JUIN 2004

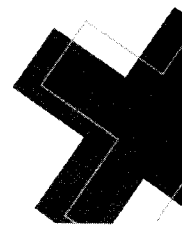
ACTIF

	2004	31 décembre 2003 (non vérifié)
A COURT TERME		
Clients et autres débiteurs	35 285	84 095 \$
Impôts à recevoir	-	1 032
Stocks	19 497	12 455
Frais payés d'avance	559	-
	55 341	97 582
PLACEMENTS (note 3)	117 254	152 359
IMMOBILISATIONS (note 4)	9 729	11 063
	<u>182 324</u>	<u>261 004 \$</u>

PASSIF

A COURT TERME		
Découvert bancaire (note 5)	1 345	18 727 \$
Fournisseurs et frais courus (note 6)	30 792	66 097
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	30 685	30 685
	62 822	115 509
DETTE A LONG TERME (note 7)	20 456	35 798
	<u>83 278</u>	<u>151 307</u>
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL-ACTIONS (note 8)	100	100
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	98 946	109 597
	99 046	109 697
POUR LE CONSEIL	<u>182 324</u>	<u>261 004 \$</u>

(s) Robert Trépanier _____, administrateur



NORMAX INFORMATIQUE INC.**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La société a été constituée en vertu de la Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral en date du 1er mars 1979. Elle exploite une entreprise de vente et service spécialisée en informatique.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**STOCKS**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

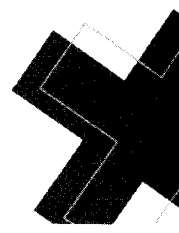
IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, et l'amortissement, basé sur la vie utile estimée, est pourvu selon les méthodes et les taux suivants:

Enseigne	: 20 % dégressif
Équipement informatique	: 30 % dégressif
Mobilier et équipement de bureau	: 20 % dégressif

NOTE 3 - PLACEMENTS

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003 (non vérifié)</u>
Prêt à une société actionnaire. 3,86 %, sans modalité de remboursement.	98 573	98 573 \$
Avance à une société actionnaire, sans intérêt ni modalité de remboursement	<u>18 681</u>	<u>53 786</u>
	<u>117 254</u>	<u>152 359 \$</u>



NORMAX INFORMATIQUE INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS

	<u>Solde au début</u> (non vérifié)	<u>Acquisi- tions</u>	<u>Solde à la fin</u>
COÛT			
Équipement informatique	62 000	-	62 000 \$
Mobilier et équipement de bureau	<u>38 096</u>	<u>-</u>	<u>38 096</u>
	<u>100 096</u>	<u>-</u>	<u>100 096</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ		<u>Amortis- sement</u>	
Équipement informatique	57 423	686	58 109
Mobilier et équipement de bureau	<u>31 610</u>	<u>648</u>	<u>32 258</u>
	<u>89 033</u>	<u>1 334</u>	<u>90 367</u>
VALEUR NETTE	<u>11 063</u>		<u>9 729</u> \$

NOTE 5 - DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire, d'un montant autorisé maximum de 100 000 \$, est garanti par les comptes clients et les stocks et porte intérêts au taux préférentiel de l'institution financière de la société plus 2 % et est remboursable sur demande.

NOTE 6 - FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003</u> (non vérifié)
Fournisseurs	22 349	57 118 \$
Salaires et déductions à la source	8 443	5 727
Taxes gouvernementales	<u>-</u>	<u>3 252</u>
	<u>30 792</u>	<u>66 097</u> \$

NORMAX INFORMATIQUE INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 7 - DETTE A LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003 (non vérifié)</u>
Emprunt, taux préférentiel de l'institution financière de la société plus 2,5 %, garanti par hypothèque mobilière sur les comptes clients et autres débiteurs, sur les stocks et par un cautionnement personnel des actionnaires d'une société actionnaire, remboursable par versements mensuels en capital de 2 557 \$ plus les intérêts courus, échéant en février 2006.	51 141	66 483 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>30 685</u>	<u>30 685</u>
	<u>20 456</u>	<u>35 798 \$</u>

Les versements estimatifs de capital à prévoir au cours des deux prochains exercices sont de :

<u>2005</u>	<u>2006</u>
<u>30 685</u>	<u>20 456 \$</u>

NOTE 8 - CAPITAL-ACTIONS

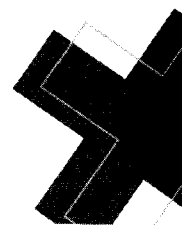
Autorisé:

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale;

Actions de catégorie A, votantes, participantes.

Actions de catégorie B, votantes, participantes.

Actions de catégorie C, votantes, non participantes, rachat automatique au décès du détenteur à leur prix d'émission.



NORMAX INFORMATIQUE INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 8 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Actions de catégorie D, non votantes, non participantes, dividende non cumulatif de 1% par mois, rachetables au gré du détenteur à leur prix d'émission.

Actions de catégorie E, non votantes, non participantes, dividende non cumulatif de 1% par mois, rachetables au gré du détenteur à leur prix d'émission

Actions de catégorie F, non votantes, non participantes, dividende annuel non cumulatif de 1\$ par action, rachetables au gré du détenteur à leur prix d'émission.

Actions de catégorie G, non votantes, non participantes, dividende annuel non cumulatif de 1\$ par action, rachetables au gré du détenteur à leur prix d'émission.

	<u>2004</u>	31 décembre <u>2003</u> (non vérifié)
--	-------------	---

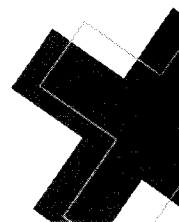
Émis et versé :

100 actions de catégorie A	<u>100</u>	<u>100</u> \$
----------------------------	------------	---------------

NOTE 9 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

La société a signé un bail se terminant en août 2006 pour les locaux qu'elle occupe. Elle s'est engagée à verser un montant de 26 934 \$ au 30 juin 2004. Les versements futurs à prévoir au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
<u>12 395</u>	<u>12 462</u>	<u>2 077</u> \$



NORMAX INFORMATIQUE INC.**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 10 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, la société a effectué des opérations à la valeur d'échange avec des sociétés apparentées qui sont les suivantes :

	Société actionnaire à 50 %	Société sœur (détenue à 100 % par la société actionnaire à 50 %)	
Ventes	-	10 719	\$
Achats	-	87 159	\$
Honoraires de gestion	7 000	-	\$
Revenus d'intérêts	1 896	-	\$

Au 30 juin les soldes à recevoir ou à payer à ces sociétés se détaillaient comme suit :

	Société actionnaire à 50 %	Société sœur (détenue à 100 % par la société actionnaire à 50 %)	
Clients et autres débiteurs	-	173	\$
Fournisseurs	-	9 047	\$

NOTE 11 - REPORT DE PERTES

La société peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 54 939 \$ au fédéral et 29 425 \$ au provincial. Les pertes se détaillent comme suit :

Date d'expiration	Montant de la perte	
	Fédéral	Provincial
2008	27 368	5 093
2010	16 444	14 043
2011	11 127	10 289
	54 939	29 425
		\$

NORMAX INFORMATIQUE INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 11 - REPORT DE PERTES (suite)

Les écarts temporaires qui auraient donné lieu à des actifs d'impôts futurs totalisent 2 162 \$ et peuvent être reportés sur une période indéterminée.

Aucun actif d'impôts futurs concernant ces pertes fiscales ou ces écarts temporaires n'a été constaté aux états financiers.

NOTE 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte intérêt à un taux variable. La société prévoit le remboursement complet de cet emprunt à l'échéance qui est en février 2006. Par conséquent, les risques auxquels est exposée la dette à long terme sont minimes.

b) Juste valeur

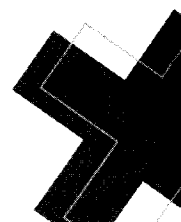
Les justes valeurs des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et frais courus correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, étant donné l'échéance rapprochée et le taux variable.

NOTE 13 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 1^{er} juillet 2004, une des société actionnaire est devenu propriétaire de 100 % des actions de la société. Cette société actionnaire a subi elle-même un changement d'actionnaires et par le fait même, un changement de contrôle amenant ainsi une fin d'exercice au 30 juin 2004.

NOTE 14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2003 n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen.



NORMAX INFORMATIQUE INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

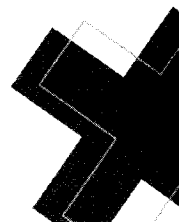
DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003</u> (12 mois) (non vérifié)	
COÛT DES VENTES			
Stocks au début	12 455	18 008	\$
Achats	197 071	599 534	
Transports sur achats	<u>1 291</u>	<u>3 105</u>	
	210 817	620 647	
Stocks à la fin	<u>19 497</u>	<u>12 455</u>	
	191 320	608 192	
Salaires	31 512	61 217	
Avantages sociaux	3 229	6 580	
Sous-traitance	<u>36 211</u>	<u>75 845</u>	
	<u>262 272</u>	<u>751 834</u>	\$



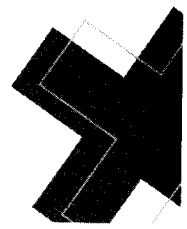
NORMAX INFORMATIQUE INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003 (12 mois) (non vérifié)</u>	
FRAIS DE VENTES			
Déplacements	6 289	11 588	\$
Livraison	95	230	
Publicité et représentations	574	1 523	
Salaires	15 081	43 143	
Charges sociales	1 679	4 733	
Télécommunication	-	97	
	<u>23 718</u>	<u>61 314</u>	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION			
Assurances	(438)	2 221	\$
Électricité	-	3 499	
Entretien et réparations	1 336	2 546	
Honoraires de gestion	7 000	12 000	
Honoraires professionnels	6 381	6 754	
Loyer	6 030	17 409	
Mauvaises créances	1 535	7 528	
Papeterie et frais de bureau	796	1 830	
Perte sur disposition d'immobilisations	-	1 800	
Système d'alarme	-	165	
Taxes, licences et permis	86	(171)	
Télécommunications	1 477	5 322	
Amortissement			
Enseigne	-	374	
Mobilier et équipement de bureau	648	1 586	
Équipement informatique	686	1 962	
	<u>25 537</u>	<u>64 825</u>	\$



NORMAX INFORMATIQUE INC.
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE DE SIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 décembre 2003 (12 mois) (non vérifié)</u>	
FRAIS DE FINANCEMENT			
Intérêts et frais bancaires	1 145	3 330	\$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>1 895</u>	<u>5 853</u>	
	3 040	9 183	
Revenus d'intérêts	<u>(1 896)</u>	<u>(6 167)</u>	
	<u>1 144</u>	<u>3 016</u>	\$



Donald Huard, c.a., associé
Marc Renaud, c.a., associé
Benoît Carmichael, c.a., associé
Guy Demers, c.a., associé
Sylvain Dostie, c.a., associé

Édith Lachance, c.a.
Guylaine Morin, c.a.

2869-0113 QUÉBEC INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 30 JUIN 2004

	Page
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Bénéfices non répartis	3
Flux de trésorerie	4 et 5
Bilan	6
Notes aux états financiers	7 à 12
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Coût des ventes	13
Frais de ventes, d'administration et de financement	14

Donald Huard, c.a., associé
Marc Renaud, c.a., associé
Benoît Carmichael, c.a., associé
Guy Demers, c.a., associé
Sylvain Dostie, c.a., associé

Édith Lachance, c.a.
Guylaine Morin, c.a.

Page 1

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de 2869-0113 Québec inc.

Nous avons vérifié le bilan de 2869-0113 Québec inc. au 30 juin 2004 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice de dix mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

N'ayant été nommés vérificateurs de la société qu'en cours d'exercice, nous n'avons pu assister au dénombrement des stocks d'ouverture et nous n'avons pu contrôler les quantités en stock par d'autres moyens. Puisque les stocks d'ouverture sont l'un des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie, nous n'avons pu déterminer si certains redressements du coût des marchandises vendues, des impôts sur le bénéfice, du bénéfice net et des bénéfices non répartis au début de l'exercice et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation auraient été nécessaires.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements dont il est question au paragraphe précédent, que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les quantités en stock au début de l'exercice, les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société pour l'exercice de dix mois terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, le bilan donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Huard, Renaud, Carmichael, Demers, Dostie, c.a.

COMPTABLES AGRÉÉS

Charlesbourg, le 26 août 2004

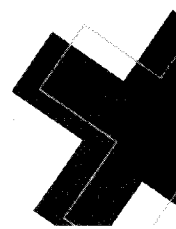
2869-0113 QUÉBEC INC.

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003 (12 mois) (non vérifié)</u>
VENTES	3 256 160	3 645 993 \$
COÛT DES VENTES	<u>2 793 064</u>	<u>3 107 065</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>463 096</u>	<u>538 928</u>
FRAIS		
Ventes	236 823	292 633
Administration	153 990	177 979
Financement	<u>7 175</u>	<u>9 376</u>
	<u>397 988</u>	<u>479 988</u>
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	65 108	58 940
IMPÔTS	<u>15 293</u>	<u>13 372</u>
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	<u>49 815</u>	<u>45 568</u> \$

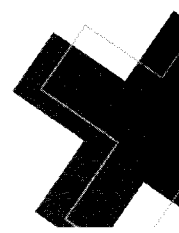
Références : Renseignements complémentaires (pages 13 et 14).



2869-0113 QUÉBEC INC.**BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003 (12 mois) (non vérifié)</u>
SOLDE AU DÉBUT	432 317	386 749 \$
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	<u>49 815</u>	<u>45 568</u>
SOLDE À LA FIN	<u>482 132</u>	<u>432 317</u> \$



2869-0113 QUÉBEC INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	2004	31 août 2003 (12 mois) (non vérifié)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	49 815	45 568 \$
Ajustement pour :		
Amortissement	19 812	14 775
	69 627	60 343
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(68 994)	29 108
	633	89 451
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	-	38 790
Remboursement de la dette à long terme	(81 968)	(9 595)
	(81 968)	29 195
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	25	-
Acquisitions d'immobilisations	(1 724)	(51 251)
	(1 699)	(51 251)
ÉVOLUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU COURS DE L'EXERCICE	(83 034)	67 395
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	63 840	(3 555)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(19 194)	63 840 \$

Les espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice se composent de l'encaisse et du découvert bancaire.



2869-0113 QUÉBEC INC.

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (12 mois) (non vérifié)
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Clients et autres débiteurs	1 164	102 820 \$
Impôts à recevoir	-	7 225
Stocks	(17 333)	(8 815)
Frais payés d'avance	(14 466)	-
Fournisseurs et frais courus	(37 340)	(76 182)
Impôts à payer	<u>(1 019)</u>	<u>4 060</u>
	<u>(68 994)</u>	<u>29 108 \$</u>



2869-0113 QUÉBEC INC.

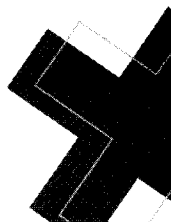
BILAN

AU 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (non vérifié)
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	-	63 840 \$
Clients et autres débiteurs (note 3)	402 598	403 762
Stocks (note 2)	118 374	101 041
Frais payés d'avance	<u>14 466</u>	<u>-</u>
	535 438	568 643
PLACEMENT (note 4)	-	25
IMMOBILISATIONS (note 2 et 5)	<u>232 107</u>	<u>250 195</u>
	<u>767 545</u>	<u>818 863 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	19 194	- \$
Fournisseurs et frais courus (note 7)	197 692	235 032
Impôt à payer	3 041	4 060
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>14 361</u>	<u>14 361</u>
	234 288	253 453
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>30 313</u>	<u>112 281</u>
	264 601	365 734
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL-ACTIONS (note 9)	20 812	20 812
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	<u>482 132</u>	<u>432 317</u>
POUR LE CONSEIL	<u>502 944</u>	<u>453 129</u>
	<u>767 545</u>	<u>818 863 \$</u>

(s) Robert Trépanier

Administrateurs



2869-0113 QUÉBEC INC.**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société est constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec. Sa principale activité consiste en la vente et la réparation de matériel informatique.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**STOCKS**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement, basé sur la vie utile estimée, est pourvu selon les méthodes et les taux suivants:

Bâtiment	: 4 % dégressif
Matériel roulant	: 30 % dégressif
Mobilier et équipement de bureau	: 20 % dégressif
Outillage	: 20 % dégressif
Équipement informatique	: 30 % dégressif

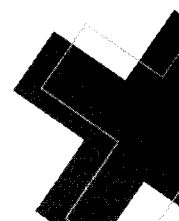
NOTE 3 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (non vérifié)
Clients	396 579	380 665 \$
Taxes gouvernementales	417	9 097
Dépôt de garantie	<u>5 602</u>	<u>14 000</u>
	<u>402 598</u>	<u>403 762 \$</u>

NOTE 4 - PLACEMENTS

25 actions de catégorie A de Katosan Informatique Inc., représentant 25 % des actions de cette catégorie émises, comptabilisées au coût (valeur aux livres au 31 décembre 2002 – 725 \$)

<u>-</u>	<u>25 \$</u>
----------	--------------



2869-0113 QUÉBEC INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

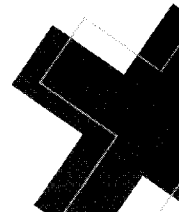
DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS

	Solde au début (non vérifié)	Acqui- sitions	Solde à la fin
COÛT			
Terrain	66 150	-	66 150 \$
Bâtiment	121 830	-	121 830
Matériel roulant	38 790	-	38 790
Mobilier et équipement de bureau	32 297	235	32 532
Outillage	4 005	-	4 005
Équipement informatique	40 784	1 489	42 273
	<u>303 856</u>	<u>1 724</u>	<u>305 580</u>
AMORTISSEMENT CUMULE		Amortis- sement	
Bâtiment	6 437	3 846	10 283
Matériel roulant	2 909	8 970	11 879
Mobilier et équipement de bureau	18 393	2 333	20 726
Outillage	3 363	107	3 470
Équipement informatique	22 559	4 556	27 115
	<u>53 661</u>	<u>19 812</u>	<u>73 473</u>
VALEUR NETTE	<u>250 195</u>		<u>232 107</u> \$

NOTE 6 - EMPRUNT BANCAIRE

La société bénéficie d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 200 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1,375%. L'emprunt est garanti par hypothèque mobilière sur l'universalité des comptes à recevoir et des stocks.



2869-0113 QUÉBEC INC.**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 7 - FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

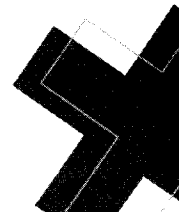
	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (non vérifié)
Fournisseurs	159 308	176 435 \$
Salaires, vacances et déductions à la source	33 134	27 742
Revenus reportés	<u>5 250</u>	<u>30 855</u>
	<u>197 692</u>	<u>235 032</u> \$

NOTE 8 - DETTE A LONG TERME

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (non-vérifié)
Emprunt, taux préférentiel plus 1,25 %, garanti par hypothèque sur le terrain et le bâtiment d'une valeur nette comptable de 177 679 \$ et par des cautionnements personnels des actionnaires de la société mère, remboursable par mensualités de 550 \$ en capital, plus les intérêts courus, échéant en juillet 2006.	13 642	89 145 \$
Emprunt, sans intérêt, garanti par le matériel roulant d'une valeur nette comptable de 26 911 \$, remboursable par mensualités de 647 \$ en capital, échéant en juin 2008.	<u>31 032</u>	<u>37 497</u>
	44 674	126 642
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>14 361</u>	<u>14 361</u>
	<u>30 313</u>	<u>112 281</u> \$

Les versements estimatifs de capital au cours des cinq (5) prochains exercices sont de:

<u>2004-2005</u>	<u>2005-2006</u>	<u>2006-2007</u>	<u>2007-2008</u>	<u>2008-2009</u>	
<u>14 361</u>	<u>14 361</u>	<u>8 193</u>	<u>7 759</u>	<u>-</u>	\$



2869-0113 QUÉBEC INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 9 - CAPITAL-ACTIONS

Autorisé:

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions catégorie A, votantes, participantes.

Actions catégorie B, 8 %, non cumulatif, préférentiel, prioritaires aux actions de catégories A et C, votantes, non participantes, rachetables au montant versé au gré de la société.

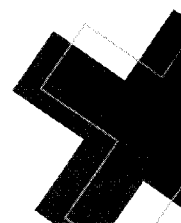
Actions catégorie C, 8 %, non cumulatif, prioritaires aux actions de catégorie A, non votantes, non participantes, rachetables au montant versé au gré de la société.

Actions catégorie D, non votantes, participantes, rachetables à la valeur aux livres tel que calculé à la convention entre actionnaires au gré de la société.

Actions catégorie E, votantes, participantes, rachetables au montant mentionné à la convention entre actionnaires au gré de la société.

Émis et payé:

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (non vérifié)
7 312 actions de catégorie A	7 312	7 312 \$
812 actions de catégorie D	5 000	5 000
428 actions de catégorie E	<u>8 500</u>	<u>8 500</u>
	<u>20 812</u>	<u>20 812 \$</u>



2869-0113 QUÉBEC INC.**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 10 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, la société a effectué des opérations à la valeur d'échange avec des sociétés apparentées qui sont les suivantes :

	9009-4269 Québec Inc. (Société mère)	Normax Informatique Inc. (Société sœur)	
Ventes	-	106 968	\$
Achats	-	29 659	\$
Frais de gestion	36 300	-	\$

Au 30 juin, les soldes à recevoir et à payer à ces sociétés se détaillent comme suit :

	9009-4269 Québec Inc. (Société mère)	Normax Informatique Inc. (Société sœur)	
Clients	-	9 047	\$
Fournisseurs	-	173	\$

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme se compose de deux prêts, dont un porte intérêt à un taux variable et l'autre est sans intérêt. La société prévoit le remboursement complet de l'emprunt à taux variable à l'échéance qui est en février 2006. Par conséquent, les risques auxquels est exposée cette dette à long terme sont minimes. Pour la dette sans intérêt, le risque est donc nul.

b) Juste valeur

Les justes valeurs des clients et autres débiteurs, du découvert bancaire et des fournisseurs et frais courus correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, étant donné l'échéance rapprochée et le taux variable.

2869-0113 QUÉBEC INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

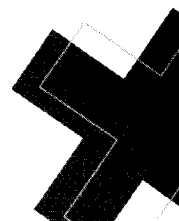
DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

NOTE 12 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 1^{er} juillet 2004, la société mère a subi un changement d'actionnaires, de par le fait même, un changement de contrôle amenant ainsi une fin d'exercice au 30 juin 2004.

NOTE 13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2003 n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen.

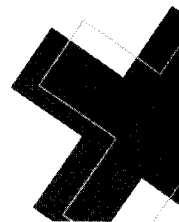


2869-0113 QUÉBEC INC.

COÛT DES VENTES

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (12 mois) (non vérifié)
Stocks au début	101 041	92 226 \$
Achats	2 523 665	2 754 498
Transport sur achats	<u>7 726</u>	<u>7 373</u>
	2 632 432	2 854 097
Stocks à la fin	<u>118 374</u>	<u>101 041</u>
	2 514 058	2 753 056
Salaires	204 638	286 361
Avantages sociaux	19 855	29 920
Sous-traitance	54 406	37 568
Amortissement		
Outillage	<u>107</u>	<u>160</u>
	<u>2 793 064</u>	<u>3 107 065 \$</u>



2869-0113 QUÉBEC INC.

FRAIS DE VENTES, D'ADMINISTRATION ET DE FINANCEMENT

DE L'EXERCICE DE DIX MOIS TERMINÉ LE 30 JUIN 2004

	<u>2004</u>	<u>31 août 2003</u> (12 mois) (non vérifié)	
FRAIS DE VENTES			
Commissions	23 508	40 237	\$
Déplacements et stationnements	31 783	42 822	
Livraison	3 672	4 383	
Location et dépenses de matériel roulant	3 169	7 122	
Publicité, voyages et représentations	18 907	23 599	
Salaires	132 294	147 824	
Bonis	-	5 000	
Avantages sociaux	13 527	17 741	
Télécommunications	993	996	
Amortissement			
Matériel roulant	<u>8 970</u>	<u>2 909</u>	
	<u>236 823</u>	<u>292 633</u>	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION			
Assurances	1 945	3 959	\$
Électricité et chauffage	5 771	5 862	
Entretien et réparations	6 585	8 294	
Formation	1 456	8 484	
Frais de certification	1 613	3 550	
Frais de gestion	36 300	39 600	
Honoraires professionnels	8 071	3 465	
Papeterie et frais de bureau	6 877	13 972	
Revenu de loyer	(4 000)	(800)	
Salaires	54 416	54 487	
Avantages sociaux	7 882	6 100	
Taxes, licences et permis	7 609	11 525	
Télécommunications	8 730	7 775	
Amortissement			
Bâtiment	3 846	4 808	
Mobilier et équipement de bureau	2 333	3 373	
Équipement informatique	<u>4 556</u>	<u>3 525</u>	
	<u>153 990</u>	<u>177 979</u>	\$
FRAIS DE FINANCEMENT			
Intérêts et frais bancaires	3 146	3 826	\$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 029</u>	<u>5 550</u>	
	<u>7 175</u>	<u>9 376</u>	\$

ANNEXE D

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS PRO FORMA
DE L'ÉMETTEUR RÉSULTANT AU 31 AOÛT 2004 AINSI QUE LE RAPPORT SUR LA
COMPILATION DES ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA QUI Y EST JOINT**

RAPPORT SUR LA COMPILATION DES ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

Aux administrateurs de **Groupe Conseil Omnitech inc.** (« **Omnitech** ») et de **Corporation Bio Angel 1** (« **Bio Angel** »)

Nous avons lu les états financiers consolidés pro forma non vérifiés de l'Émetteur résultant (la société résultant de l'Opération admissible impliquant **Omnitech** et **Bio Angel**) au 31 août 2004, et nous avons mis en œuvre les procédés suivants :

1. Nous avons comparé les montants de la colonne portant l'en-tête « **Omnitech** », avec ceux des états financiers consolidés non vérifiés au 31 août 2004 et pour la période de 12 mois terminée à cette date, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
2. Nous avons comparé les montants de la colonne portant l'en-tête « **Bio Angel** » avec ceux du bilan non vérifié de **Bio Angel** daté du 30 septembre 2004, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
3. Nous avons comparé les montants de la colonne portant l'en-tête « **Algosys** » avec ceux des états financiers intermédiaires non vérifiés d'Algosys pour la période de neuf mois terminée le 31 mai 2004, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
4. Nous avons comparé les montants des colonnes portant les en-têtes « **Valro** », « **Normax** » et « **9009-4269** » avec ceux des états financiers intermédiaires non vérifiés pour la période de dix mois terminée le 30 juin 2004, de chacune des sociétés respectives et nous avons constaté qu'ils concordaient.
5. Nous avons pris des renseignements auprès de certains représentants de l'Émetteur résultant, responsables des questions financières et comptables, au sujet :
 - a) du mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b) de la conformité des états financiers pro forma, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences de l'Autorité des marchés financiers.

Ces représentants :

- a) nous ont décrit le mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b) ont déclaré que les états financiers pro forma sont conformes, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences de l'Autorité des marchés financiers.
6. Nous avons lu les notes complémentaires des états financiers consolidés pro forma non vérifiés, et nous avons constaté qu'elles étaient cohérentes avec le mode de détermination des ajustements pro forma qui nous a été décrit.
 7. Nous avons recalculé l'application des ajustements pro forma au total des montants présentés dans les colonnes portant les en-têtes « **Omnitech** » et « **Bio Angel** » au 31 août 2004 et nous avons constaté que les montants dans la colonne portant l'en-tête « Pro forma » étaient arithmétiquement exacts.
 8. Nous avons recalculé le total des montants présentés dans les colonnes portant les en-têtes « **Omnitech** », « **Algosys** », « **Valro** », « **Normax** » et « **9009-4269** » pour la période de 12 mois terminée le 31 août 2004, et nous avons constaté que les montants dans la colonne portant l'en-tête « Pro forma » étaient arithmétiquement exacts.

Les états financiers consolidés pro forma non vérifiés sont fondés sur les hypothèses de la direction et sur des ajustements qui sont par nature subjectifs. Les procédés décrits ci-dessus sont considérablement restreints par rapport à ceux d'une vérification ou d'un examen, qui visent l'expression d'une assurance à l'égard des hypothèses de la direction, des ajustements pro forma, et de l'application des ajustements à l'information financière historique. Par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance de cette nature. Les procédés décrits ci-dessus ne permettent pas nécessairement de déceler tous les faits qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés pro forma non vérifiés et, par conséquent, nous ne faisons aucune déclaration quant à la suffisance des procédés par rapport aux besoins d'un lecteur de ces états.

[Signé Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.]

Comptables agréés

Le 14 janvier 2005

L'Émetteur résultant

État des résultats consolidés pro forma Période de 12 mois terminée le 31 août 2004 (non vérifié)

	Omnitech consolidé 31 août 2 0 0 4 (12 mois)	Algosys 31 mai 2 0 0 4 (9 mois)	Valro 30 juin 2 0 0 4 (10 mois)	Normax 30 juin 2 0 0 4 (10 mois)	9009-4269 30 juin 2 0 0 4 (10 mois)	Pro forma 31 août 2 0 0 4 (12 mois)
Produits	4 312 440 \$	370 932 \$	3 260 226 \$	491 010 \$	44 000 \$	8 478 608 \$
Coût des produits et services vendus	1 447 638	-	2 506 331	299 488	-	4 253 457
Bénéfice brut	2 864 802	370 932	753 895	191 522	44 000	4 225 151
Frais d'exploitation						
Frais de vente et d'administration	2 231 427	208 308	661 742	215 036	50 371	3 366 884
Frais de recherche et de développement - net des crédits d'impôt à l'investissement	54 347	-	-	-	-	54 347
	2 285 774	208 308	661 742	215 036	50 371	3 421 231
Bénéfice (perte) avant frais financiers, amortissement, autre revenu et impôts sur les bénéfices	579 028	162 624	92 153	(23 514)	(6 371)	803 920
Frais financiers	105 383	(5 951)	7 232	5 647	3 883	116 194
Amortissement	76 780	25 853	19 813	1 813	211	124 470
Autre revenu						
Gain sur disposition d'actifs	(68 027)	-	-	1 800	-	(66 227)
	114 136	19 902	27 045	9 260	4 094	174 437
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	464 892	142 722	65 108	(32 774)	(10 465)	629 483
Impôts sur les bénéfices	131 052	-	15 293	-	-	146 345
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	333 840 \$	142 722 \$	49 815 \$	(32 774)\$	(10 465)\$	483 138 \$

L'Émetteur résultant

Bilan consolidé pro forma

Au 31 août 2004

(non vérifié)

	Omnitech consolidé (non vérifié)	Bio Angel (non vérifié)	Ajustements Pro forma	Pro forma (non vérifié) Émission minimale 2 000 000 \$
ACTIF À COURT TERME				
Espèces et quasi-espèces	- \$	776 713 \$	a) (120 000)\$ b) (248 713) i) 2 000 000 k) (500 000)	1 908 000 \$
Débiteurs	2 094 650	28 531	-	2 123 181
Stocks	206 124	-	-	206 124
Frais payés d'avance	30 933	4 192	-	35 125
Frais de financement reportés	28 427	61 877	-	90 304
	2 360 134	871 313	1 131 287	4 362 734
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	374 016	-	-	374 016
ACTIF DESTINÉ À LA REVENTE	276 953	-	-	276 953
ACTIFS INCORPORELS	1 144 381	-	-	1 144 381
ÉCARTS D'ACQUISITION	555 787	-	-	555 787
AUTRES ACTIFS	190 298	-	-	190 298
BALANCE DE VENTE À RECEVOIR, au plus tard le 1 ^{er} août 2009, sans intérêts	28 486	-	-	28 486
	4 930 055 \$	871 313 \$	1 131 287 \$	6 932 655 \$
PASSIF À COURT TERME				
Découvert bancaire	220 579 \$	- \$	- \$	220 579 \$
Emprunt bancaire	264 463	-	-	264 463
Créditeurs et charges à payer	807 246	85 416	-	892 662
Impôts sur les bénéfices à payer	85 094	-	-	85 094
Produits reportés	72 953	-	-	72 953
Billet à demande	83 373	-	-	83 373
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	166 334	-	-	166 334
	1 700 042	85 416	-	1 785 458
DETTE À LONG TERME	253 438	-	-	253 438
IMPÔTS FUTURS	185 897	-	-	185 897
CAPITAL-ACTIONS DE CATÉGORIE E, rachetables au gré du détenteur	2 326 973	-	a) (200 000) b) (248 713) c) (1 078 260)	800 000
	4 466 350	85 416	(1 526 973)	3 024 793
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions	100	1 083 742	c) 1 078 260 i) 2 000 000 k) (500 000)	3 662 102
Options d'achat d'actions	-	153 760	-	153 760
Bénéfices non répartis (déficit)	463 605	(451 605)	a) 80 000	92 000
	463 705	785 897	2 658 260	3 907 862
	4 930 055 \$	871 313 \$	1 131 287 \$	6 932 655 \$

L'Émetteur résultant

Notes complémentaires consolidées pro forma

Période de 12 mois terminée le 31 août 2004

(non vérifié)

1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés pro forma non vérifiés de l'Émetteur résultant, la société résultant de l'opération admissible impliquant **Groupe Conseil Omnitech inc.** (« **Omnitech** ») et de **Corporation Bio Angel 1** (« **Bio Angel** ») (l'« Opération admissible » telle que décrite au prospectus de **Bio Angel** daté du 11 janvier 2005) (« le Prospectus »), ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, à partir des informations contenues aux états financiers consolidés non vérifiés de **Omnitech** au 31 août 2004 et des états financiers non vérifiés de **Bio Angel** au 30 septembre 2004, de même qu'avec d'autres informations disponibles.

Le bilan pro forma a été préparé afin de présenter le résultat de l'Opération admissible impliquant **Omnitech** et **Bio Angel** de même qu'une émission de titres pour une valeur de deux millions de dollars (offre minimale) (le « Placement » tel qu'il est décrit dans le prospectus de **Bio Angel** daté du 11 janvier 2005), comme si ces transactions, de même que les autres transactions associées décrites ci-après, avaient été effectuées le 31 août 2004. Il est prévu que l'opération constitue une transaction de qualification au sens de la Politique 2.4 du Manuel de financement corporatif de la Bourse de Croissance TSX et est sujette à certaines approbations réglementaires de même que l'approbation des actionnaires. La direction est d'avis que les états financiers consolidés pro forma non vérifiés contiennent tous les ajustements requis afin de présenter fidèlement les transactions telles que décrites ci-dessous.

Compte tenu de l'échange d'actions décrit ci-dessous, le contrôle de **Bio Angel** sera transféré aux anciens actionnaires de **Omnitech**. Ce type d'échange d'actions, désigné comme une « prise de contrôle inversée » est considéré comme une transaction de capital plutôt qu'un regroupement d'entreprises et, conséquemment, aucun écart d'acquisition ou actif incorporel n'est inscrit conformément à l'abrégé des délibérations CPN-10 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA CPN-10 »).

Les états financiers consolidés pro forma non vérifiés ne sont pas nécessairement indicatifs de la situation financière qui aurait été obtenue si l'opération admissible proposée avait été effectuée le 31 août 2004. Ces états financiers consolidés pro forma non vérifiés doivent être considérés avec le contenu des états financiers non vérifiés de **Bio Angel** au 30 septembre 2004 et les états financiers consolidés non vérifiés de **Omnitech** au 31 août 2004, et l'information pertinente présentée au prospectus.

Résultats consolidés pro forma

L'état des résultats consolidé pro forma pour la période de douze mois terminée le 31 août 2004 a été préparé afin de refléter l'impact des acquisitions d'entreprises réalisées par **Omnitech** au cours de la période de 12 mois terminée à cette date comme si ces acquisitions avaient été effectuées en date du 1^{er} septembre 2003. Les entreprises acquises et reflétées aux présents états financiers pro forma sont : **Algosys**, **Valro**, **Normax** et **9009-4269** telles que décrites à la section « Rapport de gestion » du prospectus de **Bio Angel** daté du 11 janvier 2005. Les résultats de **Algosys**, **Valro**, **Normax** et **9009-4269**, avant leur date d'acquisition, ont été ajoutés aux résultats réels consolidés de **Omnitech** afin de refléter, pour toutes les entités, les résultats pour une période de 12 mois terminée le 31 août 2004. L'état des résultats consolidé pro forma non vérifié pour la période de 12 mois terminée le 31 août 2004 a été dressé selon l'information suivante :

- a) L'état des résultats consolidé non vérifié de **Omnitech** pour la période de 12 mois terminée le 31 août 2004. Cet état des résultats a été préparé en utilisant les états financiers consolidés vérifiés de **Omnitech** pour l'exercice terminé le 31 mai 2004, desquels nous avons ajouté les résultats inclus aux états financiers intérimaires non vérifiés de **Omnitech** pour la période de 3 mois terminée le 31 août 2004 et desquels nous avons soustrait les résultats inclus aux états financiers intérimaires non vérifiés de **Omnitech** pour la période de 3 mois terminée le 31 août 2003.
- b) L'état des résultats non vérifié de **Algosys** pour la période de 9 mois terminée le 31 mai 2004.
- c) Les états des résultats non vérifiés respectifs de **Valro**, **Normax** et **9009-4269** pour la période de 10 mois terminée le 30 juin 2004.

L'Émetteur résultant

Notes complémentaires consolidées pro forma Période de 12 mois terminée le 31 août 2004 (non vérifié)

1. Mode de présentation (suite)

Résultats consolidés pro forma (suite)

Par ailleurs, les résultats d'opération de **Bio Angel** ne sont pas reflétés dans cette période de 12 mois terminée le 31 août 2004 puisque la transaction avec **Bio Angel** est considérée comme une transaction de capital selon ICCA CPN-10. La transaction est donc uniquement reflétée au bilan pro forma.

Bilan consolidé pro forma

Le bilan consolidé pro forma non vérifié au 31 août 2004 a été dressé selon les informations suivantes :

- a) Les états financiers intermédiaires non vérifiés de **Omnitech** au 31 août 2004.
- b) Les états financiers intermédiaires non vérifiés de **Bio Angel** au 30 septembre 2004.
- c) Toute autre information supplémentaire jugée nécessaire pour refléter l'Opération admissible et le Placement, tels que décrits à la note 2 ainsi qu'ailleurs dans le Prospectus.

2. Ajustements

Le bilan consolidé pro forma non vérifié tient compte des transactions suivantes découlant de l'Opération admissible impliquant **Bio Angel** et **Omnitech** comme si celles-ci étaient survenues le 31 août 2004.

Avant l'Opération admissible :

- (a) En octobre 2004, **Omnitech** a racheté 200 000 actions de catégorie E pour un montant total en espèces de 120 000 \$.

Lors de l'Opération admissible :

- (b) Le jour de l'Opération admissible, l'Émetteur résultant rachètera 248 713 actions de catégorie E pour un montant total en espèces de 248 713 \$.

L'Émetteur résultant

Notes complémentaires consolidées pro forma

Période de 12 mois terminée le 31 août 2004

(non vérifié)

2. Ajustements (suite)

Lors de l'Opération admissible : (suite)

- (c) Les actionnaires de **Omnitech** recevront un total de 68 506 435 (19 573 267 après regroupement) actions ordinaires de **Bio Angel** en échange de 100 actions de catégorie A de **Omnitech** et recevront également 5 547 435 (1 584 981 après regroupement) actions ordinaires additionnelles de **Bio Angel** en échange de 1 078 260 actions de catégorie E de **Omnitech** pour lesquels les actionnaires ont accepté la conversion.
- (d) **Bio Angel** émettra, à certaines conditions, des Droits de recevoir des actions additionnelles de l'Émetteur résultant. Ces droits représentent la possibilité de recevoir 1 141 019 actions ordinaires de l'Émetteur résultant après regroupement (3 993 565 avant regroupement).
- (e) Les actionnaires de **Bio Angel** recevront un total de 10 066 662 (2 876 190 après regroupement) actions ordinaires de l'Émetteur résultant en échange de 10 066 662 actions ordinaires de **Bio Angel** représentant toutes les actions ordinaires émises et en circulation de **Bio Angel**.
- (f) Un total de 1 006 666 options de **Bio Angel** seront échangées contre 1 006 666 options (avant regroupement) de l'Émetteur résultant. Ces options auront un prix d'exercice de 0,15 \$ et une durée de 5 ans à compter de la date de leur émission initiale.
- (g) Un total de 840 000 options de **Bio Angel** seront échangées contre 840 000 options (avant regroupement) de l'Émetteur résultant. Ces options auront un prix d'exercice de 0,15 \$ et une durée de 18 mois à compter de la date d'inscription de **Bio Angel** à la Bourse (pouvant être exercées jusqu'au 27 avril 2005).
- (h) Les actions en circulation de l'Émetteur résultant seront regroupées à raison de 3,5 actions pour chaque nouvelle action.

Lors du placement

- (i) **Bio Angel** complètera une émission de capital-actions minimale de 2 000 000 \$ consistant en 2 857 143 unités (l'« Émission »). Chaque unité comprendra une action ordinaire du capital-actions de **Bio Angel** et un bon de souscription (communément appelées les « Unités »). Chaque bon de souscription entier pourra être exercé afin d'acquérir une action ordinaire à un prix 0,95 \$ pour une période de 18 mois après la date de clôture de l'Émission.
- (j) **Bio Angel** octroiera au Placeur pour compte un nombre de bons de souscription égal à 10 % des Unités émises en vertu de l'Émission (les « Bons de souscription du Placeur pour compte ») pouvant être levés pour une période de 18 mois jusqu'à un nombre total de 285 714. Le bilan consolidé pro forma non vérifié ne tient pas compte de la levée des Bons de souscription du Placeur pour compte.
- (k) Les frais afin de réaliser l'Émission proposée sont estimés à 500 000 \$, incluant un montant de 200 000 \$ pour la commission à être payée au Placeur pour compte, en assumant la réalisation d'une émission de capital-actions de 2 000 000 \$. L'avantage fiscal relatif aux frais d'émission n'est pas reflété au bilan pro forma.

L'Émetteur résultant

Notes complémentaires consolidées pro forma

Période de 12 mois terminée le 31 août 2004

(non vérifié)

3. Capital-actions

Le tableau ci-dessous présente le capital-actions pro forma de l'Émetteur résultant, société résultant de l'Opération admissible, au 31 août 2004 en ayant considéré les transactions décrites précédemment, mais excluant toute conversion d'options et droits de souscription.

	Nombre	Montant
Nombre d'actions émises et en circulation de Bio Angel	10 066 662	1 083 742 \$
Émission d'actions dans le cadre de l'Opération admissible	68 506 435	100
Conversion des actions de catégorie E de Omnitech	5 547 435	1 078 260
	84 120 532	2 162 102
Regroupement d'actions dans le cadre de la fusion (3,5/1)	(60 086 094)	-
	24 034 438	2 162 102
Émission d'actions dans le cadre du placement	2 857 143	2 000 000
Frais relatifs à l'émission	-	(500 000)
	26 891 581	3 662 102 \$

ANNEXE E
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

CONSENTEMENT DE RSM RICHTER S.E.N.C.R.L.

Nous avons lu le prospectus de Corporation Bio Angel I (« société ») daté du 14 janvier 2005 relatif à l'émission et à la vente d'un maximum 7 142 857 unités de la société. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des vérificateurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit intégré par renvoi dans le prospectus susmentionné notre rapport aux administrateurs de Corporation Bio Angel I portant sur le bilan de la société au 31 décembre 2003 et sur les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie du début de l'exploitation du 20 mai 2003 au 31 décembre 2003. Notre rapport est daté du 29 mars 2004 (à l'exception de la note 7 qui est datée du 14 janvier 2005).

R S M Richter S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal (Québec)

Le 14 janvier 2005

CONSENTEMENT DU VÉRIFICATEUR

Nous avons lu le prospectus de **Corporation Bio Angel I** (la « Société ») daté du 14 janvier 2005, relatif à l'émission et à la vente d'unités de la Société, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport adressé aux administrateurs de Groupe conseil Omnitech inc. sur le bilan consolidé au 31 mai 2004, et sur les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mai 2004. Notre rapport est daté du 27 août 2004, excepté la note 20 qui est en date du 14 janvier 2005.

[Signé Gariépy, Gravel, Larouche, CA]

Comptables agréés

Québec (Québec)

Le 14 janvier 2005

CONSENTEMENT DU VÉRIFICATEUR

Nous avons lu le prospectus de **Corporation Bio Angel I** (la « Société ») daté du 14 janvier 2005, relatif à l'émission et à la vente d'unités de la Société, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport adressé aux actionnaires de **2869-0113 Québec inc.** sur le bilan au 30 juin 2004, et sur les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice de 10 mois terminé le 30 juin 2004. Notre rapport est daté du 26 août 2004.

Nous consentons également à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport adressé aux actionnaires de **Normax Informatique inc.** sur le bilan au 30 juin 2004, et sur les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice de six mois terminé le 30 juin 2004. Notre rapport est daté du 25 août 2004.

[Signé Benoît Carmichael, CA]

Comptables agréés

Québec (Québec)

Le 14 janvier 2005

ANNEXE F
ATTESTATIONS

ATTESTATION DE CORPORATION BIO ANGEL 1

Le 14 janvier 2005

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts par le présent prospectus, comme l'exige la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) ainsi que ses règlements d'application. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) *André Du Sault*

Président

(signé) *Yvan Goineau*

Vice-président, Secrétaire trésorier

Au nom du conseil d'administration de Corporation Bio Angel 1

(signé) *André Du Sault*

Administrateur

(signé) *Clément C. Gagnon*

Administrateur

Attestation du promoteur de Corporation Bio Angel 1

(signé) *Clément C. Gagnon*

Clément C. Gagnon

ATTESTATION DE GROUPE CONSEIL OMNITECH INC.

Le 14 janvier 2005

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts par le présent prospectus, comme l'exige la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) ainsi que ses règlements d'application. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

(signé) *Claude Belley*

Chef de la direction

(signé) *Christian Mercier*

Chef des services financiers et Vice-président

Au nom du conseil d'administration de Groupe Conseil Omnitech inc.

(signé) *Claude Belley*

Administrateur

Attestation du promoteur de Groupe Conseil Omnitech inc.

(signé) *Claude Belley*

Claude Belley

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le 14 janvier 2005

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts par le présent prospectus, comme l'exige la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) ainsi que ses règlements d'application. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement, au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et de son règlement d'application.

CTI CAPITAL INC.

Par : (signé) *Pierre Colas*